

Conseil d'Administration

Séance du 21 Octobre 1962

Extrait définitif

Séance du 21 octobre 1942

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21 octobre 1942

La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de M. FOURNIER, Président.

Sont présents : MM. FOURNIER, Président
GRIMPRET, Vice-Président
LAURENT-ATTALAIN, Vice-Président

BOUTET
DAYRAS
DEVINAT
FREDAULT
GETTEN
LIAUD
de TARDE
TIRARD
ZAFFREYA

Assistent à la séance: MM. LE BESNERAIS, Directeur Général
BERTHELOT, Directeur Général adjoint
FILIPPI, Secrétaire Général

Le Commissariat du Gouvernement est représenté par :

MM. RENDU, Commissaire adjoint
MORONI, Commissaire suppléant.

Adoption du Procès-Verbal.
Procès-Verbal. **QUESTION I - Adoption du Procès-Verbal.**

Sur la proposition de M. LE PRESIDENT, le Procès-Verbal de la séance du 14 octobre 1942 est adopté.

Comptes rendus. **QUESTION II - Comptes rendus.**

1°) Trafic, recettes, mouvement, etc...

M. LE BESNERAIS rend compte de l'évolution du trafic et des recettes.

M. LE PRESIDENT tient le Conseil au courant de l'état des stocks de combustibles et de la situation du parc de matériel moteur et roulant.

M. BERTHELOT rend compte des incidents qui ont marqué la circulation.

2°) Trésorerie.

M. FILIPPI expose la situation de trésorerie.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'heure a déjà été concours et notamment subvention de 40.000 fr du budget national. En raison des services qu'elle est agents en résidence dans la région, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 6.000 fr.

*Texte définitif
adopté dans la séance
du 28 octobre 1942*
Conseil ap Séance du 21 octobre 1942

La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de M. FOURNIER, Président.

Sont présents : MM. FOURNIER, Président

GRIMPRET, Vice-Président

LAURENT-ATTALIN, Vice-Président

BOUTET

DAYRAS au budget d'exploitation

demeure dans le cadre des besoins

DEVINAT

FREDAULT

GETTEN

LIAUD

de TARDE

TIRARD

ZAFFREYA

Assistent à la séance: MM. LE BESNERAIS, Directeur Général
BERTHELOT, Directeur Général adjoint
FILIPPI, Secrétaire Général

Le Commissariat du Gouvernement est représenté par :

MM. RENDU, Commissaire adjoint

MORONI, Commissaire suppléant.

Adoption du Procès-Verbal.

Sur la proposition de M. LE PRESIDENT, le Procès-Verbal de la séance du 14 octobre 1942 est adopté.

QUESTION II - Comptes rendus.

1°) Trafic, recettes, mouvement, etc...

M. LE BESNERAIS rend compte de l'évolution du trafic et des recettes.

M. LE PRESIDENT tient le Conseil au courant de l'état des stocks de combustibles et de la situation du parc de matériel moteur et roulant.

M. BERTHELOT rend compte des incidents qui ont marqué la circulation.

2°) Trésorerie.

M. FILIPPI expose la situation de trésorerie.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Texte définitif
adopté dans la séance
du 28 octobre 1942

Séance du 21 octobre 1942

La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de M. FOURNIER, Président.

Sont présents : MM. FOURNIER, Président
GRIMPRET, Vice-Président
LAURENT-ATTHALIN, Vice-Président

BOUTET
DAYRAS
DEVINAT
FREDAULT
GETTEN
LIAUD
de TARDE
TIRARD
ZAFFREYA

Assistent à la séance: MM. LE BESNERAIS, Directeur Général
BERTHELOT, Directeur Général adjoint
FILIPPI, Secrétaire Général

Le Commissariat du Gouvernement est représenté par :

MM. RENDU, Commissaire adjoint
MORONI, Commissaire suppléant.

Adoption du Procès-Verbal.

Sur la proposition de M. LE PRESIDENT, le Procès-Verbal de la séance du 14 octobre 1942 est adopté.

Comptes rendus.

QUESTION II - Comptes rendus.

1°) Trafic, recettes, mouvement, etc...

M. LE BESNERAIS rend compte de l'évolution du trafic et des recettes.

M. LE PRESIDENT tient le Conseil au courant de l'état des stocks de combustibles et de la situation du parc de matériel moteur et roulant.

M. BERTHELOT rend compte des incidents qui ont marqué la circulation.

2°) Trésorerie.

M. FILIPPI expose la situation de trésorerie.

Marchés et Commandes.

QUESTION III - Marchés et Commandes.

Service Commercial.

QUESTION IV - Service Commercial.

Projets.

QUESTION V - Projets.

Subvention à l'Oeuvre "La Santé de la Famille".

QUESTION VI - Subvention à l'Oeuvre "La Santé de la Famille".

M. LE PRESIDENT rappelle que les anciens Réseaux avaient, en 1937, après accord de M. le Ministre des Travaux Publics, consenti à la Santé de la Famille, pour lui permettre d'édifier à Achères un parc des sports à l'usage des agents de chemins de fer, une avance de 150.000 fr remboursable en 20 annuités.

L'Oeuvre reste débitrice, à ce titre, de 130.000 fr et demande aujourd'hui à être exonérée définitivement du paiement de cette somme, en raison du préjudice que lui ont causé, du point de vue de l'exploitation de son terrain, les travaux exécutés par la S.N.C.F. en gare d'Achères. Sans doute, ce préjudice est-il certain, mais il n'est pas tel qu'il justifie l'abandon de l'intégralité de la créance. Il est proposé d'en fixer le montant à 32.500 fr, ce qui, compte tenu de l'allocation exceptionnelle de 7.500 fr déjà accordée en 1941, conduirait à une remise nouvelle de 25.000 fr. D'autre part, la S.N.C.F. achèterait, pour le prix de 75.000 fr, la maison que l'Oeuvre a fait édifier pour le gardien du terrain. La dette serait ainsi ramenée à 30.500 fr. La Santé de la Famille se libérerait de ce reliquat par le versement de neuf annuités de 3.000 fr et d'une dixième de 3.500 fr, la première étant payable dès 1942 par imputation sur la subvention allouée au titre de cet exercice.

Il est proposé, d'autre part, de maintenir cette dernière subvention, pour 1942, au chiffre admis les années précédentes, soit à 35.000 fr.

Enfin, le journal de l'Oeuvre, qui jusqu'alors était mensuel, ne paraissant plus que tous les deux mois, le montant de la souscription pour abonnements serait ramené, pour 1942, à 3.600 fr.

Le Conseil approuve ces propositions.

Subvention au Centre de Séchage des fruits et légumes de Meaux.

QUESTION VII - Subvention au Centre de

Séchage des fruits et légumes de Meaux.

M. LE PRESIDENT expose que, sous les auspices de la Municipalité de Meaux et sous la présidence d'honneur de M. COURTIER, Sénateur Conseiller National, un centre de séchage des fruits et légumes provenant des jardins familiaux est en voie de formation à Meaux. La mise en route de cette organisation, qui fonctionnerait dans le cadre coopératif, nécessite un capital initial de 100.000 fr, pour la constitution duquel l'aide financière de la S.N.C.F. a été sollicitée.

.....

L'Oeuvre a déjà reçu différents concours et notamment une subvention de 40.000 fr du Secours National. En raison des services qu'elle est susceptible de rendre aux agents en résidence dans la région, il est proposé de lui accorder une subvention exceptionnelle de 6.000 fr.

Le Conseil approuve cette proposition.

Questions diverses.

- Questions diverses -

- Situation budgétaire au 31 août 1942.

M. LE PRESIDENT rend compte de la situation budgétaire telle qu'elle ressort des résultats approximatifs au 31 août 1942.

Dans son ensemble, l'exécution du budget d'exploitation demeure dans le cadre des prévisions. Sans doute, le rapprochement des recettes et des dépenses à la fin d'août fait-il ressortir un excédent de 1.639 M. Mais ceci ne saurait, en aucune manière, préjuger ce que seront finalement les résultats de l'exercice. Les dépenses, notamment, ne comprennent pas celles afférentes au dernier relèvement des rémunérations qui n'ont été payées qu'à partir du mois de septembre. En outre, il convient de tenir compte de ce que les règlements sont toujours sensiblement plus élevés au cours du dernier trimestre.

Quant au budget d'établissement, les dépenses sont très sensiblement inférieures à celles qui avaient été prévues, l'exécution des programmes de travaux s'étant trouvée considérablement ralenti du fait des circonstances.

La séance est levée à 10 heures 50.

Le Vice-Président
du Conseil d'Administration,

GRIMPRET.

Le Président
du Conseil d'Administration,

FOURNIER.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Texte définitif
adopté dans la séance
du 28 octobre 1942

Séance du 21 octobre 1942

La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de M. FOURNIER, Président.

Sont présents : MM. FOURNIER, Président
GRIMPRET, Vice-Président
LAURENT-ATTHALIN, Vice-Président

BOUTET
DAYRAS
DEVINAT
FREDAULT
GETTEN
LIAUD
de TARDE
TIRARD
ZAFFREYA

Assistant à la séance: MM. LE BESNERAIS, Directeur Général
BERTHELOT, Directeur Général adjoint
FILIPPI, Secrétaire Général

Le Commissariat du Gouvernement est représenté par :

MM. RENDU, Commissaire adjoint
MORONI, Commissaire suppléant.

Adoption du
Procès-Verbal.

QUESTION I - Adoption du Procès-Verbal.

Sur la proposition de M. LE PRESIDENT, le Procès-Verbal de la séance du 14 octobre 1942 est adopté.

Comptes
rendus.

QUESTION II - Comptes rendus.

1°) Trafic, recettes, mouvement, etc... .

M. LE BESNERAIS rend compte de l'évolution du trafic et des recettes.

M. LE PRESIDENT tient le Conseil au courant de l'état des stocks de combustibles et de la situation du parc de matériel moteur et roulant.

M. BERTHELOT rend compte des incidents qui ont marqué la circulation.

2°) Trésorerie.

M. FILIPPI expose la situation de trésorerie.

.....

Marchés et
Commandes.

QUESTION III - Marchés et Commandes.

" "

Service
Commercial.

QUESTION IV - Service Commercial.

" "

Projets.

QUESTION V - Projets.

" "

Subvention à l'Oeuvre
"La Santé de la Famille".

QUESTION VI - Subvention à l'Oeuvre "La
Santé de la Famille".

M. LE PRESIDENT rappelle que les anciens Réseaux avaient, en 1937, après accord de M. le Ministre des Travaux Publics, consenti à la Santé de la Famille, pour lui permettre d'édifier à Achères un parc des sports à l'usage des agents de chemins de fer, une avance de 150.000 fr remboursable en 20 annuités.

L'Oeuvre reste débitrice, à ce titre, de 130.000 fr et demande aujourd'hui à être exonérée définitivement du paiement de cette somme, en raison du préjudice que lui ont causé, du point de vue de l'exploitation de son terrain, les travaux exécutés par la S.N.C.F. en gare d'Achères. Sans doute, ce préjudice est-il certain, mais il n'est pas tel qu'il justifie l'abandon de l'intégralité de la créance. Il est proposé d'en fixer le montant à 32.500 fr, ce qui, compte tenu de l'allocation exceptionnelle de 7.500 fr déjà accordée en 1941, conduirait à une remise nouvelle de 25.000 fr. D'autre part, la S.N.C.F. achèterait, pour le prix de 75.000 fr, la maison que l'Oeuvre a fait édifier pour le gardien du terrain. La dette serait ainsi ramenée à 30.500 fr. La Santé de la Famille se libérerait de ce reliquat par le versement de neuf annuités de 3.000 fr et d'une dixième de 3.500 fr, la première étant payable dès 1942 par imputation sur la subvention allouée au titre de cet exercice.

Il est proposé, d'autre part, de maintenir cette dernière subvention, pour 1942, au chiffre admis les années précédentes, soit à 35.000 fr.

Enfin, le journal de l'Oeuvre, qui jusqu'alors était mensuel, ne paraissant plus que tous les deux mois, le montant de la souscription pour abonnements serait ramené, pour 1942, à 3.600 fr.

Le Conseil approuve ces propositions.

Subvention au Centre
de Séchage des fruits
et légumes de Meaux.

QUESTION VII - Subvention au Centre de

Séchage des fruits et légumes de Meaux.

M. LE PRESIDENT expose que, sous les auspices de la Municipalité de Meaux et sous la présidence d'honneur de M. COURTIER, Sénateur Conseiller National, un centre de séchage des fruits et légumes provenant des jardins familiaux est en voie de formation à Meaux. La mise en route de cette organisation, qui fonctionnerait dans le cadre coopératif, nécessite un capital initial de 100.000 fr, pour la constitution duquel l'aide financière de la S.N.C.F. a été sollicitée.

.....

L'Oeuvre a déjà reçu différents concours et notamment une subvention de 40.000 fr du Secours National. En raison des services qu'elle est susceptible de rendre aux agents en résidence dans la région, il est proposé de lui accorder une subvention exceptionnelle de 6.000 fr.

Le Conseil approuve cette proposition.

Questions diverses.

- Questions diverses -

- Situation budgétaire au 31 août 1942.

M. LE PRESIDENT rend compte de la situation budgétaire telle qu'elle ressort des résultats approximatifs au 31 août 1942.

Dans son ensemble, l'exécution du budget d'exploitation demeure dans le cadre des prévisions. Sans doute, le rapprochement des recettes et des dépenses à la fin d'août fait-il ressortir un excédent de 1.639 M. Mais ceci ne saurait, en aucune manière, préjuger ce que seront finalement les résultats de l'exercice. Les dépenses, notamment, ne comprennent pas celles afférentes au dernier relèvement des rémunérations qui n'ont été payées qu'à partir du mois de septembre. En outre, il convient de tenir compte de ce que les règlements sont toujours sensiblement plus élevés au cours du dernier trimestre.

Quant au budget d'établissement, les dépenses sont très sensiblement inférieures à celles qui avaient été prévues, l'exécution des programmes de travaux s'étant trouvée considérablement ralenti du fait des circonstances.

La séance est levée à 10 heures 50.

Le Vice-Président
du Conseil d'Administration,

GRIMPRET.

Le Président
du Conseil d'Administration,

FOURNIER.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Séance du 21 octobre 1942

*Texte définitif
adopté dans la séance
du 28 octobre 1942*

La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de M. FOURNIER, Président.

Sont présents : MM. FOURNIER, Président
GRIMPRET, Vice-Président
LAURENT-ATTHALIN, Vice-Président

BOUTET
DAYRAS
DEVINAT
FREDAULT
GETTEN
LIAUD
de TARDE
TIRARD
ZAFFREYA

Assistant à la séance: MM. LE BESNERAIS, Directeur Général
BERTHELOT, Directeur Général adjoint
FILIPPI, Secrétaire Général

Le Commissariat du Gouvernement est représenté par :

MM. RENDU, Commissaire adjoint
MORONI, Commissaire suppléant.

Adoption du
Procès-Verbal.

QUESTION I - Adoption du Procès-Verbal.

Sur la proposition de M. LE PRESIDENT, le Procès-Verbal de la séance du 14 octobre 1942 est adopté.

Comptes
rendus.

QUESTION II - Comptes rendus.

1°) Trafic, recettes, mouvement, etc... .

M. LE BESNERAIS rend compte de l'évolution du trafic et des recettes.

M. LE PRESIDENT tient le Conseil au courant de l'état des stocks de combustibles et de la situation du parc de matériel moteur et roulant.

M. BERTHELOT rend compte des incidents qui ont marqué la circulation.

2°) Trésorerie.

M. FILIPPI expose la situation de trésorerie.

.....

Marchés et
Commandes.

QUESTION III - Marchés et Commandes.

" "

Service
Commercial.

QUESTION IV - Service Commercial.

" "

Projets.

QUESTION V - Projets.

" "

Subvention à l'Oeuvre
"La Santé de la Famille".

QUESTION VI - Subvention à l'Oeuvre "La

Santé de la Famille".

M. LE PRESIDENT rappelle que les anciens Réseaux avaient, en 1937, après accord de M. le Ministre des Travaux Publics, consenti à la Santé de la Famille, pour lui permettre d'édifier à Achères un parc des sports à l'usage des agents de chemins de fer, une avance de 150.000 fr remboursable en 20 annuités.

L'Oeuvre reste débitrice, à ce titre, de 130.000 fr et demande aujourd'hui à être exonérée définitivement du paiement de cette somme, en raison du préjudice que lui ont causé, du point de vue de l'exploitation de son terrain, les travaux exécutés par la S.N.C.F. en gare d'Achères. Sans doute, ce préjudice est-il certain, mais il n'est pas tel qu'il justifie l'abandon de l'intégralité de la créance. Il est proposé d'en fixer le montant à 32.500 fr, ce qui, compte tenu de l'allocation exceptionnelle de 7.500 fr déjà accordée en 1941, conduirait à une remise nouvelle de 25.000 fr. D'autre part, la S.N.C.F. achèterait, pour le prix de 75.000 fr, la maison que l'Oeuvre a fait édifier pour le gardien du terrain. La dette serait ainsi ramenée à 30.500 fr. La Santé de la Famille se libérerait de ce reliquat par le versement de neuf annuités de 3.000 fr et d'une dixième de 3.500 fr, la première étant payable dès 1942 par imputation sur la subvention allouée au titre de cet exercice.

Il est proposé, d'autre part, de maintenir cette dernière subvention, pour 1942, au chiffre admis les années précédentes, soit à 35.000 fr.

Enfin, le journal de l'Oeuvre, qui jusqu'alors était mensuel, ne paraissant plus que tous les deux mois, le montant de la souscription pour abonnements serait ramené, pour 1942, à 3.600 fr.

Le Conseil approuve ces propositions.

Subvention au Centre
de Séchage des fruits
et légumes de Meaux.

QUESTION VII - Subvention au Centre de

Séchage des fruits et légumes de Meaux.

M. LE PRESIDENT expose que, sous les auspices de la Municipalité de Meaux et sous la présidence d'honneur de M. COURTIER, Sénateur Conseiller National, un centre de séchage des fruits et légumes provenant des jardins familiaux est en voie de formation à Meaux. La mise en route de cette organisation, qui fonctionnerait dans le cadre coopératif, nécessite un capital initial de 100.000 fr, pour la constitution duquel l'aide financière de la S.N.C.F. a été sollicitée.

.....

L'Oeuvre a déjà reçu différents concours et notamment une subvention de 40.000 fr du Secours National. En raison des services qu'elle est susceptible de rendre aux agents en résidence dans la région, il est proposé de lui accorder une subvention exceptionnelle de 6.000 fr.

Le Conseil approuve cette proposition.

Questions diverses.

- Questions diverses -

- Situation budgétaire au 31 août 1942.

M. LE PRESIDENT rend compte de la situation budgétaire telle qu'elle ressort des résultats approximatifs au 31 août 1942.

Dans son ensemble, l'exécution du budget d'exploitation demeure dans le cadre des prévisions. Sans doute, le rapprochement des recettes et des dépenses à la fin d'août fait-il ressortir un excédent de 1.639 M. Mais ceci ne saurait, en aucune manière, préjuger ce que seront finalement les résultats de l'exercice. Les dépenses, notamment, ne comprennent pas celles afférentes au dernier relèvement des rémunérations qui n'ont été payées qu'à partir du mois de septembre. En outre, il convient de tenir compte de ce que les règlements sont toujours sensiblement plus élevés au cours du dernier trimestre.

Quant au budget d'établissement, les dépenses sont très sensiblement inférieures à celles qui avaient été prévues, l'exécution des programmes de travaux s'étant trouvée considérablement ralentie du fait des circonstances.

La séance est levée à 10 heures 50.

Le Vice-Président
du Conseil d'Administration,

GRIMPRET.

Le Président
du Conseil d'Administration,

FOURNIER.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Texte définitif
adopté dans la séance
du 28 octobre 1942

Séance du 21 octobre 1942

La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de M. FOURNIER, Président.

Sont présents : MM. FOURNIER, Président
GRIMPRET, Vice-Président
LAURENT-ATTHALIN, Vice-Président

BOUTET
DAYRAS
DEVINAT
FREDAULT
GETTEN
LIAUD
de TARDE
TIRARD
ZAFFREYA

Assistant à la séance: MM. LE BESNERAIS, Directeur Général
BERTHELOT, Directeur Général adjoint
FILIPPI, Secrétaire Général

Le Commissariat du Gouvernement est représenté par :

MM. RENDU, Commissaire adjoint
MORONI, Commissaire suppléant.

Adoption du
Procès-Verbal.

QUESTION I - Adoption du Procès-Verbal.

Sur la proposition de M. LE PRESIDENT, le Procès-Verbal de la séance du 14 octobre 1942 est adopté.

Comptes
rendus.

QUESTION II - Comptes rendus.

1°) Trafic, recettes, mouvement, etc... .

M. LE BESNERAIS rend compte de l'évolution du trafic et des recettes.

M. LE PRESIDENT tient le Conseil au courant de l'état des stocks de combustibles et de la situation du parc de matériel moteur et roulant.

M. BERTHELOT rend compte des incidents qui ont marqué la circulation.

2°) Trésorerie.

M. FILIPPI expose la situation de trésorerie.

.....

Marchés et
Commandes.

QUESTION III - Marchés et Commandes.

" "

Service
Commercial.

QUESTION IV - Service Commercial.

" "

Projets.

QUESTION V - Projets.

" "

Subvention à l'Oeuvre
"La Santé de la Famille".

QUESTION VI - Subvention à l'Oeuvre "La
Santé de la Famille".

M. LE PRESIDENT rappelle que les anciens Réseaux avaient, en 1937, après accord de M. le Ministre des Travaux Publics, consenti à la Santé de la Famille, pour lui permettre d'édifier à Achères un parc des sports à l'usage des agents de chemins de fer, une avance de 150.000 fr remboursable en 20 annuités.

L'Oeuvre reste débitrice, à ce titre, de 130.000 fr et demande aujourd'hui à être exonérée définitivement du paiement de cette somme, en raison du préjudice que lui ont causé, du point de vue de l'exploitation de son terrain, les travaux exécutés par la S.N.C.F. en gare d'Achères. Sans doute, ce préjudice est-il certain, mais il n'est pas tel qu'il justifie l'abandon de l'intégralité de la créance. Il est proposé d'en fixer le montant à 32.500 fr, ce qui, compte tenu de l'allocation exceptionnelle de 7.500 fr déjà accordée en 1941, conduirait à une remise nouvelle de 25.000 fr. D'autre part, la S.N.C.F. achèterait, pour le prix de 75.000 fr, la maison que l'Oeuvre a fait édifier pour le gardien du terrain. La dette serait ainsi ramenée à 30.500 fr. La Santé de la Famille se libérerait de ce reliquat par le versement de neuf annuités de 3.000 fr et d'une dixième de 3.500 fr, la première étant payable dès 1942 par imputation sur la subvention allouée au titre de cet exercice.

Il est proposé, d'autre part, de maintenir cette dernière subvention, pour 1942, au chiffre admis les années précédentes, soit à 35.000 fr.

Enfin, le journal de l'Oeuvre, qui jusqu'alors était mensuel, ne paraissant plus que tous les deux mois, le montant de la souscription pour abonnements serait ramené, pour 1942, à 3.600 fr.

Le Conseil approuve ces propositions.

Subvention au Centre
de Séchage des fruits
et légumes de Meaux.

QUESTION VII - Subvention au Centre de

Séchage des fruits et légumes de Meaux.

M. LE PRESIDENT expose que, sous les auspices de la Municipalité de Meaux et sous la présidence d'honneur de M. COURTIER, Sénateur Conseiller National, un centre de séchage des fruits et légumes provenant des jardins familiaux est en voie de formation à Meaux. La mise en route de cette organisation, qui fonctionnerait dans le cadre coopératif, nécessite un capital initial de 100.000 fr, pour la constitution duquel l'aide financière de la S.N.C.F. a été sollicitée.

.....

L'Oeuvre a déjà reçu différents concours et notamment une subvention de 40.000 fr du Secours National. En raison des services qu'elle est susceptible de rendre aux agents en résidence dans la région, il est proposé de lui accorder une subvention exceptionnelle de 6.000 fr.

Le Conseil approuve cette proposition.

Questions diverses.

- Questions diverses -

- Situation budgétaire au 31 août 1942.

M. LE PRESIDENT rend compte de la situation budgétaire telle qu'elle ressort des résultats approximatifs au 31 août 1942.

Dans son ensemble, l'exécution du budget d'exploitation demeure dans le cadre des prévisions. Sans doute, le rapprochement des recettes et des dépenses à la fin d'août fait-il ressortir un excédent de 1.639 M. Mais ceci ne saurait, en aucune manière, préjuger ce que seront finalement les résultats de l'exercice. Les dépenses, notamment, ne comprennent pas celles afférentes au dernier relèvement des rémunérations qui n'ont été payées qu'à partir du mois de septembre. En outre, il convient de tenir compte de ce que les règlements sont toujours sensiblement plus élevés au cours du dernier trimestre.

Quant au budget d'établissement, les dépenses sont très sensiblement inférieures à celles qui avaient été prévues, l'exécution des programmes de travaux s'étant trouvée considérablement ralenti du fait des circonstances.

La séance est levée à 10 heures 50.

Le Vice-Président
du Conseil d'Administration,

GRIMPRET.

Le Président
du Conseil d'Administration,

FOURNIER.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Texte définitif
adopté dans la séance
du 28 octobre 1942

Séance du 21 octobre 1942

La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de M. FOURNIER, Président.

Sont présents : MM. FOURNIER, Président
GRIMPRET, Vice-Président
LAURENT-ATTHALIN, Vice-Président

BOUTET
DAYRAS
DEVINAT
FREDAULT
GETTEN
LIAUD
de TARDE
TIRARD
ZAFFREYA

Assistent à la séance: MM. LE BESNERAIS, Directeur Général
BERTHELOT, Directeur Général adjoint
FILIPPI, Secrétaire Général

Le Commissariat du Gouvernement est représenté par :

MM. RENDU, Commissaire adjoint
MORONI, Commissaire suppléant.

Adoption du
Procès-Verbal.

QUESTION I - Adoption du Procès-Verbal.

Sur la proposition de M. LE PRESIDENT, le Procès-Verbal de la séance du 14 octobre 1942 est adopté.

Comptes
rendus.

QUESTION II - Comptes rendus.

1°) Trafic, recettes, mouvement, etc... .

M. LE BESNERAIS rend compte de l'évolution du trafic et des recettes.

M. LE PRESIDENT tient le Conseil au courant de l'état des stocks de combustibles et de la situation du parc de matériel moteur et roulant.

M. BERTHELOT rend compte des incidents qui ont marqué la circulation.

2°) Trésorerie.

M. FILIPPI expose la situation de trésorerie.

.....

Marchés et
Commandes.

QUESTION III - Marchés et Commandes.

" "

Service
Commercial.

QUESTION IV - Service Commercial.

" "

Projets.

QUESTION V - Projets.

" "

Subvention à l'Oeuvre
"La Santé de la Famille".

QUESTION VI - Subvention à l'Oeuvre "La
Santé de la Famille".

M. LE PRESIDENT rappelle que les anciens Réseaux avaient, en 1937, après accord de M. le Ministre des Travaux Publics, consenti à la Santé de la Famille, pour lui permettre d'édifier à Achères un parc des sports à l'usage des agents de chemins de fer, une avance de 150.000 fr remboursable en 20 annuités.

L'Oeuvre reste débitrice, à ce titre, de 130.000 fr et demande aujourd'hui à être exonérée définitivement du paiement de cette somme, en raison du préjudice que lui ont causé, du point de vue de l'exploitation de son terrain, les travaux exécutés par la S.N.C.F. en gare d'Achères. Sans doute, ce préjudice est-il certain, mais il n'est pas tel qu'il justifie l'abandon de l'intégralité de la créance. Il est proposé d'en fixer le montant à 32.500 fr, ce qui, compte tenu de l'allocation exceptionnelle de 7.500 fr déjà accordée en 1941, conduirait à une remise nouvelle de 25.000 fr. D'autre part, la S.N.C.F. achèterait, pour le prix de 75.000 fr, la maison que l'Oeuvre a fait édifier pour le gardien du terrain. La dette serait ainsi ramenée à 30.500 fr. La Santé de la Famille se libérerait de ce reliquat par le versement de neuf annuités de 3.000 fr et d'une dixième de 3.500 fr, la première étant payable dès 1942 par imputation sur la subvention allouée au titre de cet exercice.

Il est proposé, d'autre part, de maintenir cette dernière subvention, pour 1942, au chiffre admis les années précédentes, soit à 35.000 fr.

Enfin, le journal de l'Oeuvre, qui jusqu'alors était mensuel, ne paraissant plus que tous les deux mois, le montant de la souscription pour abonnements serait ramené, pour 1942, à 3.600 fr.

Le Conseil approuve ces propositions.

Subvention au Centre
de Séchage des fruits
et légumes de Meaux.

QUESTION VII - Subvention au Centre de

Séchage des fruits et légumes de Meaux.

M. LE PRESIDENT expose que, sous les auspices de la Municipalité de Meaux et sous la présidence d'honneur de M. COURTIER, Sénateur Conseiller National, un centre de séchage des fruits et légumes provenant des jardins familiaux est en voie de formation à Meaux. La mise en route de cette organisation, qui fonctionnerait dans le cadre coopératif, nécessite un capital initial de 100.000 fr, pour la constitution duquel l'aide financière de la S.N.C.F. a été sollicitée.

.....

L'Oeuvre a déjà reçu différents concours et notamment une subvention de 40.000 fr du Secours National. En raison des services qu'elle est susceptible de rendre aux agents en résidence dans la région, il est proposé de lui accorder une subvention exceptionnelle de 6.000 fr.

Le Conseil approuve cette proposition.

Questions diverses.

- Questions diverses -

- Situation budgétaire au 31 août 1942.

M. LE PRESIDENT rend compte de la situation budgétaire telle qu'elle ressort des résultats approximatifs au 31 août 1942.

Dans son ensemble, l'exécution du budget d'exploitation demeure dans le cadre des prévisions. Sans doute, le rapprochement des recettes et des dépenses à la fin d'août fait-il ressortir un excédent de 1.639 M. Mais ceci ne saurait, en aucune manière, préjuger ce que seront finalement les résultats de l'exercice. Les dépenses, notamment, ne comprennent pas celles afférentes au dernier relèvement des rémunérations qui n'ont été payées qu'à partir du mois de septembre. En outre, il convient de tenir compte de ce que les règlements sont toujours sensiblement plus élevés au cours du dernier trimestre.

Quant au budget d'établissement, les dépenses sont très sensiblement inférieures à celles qui avaient été prévues, l'exécution des programmes de travaux s'étant trouvée considérablement ralentie du fait des circonstances.

La séance est levée à 10 heures 50.

Le Vice-Président
du Conseil d'Administration,

GRIMPRET.

Le Président
du Conseil d'Administration,

FOURNIER.

Conseil d'Administration

Séance du 21 oct. 1942

Projet de Procès Verbal

Admis le 26 oct. 1942

Voué le 27 oct 1942

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

PROJET

Séance du 21 octobre 1942

La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de M. FOURNIER, Président.

Sont présents : M.M. FOURNIER, Président
GRIMPET, Vice-Président
LAURENT-ATTHALIN, Vice-Président

BOUTET
DAYRAS
DEVINAT
FREDAULT
GETTEN
LIAUD
de MARDE
TIRARD
ZAFREYA

Assistent à la séance : M.M. LE BESNERAIS, Directeur Général
BERTHELOT, Directeur Général adjoint
FILIPPI, Secrétaire Général

Le Commissariat du Gouvernement est représenté par :

M.M. RENDU, Commissaire adjoint
MORONI, Commissaire suppléant

Adoption du
Procès-Verbal.-

QUESTION I - Adoption du Procès-Verbal.-

Sur la proposition de M. LE PRESIDENT, le Procès-Verbal de la séance du 14 octobre 1942 est adopté.

Comptes
rendus.-

QUESTION II - Comptes rendus.-

1°) Trafic, recettes, mouvement, etc...

M. LE BESNERAIS rend compte de l'évolution du trafic et des recettes.

M. LE PRESIDENT tient le Conseil au courant de l'état des stocks de combustibles et de la situation du parc de matériel moteur et roulant.

M. BERTHELOT rend compte des incidents qui ont marqué la circulation.

2°) Trésorerie.-

M. FILIPPI expose la situation de trésorerie.

.....

Marchés et
Commandes.-

QUESTION III - Marchés et Commandes.-

" "

Service
Commercial.-

QUESTION IV - Service Commercial.-

" "

Projets.-

QUESTION V - Projets.-

" "

Subvention à l'Oeuvre
"La Santé de la Fa-
mille".-

QUESTION VI - Subvention à l'Oeuvre "La

Santé de la Famille".-

M. LE PRESIDENT rappelle que les anciens Réseaux avaient, en 1937, après accord de M. le Ministre des Travaux Publics, consenti à la Santé de la Famille, pour lui permettre d'édifier à Achères un parc des sports à l'usage des agents de chemins de fer, une avance de 150.000 fr remboursable en 20 annuités.

L'Oeuvre reste débitrice, à ce titre, de 130.000 fr et demande aujourd'hui à être exonérée définitivement du paiement de cette somme, en raison du préjudice que lui ont causé, du point de vue de l'exploitation de son terrain, les travaux exécutés par la S.N.C.F. en gare d'Achères. Sans doute, ce préjudice est-il certain, mais il n'est pas tel qu'il justifie l'abandon de l'intégralité de la créance. Il est proposé d'en fixer le montant à 32.500 fr, ce qui, compte tenu de l'allocation exceptionnelle de 7.500 fr déjà accordée en 1941, conduirait à une remise nouvelle de 25.000 fr. D'autre part, la S.N.C.F. achèterait, pour le prix de 75.000 fr, la maison que l'Oeuvre a fait édifier pour le gardien du terrain. La dette serait ainsi ramenée à 30.500 fr. La Santé de la Famille se libérerait de ce reliquat par le versement de neuf annuités de 3.000 fr et d'une dixième de 3.500 fr, la première étant payable dès 1942 par imputation sur la subvention allouée au titre de cet exercice.

Il est proposé, d'autre part, de maintenir cette dernière subvention, pour 1942, au chiffre admis les années précédentes, soit à 35.000 fr.

Enfin, le journal de l'Oeuvre, qui jusqu'alors était mensuel, ne paraissant plus que tous les deux mois, le montant de la souscription pour abonnements serait ramené, pour 1942, à 3.600 fr.

Le Conseil approuve ces propositions.

Subvention au Centre
de Séchage des fruits
et légumes de Meaux.-

QUESTION VII - Subvention au Centre de

Séchage des fruits et légumes de Meaux.-

M. LE PRESIDENT expose que, sous les auspices de la Municipalité de Meaux et sous la présidence d'honneur de M. COURTIER, Sénateur Conseiller National, un centre de séchage des fruits et légumes provenant des jardins familiaux est en voie de formation

.....

à Meaux. La mise en route de cette organisation, qui fonctionnerait dans le cadre coopératif, nécessite un capital initial de 100.000 fr, pour la constitution duquel l'aide financière de la S.N.C.F. a été sollicitée.

L'Oeuvre a déjà reçu différents concours et notamment une subvention de 40.000 fr du Secours National. En raison des services qu'elle est susceptible de rendre aux agents en résidence dans la région, il est proposé de lui accorder une subvention exceptionnelle de 6.000 fr.

Le Conseil approuve cette proposition.

Questions diverses.-

- Questions diverses -

- Situation budgétaire au 31 août 1942.-

M. LE PRESIDENT rend compte de la situation budgétaire telle qu'elle ressort des résultats approximatifs au 31 août 1942.

Dans son ensemble, l'exécution du budget d'exploitation demeure dans le cadre des prévisions. Sans doute, le rapprochement des recettes et des dépenses à la fin d'août fait-il ressortir un excédent de 1.639 M. Mais ceci ne saurait, en aucune manière, préjuger ce que seront finalement les résultats de l'exercice. Les dépenses, notamment, ne comprennent pas celles afférentes au dernier relevé des rémunérations qui n'ont été payées qu'à partir du mois de septembre. En outre, il convient de tenir compte de ce que les règlements sont toujours sensiblement plus élevés au cours du dernier trimestre.

Quant au budget d'établissement, les dépenses sont très sensiblement inférieures à celles qui avaient été prévues, l'exécution des programmes de travaux s'étant trouvée considérablement ralenti du fait des circonstances.

La séance est levée à 10 heures 50.

Texte définitif
adopté dans la séance
du 28 octobre 1942

Séance du 21 octobre 1942

La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de
M. FOURNIER, Président.

Sont présents : MM. FOURNIER, Président
GRIMPRET, Vice-Président
LAURENT-ATTHALIN, Vice-Président

BOUTET
DAYRAS
DEVINAT
FREDAULT
GETTEN
LIAUD
de TARDE
TIRARD
ZAFFREYA

Assistent à la séance: MM. LE BESNERAIS, Directeur Général .
BERTHELOT, Directeur Général adjoint
FILIPPI, Secrétaire Général

Le Commissariat du Gouvernement est représenté par :

MM. RENDU, Commissaire adjoint
MORONI, Commissaire suppléant.

Adoption du
Procès-Verbal.

QUESTION I - Adoption du Procès-Verbal.

Sur la proposition de M. LE PRESIDENT, le Procès-Verbal de la séance du 14 octobre 1942 est adopté.

Comptes
rendus.

QUESTION II - Comptes rendus.

1°) Trafic, recettes, mouvement, etc... .

M. LE BESNERAIS rend compte de l'évolution du trafic et des recettes.

M. LE PRESIDENT tient le Conseil au courant de l'état des stocks de combustibles et de la situation du parc de matériel moteur et roulant.

M. BERTHELOT rend compte des incidents qui ont marqué la circulation.

2°) Trésorerie.

M. FILIPPI expose la situation de trésorerie.

.....

Marchés et Commandes.

QUESTION III - Marchés et Commandes.

" "

Service Commercial.

QUESTION IV - Service Commercial.

" "

Projets.

QUESTION V - Projets.

" "

Subvention à l'Oeuvre "La Santé de la Famille".

QUESTION VI - Subvention à l'Oeuvre "La

Santé de la Famille".

M. LE PRESIDENT rappelle que les anciens Réseaux avaient, en 1937, après accord de M. le Ministre des Travaux Publics, consenti à la Santé de la Famille, pour lui permettre d'édifier à Achères un parc des sports à l'usage des agents de chemins de fer, une avance de 150.000 fr remboursable en 20 annuités.

L'Oeuvre reste débitrice, à ce titre, de 130.000 fr et demande aujourd'hui à être exonérée définitivement du paiement de cette somme, en raison du préjudice que lui ont causé, du point de vue de l'exploitation de son terrain, les travaux exécutés par la S.N.C.F. en gare d'Achères. Sans doute, ce préjudice est-il certain, mais il n'est pas tel qu'il justifie l'abandon de l'intégralité de la créance. Il est proposé d'en fixer le montant à 32.500 fr, ce qui, compte tenu de l'allocation exceptionnelle de 7.500 fr déjà accordée en 1941, conduirait à une remise nouvelle de 25.000 fr. D'autre part, la S.N.C.F. achèterait, pour le prix de 75.000 fr, la maison que l'Oeuvre a fait édifier pour le gardien du terrain. La dette serait ainsi ramenée à 30.500 fr. La Santé de la Famille se libérerait de ce reliquat par le versement de neuf annuités de 3.000 fr et d'une dixième de 3.500 fr, la première étant payable dès 1942 par imputation sur la subvention allouée au titre de cet exercice.

Il est proposé, d'autre part, de maintenir cette dernière subvention, pour 1942, au chiffre admis les années précédentes, soit à 35.000 fr.

Enfin, le journal de l'Oeuvre, qui jusqu'alors était mensuel, ne paraissant plus que tous les deux mois, le montant de la souscription pour abonnements serait ramené, pour 1942, à 3.600 fr.

Le Conseil approuve ces propositions.

Subvention au Centre de Séchage des fruits et légumes de Meaux.

QUESTION VII - Subvention au Centre de

Séchage des fruits et légumes de Meaux.

M. LE PRESIDENT expose que, sous les auspices de la Municipalité de Meaux et sous la présidence d'honneur de M. COURTIER, Sénateur Conseiller National, un centre de séchage des fruits et légumes provenant des jardins familiaux est en voie de formation à Meaux. La mise en route de cette organisation, qui fonctionnerait dans le cadre coopératif, nécessite un capital initial de 100.000 fr, pour la constitution duquel l'aide financière de la S.N.C.F. a été sollicitée.

.....

L'Oeuvre a déjà reçu différents concours et notamment une subvention de 40.000 fr du Secours National. En raison des services qu'elle est susceptible de rendre aux agents en résidence dans la région, il est proposé de lui accorder une subvention exceptionnelle de 6.000 fr.

Le Conseil approuve cette proposition.

Questions diverses.

- Questions diverses -

- Situation budgétaire au 31 août 1942.

M. LE PRESIDENT rend compte de la situation budgétaire telle qu'elle ressort des résultats approximatifs au 31 août 1942.

Dans son ensemble, l'exécution du budget d'exploitation demeure dans le cadre des prévisions. Sans doute, le rapprochement des recettes et des dépenses à la fin d'août fait-il ressortir un excédent de 1.639 M. Mais ceci ne saurait, en aucune manière, préjuger ce que seront finalement les résultats de l'exercice. Les dépenses, notamment, ne comprennent pas celles afférentes au dernier relèvement des rémunérations qui n'ont été payées qu'à partir du mois de septembre. En outre, il convient de tenir compte de ce que les règlements sont toujours sensiblement plus élevés au cours du dernier trimestre.

Quant au budget d'établissement, les dépenses sont très sensiblement inférieures à celles qui avaient été prévues, l'exécution des programmes de travaux s'étant trouvée considérablement ralentie du fait des circonstances.

La séance est levée à 10 heures 50.

Le Vice-Président
du Conseil d'Administration,

GRIMPRET.

Le Président
du Conseil d'Administration,

FOURNIER.

CA
27/10/42

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

PROJET

Séance du 21 octobre 1942

La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de M. FOURNIER, Président.

Sont présents : M.M. FOURNIER, Président
GRIMPRET, Vice-Président
LAURENT-ATTHALIN, Vice-Président

BOUTET
DAYRAS
DEVINAT
FREDAULT
GETTEN
LIAUD
de TARDE
TIRARD
ZAFIREYA

Assistent à la séance : M.M. LE BESNERAIS, Directeur Général
BERTHELOT, Directeur Général adjoint
FILIPPI, Secrétaire Général

Le Commissariat du Gouvernement est représenté par :

M.M. RENDU, Commissaire adjoint
MORONI, Commissaire suppléant

Adoption du
Procès-Verbal.-

QUESTION I - Adoption du Procès-Verbal.-

Sur la proposition de M. LE PRESIDENT, le Procès-Verbal de la séance du 14 octobre 1942 est adopté.

Comptes
rendus.-

QUESTION II - Comptes rendus.-

1°) Trafic, recettes, mouvement, etc...

M. LE BESNERAIS rend compte de l'évolution du trafic et des recettes.

M. LE PRESIDENT tient le Conseil au courant de l'état des stocks de combustibles et de la situation du parc de matériel moteur et roulant.

M. BERTHELOT rend compte des incidents qui ont marqué la circulation.

2°) Trésorerie.-

M. FILIPPI expose la situation de trésorerie.

.....

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

PROJET

Séance du 21 octobre 1942

La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de M. FOURNIER, Président.

Sont présents : M.M. FOURNIER, Président
GRIMPRET, Vice-Président
LAURENT-ATHALIN, Vice-Président

BOUTET
DAYRAS
DEVINAT
FREDAULT
GETTEN
LIAUD
de TARDE
TIRARD
ZAFFREYA

Assistent à la séance : M.M. LE BESNERAIS, Directeur Général
BERTHELOT, Directeur Général adjoint
FILIPPI, Secrétaire Général

Le Commissariat du Gouvernement est représenté par :

M.M. RENDU, Commissaire adjoint
MORONI, Commissaire suppléant

Adoption du Procès-Verbal.-

QUESTION I - Adoption du Procès-Verbal.-

Sur la proposition de M. LE PRESIDENT, le Procès-Verbal de la séance du 14 octobre 1942 est adopté.

Comptes rendus.-

QUESTION II - Comptes rendus.-

1°) Trafic, recettes, mouvement, etc...

M. LE BESNERAIS rend compte de l'évolution du trafic et des recettes.

M. LE PRESIDENT tient le Conseil au courant de l'état des stocks de combustibles et de la situation du parc de matériel moteur et roulant.

M. BERTHELOT rend compte des incidents qui ont marqué la circulation.

2°) Trésorerie.-

M. FILIPPI expose la situation de trésorerie.

.....

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

PROJET

Séance du 21 octobre 1942

La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de M. FOURNIER, Président.

Sont présents : M.M. FOURNIER, Président
GRIMPRET, Vice-Président
LAURENT-ATHALIN, Vice-Président

BOUTET
DAYRAS
DEVINAT
FREDAULT
GETTEN
LIAUD
de MARDE
TIRARD
ZAFREYA

Assistent à la séance : M.M. LE BESNERAIS, Directeur Général
BERTHELOT, Directeur Général adjoint
FILIPPI, Secrétaire Général

Le Commissariat du Gouvernement est représenté par :

M.M. RENDU, Commissaire adjoint
MORONI, Commissaire suppléant

Adoption du
Procès-Verbal.-

QUESTION I - Adoption du Procès-Verbal.-

Sur la proposition de M. LE PRESIDENT, le Procès-Verbal de la séance du 14 octobre 1942 est adopté.

Comptes
rendus.-

QUESTION II - Comptes rendus.-

1°) Trafic, recettes, mouvement, etc...

M. LE BESNERAIS rend compte de l'évolution du trafic et des recettes.

M. LE PRESIDENT tient le Conseil au courant de l'état des stocks de combustibles et de la situation du parc de matériel moteur et roulant.

M. BERTHELOT rend compte des incidents qui ont marqué la circulation.

2°) Trésorerie.-

M. FILIPPI expose la situation de trésorerie.

.....

Marchés et Commandes.-

QUESTION III - Marchés et Commandes.-

" "

Service Commercial.-

QUESTION IV - Service Commercial.-

" "

Projets.-

QUESTION V - Projets.-

" "

Subvention à l'Oeuvre "La Santé de la Famille".-

QUESTION VI - Subvention à l'Oeuvre "La Santé de la Famille".-

M. LE PRESIDENT rappelle que les anciens Réseaux avaient, en 1937, après accord de M. le Ministre des Travaux Publics, consenti à la Santé de la Famille, pour lui permettre d'édifier à Achères un parc des sports à l'usage des agents de chemins de fer, une avance de 150.000 fr remboursable en 20 annuités.

L'Oeuvre reste débitrice, à ce titre, de 130.000 fr et demande aujourd'hui à être exonérée définitivement du paiement de cette somme, en raison du préjudice que lui ont causé, du point de vue de l'exploitation de son terrain, les travaux exécutés par la S.N.C.F. en gare d'Achères. Sans doute, ce préjudice est-il certain, mais il n'est pas tel qu'il justifie l'abandon de l'intégralité de la créance. Il est proposé d'en fixer le montant à 32.500 fr, ce qui, compte tenu de l'allocation exceptionnelle de 7.500 fr déjà accordée en 1941, conduirait à une remise nouvelle de 25.000 fr. D'autre part, la S.N.C.F. achèterait, pour le prix de 75.000 fr, la maison que l'Oeuvre a fait édifier pour le gardien du terrain. La dette serait ainsi ramenée à 30.500 fr. La Santé de la Famille se libéreraît de ce reliquat par le versement de neuf annuités de 3.000 fr et d'une dixième de 3.500 fr, la première étant payable dès 1942 par imputation sur la subvention allouée au titre de cet exercice.

Il est proposé, d'autre part, de maintenir cette dernière subvention, pour 1942, au chiffre admis les années précédentes, soit à 35.000 fr.

Enfin, le journal de l'Oeuvre, qui jusqu'alors était mensuel, ne paraissant plus que tous les deux mois, le montant de la souscription pour abonnements serait ramené, pour 1942, à 3.600 fr.

Le Conseil approuve ces propositions.

Subvention au Centre de Séchage des fruits et légumes de Meaux.-

QUESTION VII - Subvention au Centre de

Séchage des fruits et légumes de Meaux.-

M. LE PRESIDENT expose que, sous les auspices de la Municipalité de Meaux et sous la présidence d'honneur de M. COURTIER, Sénateur Conseiller National, un centre de séchage des fruits et légumes provenant des jardins familiaux est en voie de formation

.....

à Meaux. La mise en route de cette organisation, qui fonctionnerait dans le cadre coopératif, nécessite un capital initial de 100.000 fr, pour la constitution duquel l'aide financière de la S.N.C.F. a été sollicitée.

L'Oeuvre a déjà reçu différents concours et notamment une subvention de 40.000 fr du Secours National. En raison des services qu'elle est susceptible de rendre aux agents en résidence dans la région, il est proposé de lui accorder une subvention exceptionnelle de 6.000 fr.

Le Conseil approuve cette proposition.

Questions diverses.-

- Questions diverses -

- Situation budgétaire au 31 août 1942. -

M. LE PRESIDENT rend compte de la situation budgétaire telle qu'elle ressort des résultats approximatifs au 31 août 1942.

Dans son ensemble, l'exécution du budget d'exploitation demeure dans le cadre des prévisions. Sans doute, le rapprochement des recettes et des dépenses à la fin d'août fait-il ressortir un excédent de 1.639 M. Mais ceci ne saurait, en aucune manière, préjuger ce que seront finalement les résultats de l'exercice. Les dépenses, notamment, ne comprennent pas celles afférentes au dernier relevément des rémunérations qui n'ont été payées qu'à partir du mois de septembre. En outre, il convient de tenir compte de ce que les règlements sont toujours sensiblement plus élevés au cours du dernier trimestre.

Quant au budget d'établissement, les dépenses sont très sensiblement inférieures à celles qui avaient été prévues, l'exécution des programmes de travaux s'étant trouvée considérablement ralenti du fait des circonstances.

La séance est levée à 10 heures 50.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

PROJET

Séance du 21 octobre 1942

La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de M. FOURNIER, Président.

Sont présents : M.M. FOURNIER, Président
GRIMPET, Vice-Président
LAURENT-ATTHALIN, Vice-Président

BCUTET
DAYRAS
DEVINAT
FREDAULT
GETTEN
LIAUD
de TIRDE
TIRARD
ZAFIREYA

Assistant à la séance : M.M. LE BESNERAIS, Directeur Général
BERTHELOT, Directeur Général adjoint
FILIPPI, Secrétaire Général

Le Commissariat du Gouvernement est représenté par :

M.M. RENDU, Commissaire adjoint
MORONI, Commissaire suppléant

Adoption du Procès-Verbal.-

QUESTION I - Adoption du Procès-Verbal.-

Sur la proposition de M. LE PRESIDENT, le Procès-Verbal de la séance du 14 octobre 1942 est adopté.

Comptes rendus.-

QUESTION II - Comptes rendus.-

1°) Trafic, recettes, mouvement, etc...

M. LE BESNERAIS rend compte de l'évolution du trafic et des recettes.

M. LE PRESIDENT tient le Conseil au courant de l'état des stocks de combustibles et de la situation du parc de matériel moteur et roulant.

M. BERTHELOT rend compte des incidents qui ont marqué la circulation.

2°) Trésorerie.-

M. FILIPPI expose la situation de trésorerie.

.....

Marchés et
Commandes.-

QUESTION III - Marchés et Commandes.-

Service
Commercial.-

QUESTION IV - Service Commercial.-

Projets.-

QUESTION V - Projets.-

Subvention à l'Oeuvre
"La Santé de la Fa-
mille".-

QUESTION VI - Subvention à l'Oeuvre "La

Santé de la Famille".-

M. LE PRÉSIDENT rappelle que les anciens Réseaux avaient, en 1937, après accord de M. le Ministre des Travaux Publics, consenti à la Santé de la Famille, pour lui permettre d'édifier à Achères un parc des sports à l'usage des agents de chemins de fer, une avance de 150.000 fr remboursable en 20 annuités.

L'Oeuvre reste débitrice, à ce titre, de 130.000 fr et demande aujourd'hui à être exonérée définitivement du paiement de cette somme, en raison du préjudice que lui ont causé, du point de vue de l'exploitation de son terrain, les travaux exécutés par la S.N.C.F. en gare d'Achères. Sans doute, ce préjudice est-il certain, mais il n'est pas tel qu'il justifie l'abandon de l'intégralité de la créance. Il est proposé d'en fixer le montant à 32.500 fr, ce qui, compte tenu de l'allocation exceptionnelle de 7.500 fr déjà accordée en 1941, conduirait à une remise nouvelle de 25.000 fr. D'autre part, la S.N.C.F. achèterait, pour le prix de 75.000 fr, la maison que l'Oeuvre a fait édifier pour le gardien du terrain. La dette serait ainsi ramenée à 30.500 fr. La Santé de la Famille se libérerait de ce reliquat par le versement de neuf annuités de 3.000 fr et d'une dixième de 3.500 fr, la première étant payable dès 1942 par imputation sur la subvention allouée au titre de cet exercice.

Il est proposé, d'autre part, de maintenir cette dernière subvention, pour 1942, au chiffre admis les années précédentes, soit à 35.000 fr.

Enfin, le journal de l'Oeuvre, qui jusqu'alors était mensuel, ne paraissant plus que tous les deux mois, le montant de la souscription pour abonnements serait ramené, pour 1942, à 3.600 fr.

Le Conseil approuve ces propositions.

Subvention au Centre
de Séchage des fruits
et légumes de Meaux.-

QUESTION VII - Subvention au Centre de

Séchage des fruits et légumes de Meaux.-

M. LE PRÉSIDENT expose que, sous les auspices de la Municipalité de Meaux et sous la présidence d'honneur de M. COURTIER, Sénateur Conseiller National, un centre de séchage des fruits et légumes provenant des jardins familiaux est en voie de formation

.....

à Meaux. La mise en route de cette organisation, qui fonctionnerait dans le cadre coopératif, nécessite un capital initial de 100.000 fr, pour la constitution duquel l'aide financière de la S.N.C.F. a été sollicitée.

L'Oeuvre a déjà reçu différents concours et notamment une subvention de 40.000 fr du Secours National. En raison des services qu'elle est susceptible de rendre aux agents en résidence dans la région, il est proposé de lui accorder une subvention exceptionnelle de 6.000 fr.

Le Conseil approuve cette proposition.

Questions diverses.-

- Questions diverses -

- Situation budgétaire au 31 août 1942.-

M. LE PRESIDENT rend compte de la situation budgétaire telle qu'elle ressort des résultats approximatifs au 31 août 1942.

Dans son ensemble, l'exécution du budget d'exploitation demeure dans le cadre des prévisions. Sans doute, le rapprochement des recettes et des dépenses à la fin d'août fait-il ressortir un excédent de 1.639 M. Mais ceci ne saurait, en aucune manière, préjuger ce que seront finalement les résultats de l'exercice. Les dépenses, notamment, ne comprennent pas celles afférentes au dernier relevé des rémunérations qui n'ont été payées qu'à partir du mois de septembre. En outre, il convient de tenir compte de ce que les règlements sont toujours sensiblement plus élevés au cours du dernier trimestre.

Quant au budget d'établissement, les dépenses sont très sensiblement inférieures à celles qui avaient été prévues, l'exécution des programmes de travaux s'étant trouvée considérablement ralenti du fait des circonstances.

La séance est levée à 10 heures 50.

de la part de M. CLOSSET

Vu
AF

Projet de Procès-Verbal

de la séance du Conseil d'Administration

du 21 octobre 1942

soumis à l'approbation

de Monsieur le Président FOURNIER

26 octobre 1942

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

PROJET

Séance du 21 octobre 1942

La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de M. FOURNIER, Président.

Sont présents : M.M. FOURNIER, Président
GRIMPET, Vice-Président
LAURENT-ATHALIN, Vice-Président

BOUTET
DAYRAS
DEVINAT
FREDAULT
GETTEN
LIAUD
de TARDE
TIRARD
ZAFFREYA

Assistent à la séance : MM. LE BESNERAIS, Directeur Général
BERTHELOT, Directeur Général adjoint
FILIPPI, Secrétaire Général

Le Commissariat du Gouvernement est représenté par :

MM. RENDU, Commissaire adjoint
MORONI, Commissaire suppléant.

Adoption du Procès-Verbal.

QUESTION I - Adoption du Procès-Verbal.-

Sur la proposition de M. LE PRESIDENT, le Procès-Verbal de la séance du 14 octobre 1942 est adopté.

Comptes rendus.

QUESTION II - Comptes rendus.-

1°) Trafic, recettes, mouvement, etc....

M. LE BESNERAIS rend compte de l'évolution du trafic et des recettes.

M. LE PRESIDENT tient le Conseil au courant de l'état des stocks de combustibles et de la situation du parc de matériel moteur et roulant.

M. BERTHELOT rend compte des incidents qui ont marqué la circulation.

2°) Trésorerie.-

M. FILIPPI expose la situation de trésorerie.

Marchés et
Commandées.-

QUESTION III - Marchés et Commandes.-

Service
Commercial.-

QUESTION IV - Service Commercial.-

Projets.-

QUESTION V - Projets.-

Subvention à l'Oeuvre
"La Santé de la Famille".-

QUESTION VI - Subvention à l'Oeuvre "La
Santé de la Famille".-

M. LE PRESIDENT rappelle que les anciens Réseaux avaient, en 1937, après accord de M. le Ministre des Travaux Publics, ~~conseiller~~ à la Santé de la Famille, pour lui permettre d'édifier à Achères un parc dès sports à l'usage des agents de chemins de fer, une avance de 150.000 fr remboursable en 20 annuités.

L'œuvre reste débitrice, à ce titre, de 130.000 fr et demande aujourd'hui à être exonérée définitivement du paiement de cette somme, en raison du préjudice que lui ont causé, du point de vue de l'exploitation de son terrain, les travaux exécutés par la S.N.C.F. en gare d'Achères. Sans doute, ce préjudice est-il certain, mais il n'est pas tel qu'il justifie l'abandon de l'intégralité de la créance. Il est proposé d'en fixer le montant à 32.500 fr, ce qui, compte tenu de l'allocation exceptionnelle de 7.500 fr déjà accordée en 1941, conduirait à une remise nouvelle de 25.000 fr. D'autre part, la S.N.C.F. achèterait, pour le prix de 75.000 fr, la maison que l'œuvre a fait édifier pour le gardien du terrain. La dette serait ainsi ramenée à 30.500 fr. La Santé de la Famille se libérerait de ce reliquat par le versement de neuf annuités de 3.000 fr et d'une dixième de 3.500 fr, la première étant payable dès 1942 par imputation sur la subvention allouée au titre de cet exercice.

Il est proposé, d'autre part, de maintenir cette dernière subvention, pour 1942, au chiffre admis les années précédentes, soit à 35.000 fr.

Enfin, le journal de l'œuvre, qui jusqu'alors était mensuel, ne paraissant plus que tous les deux mois, le montant de la souscription pour abonnements serait ramené, pour 1942, à 3.600 fr.

Le Conseil approuve ces propositions.

Subvention au Centre de
Séchage des fruits et
légumes de Meaux.-

QUESTION VII - Subvention au Centre de

Séchage des fruits et légumes de Meaux.-

M. LE PRESIDENT expose que, sous les auspices de la Municipalité de Meaux et sous la présidence d'honneur de M. COURTIER, Sénateur Conseiller National, un centre de séchage des fruits et légumes provenant des jardins familiaux est en voie de formation à Meaux. La mise en route de cette organisation, qui fonctionnerait dans le cadre coopératif, nécessite un capital initial de 100.000 fr, pour la constitution duquel l'aide financière de la S.N.C.F. a été sollicitée.

L'Œuvre a déjà reçu différents concours et notamment une subvention de 40.000 fr du Secours National. En raison des services qu'elle est susceptible de rendre aux agents en résidence dans la région, il est proposé de lui accorder une subvention exceptionnelle de 6.000 fr.

Le Conseil approuve cette proposition.

Questions diverses.-

- Questions diverses -

- Situation budgétaire au 31 août 1942.-

M. LE PRESIDENT rend compte de la situation budgétaire telle qu'elle ressort des résultats approximatifs au 31 août 1942.

Dans son ensemble, l'exécution du budget d'exploitation demeure dans le cadre des prévisions. Sans doute, le rapprochement ~~brutal~~ des recettes et des dépenses à la fin d'août fait-il ressortir un excédent de 1.639 M. Mais ceci ne saurait, en aucune manière, préjuger ce que seront finalement les résultats de l'exercice. Les dépenses, notamment, ne comprennent pas celles afférentes au dernier relèvement des rémunérations qui n'ont été payées qu'à partir du mois de septembre. En outre, il convient de tenir compte de ce que les règlements sont toujours sensiblement plus élevés au cours du dernier trimestre.

Quant au budget d'établissement, les dépenses sont très sensiblement inférieures à celles qui avaient été prévues, l'exécution des programmes de travaux s'étant trouvée considérablement ralentie du fait des circonstances.

La séance est levée à 10 heures 50.-

de la part de M. CLOSSET

Projet de Procès-Verbal

de la séance du Conseil d'Administration

du 21 octobre 1942

soumis à
Monsieur FILIPPI
Secrétaire Général

317

26 octobre 1942

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Conseil d'Administration

PROJET

Séance du 21 octobre 1942

-:-:-

La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de
M. FOURNIER, Président.

Sont présents : M.M. FOURNIER, Président
GRIMPRET, Vice-Président
LAURENT-ATTHALIN, Vice-Président

BOUTET
DAYRAS
DEVINAT
FREDAULT
GETTEN
LIAUD
de TARDE
TIRARD
ZAFFREY

Assistent à la séance : M. LE BESNERAIS, Directeur Général
BERTHELOT, Directeur Général adjoint
FILIPPI, Secrétaire Général

Le Commissariat du Gouvernement est représenté par :

M. RENDU, Commissaire adjoint
MORONI, Commissaire suppléant.

QUESTION I - Adoption du Procès-Verbal.

Adoption du
Procès-Verbal.

Sur la proposition de M. LE PRÉSIDENT, le Procès-Verbal de
la séance du 14 octobre 1942 est adopté.

QUESTION II - Comptes rendus.

Comptes
rendus.

1^e) Trafic, recettes, mouvement, etc....

M. LE BESNERAIS rend compte de l'évolution du trafic et des
recettes.

M. LE PRÉSIDENT tient le Conseil au courant de l'état des
stocks de combustibles et de la situation du parc de matériel
moteur et roulant.

M. BERTHELOT rend compte des incidents qui ont marqué la
circulation.

2^e) Trésorerie.

M. FILIPPI expose la situation de trésorerie.

Marchés et
Commandées.-

QUESTION III. - Marchés et Commandes.-

Service
Commercial.-

QUESTION IV - Service Commercial.-

Projets.-

QUESTION V - Projets.-

Subvention à l'Oeuvre
"La Santé de la Famille".

QUESTION VI - Subvention à l'Oeuvre "La
Santé de la Famille".-

M. LE PRESIDENT rappelle que les anciens Réseaux avaient, en 1937, après accord de M. le Ministre des Travaux Publics, ~~couverte~~ à la Santé de la Famille, pour lui permettre d'édifier à Achères un parc des sports à l'usage des agents de chemins de fer, une avance de 150.000 fr remboursable en 20 annuités.

L'œuvre reste débitrice, à ce titre, de 130.000 fr et demande aujourd'hui à être exonérée définitivement du paiement de cette somme, en raison du préjudice que lui ont causé, du point de vue de l'exploitation de son terrain, les travaux exécutés par la S.N.C.F. en gare d'Achères. Sans doute, ce préjudice est-il certain, mais il n'est pas tel qu'il justifie l'abandon de l'intégralité de la créance. Il est proposé d'en fixer le montant à 32.500 fr, ce qui, compte tenu de l'allocation exceptionnelle de 7.500 fr déjà accordée en 1941, conduirait à une remise nouvelle de 25.000 fr. D'autre part, la S.N.C.F. achèterait, pour le prix de 75.000 fr, la maison que l'œuvre a fait édifier pour le gardien du terrain. La dette serait ainsi ramenée à 30.500 fr. La Santé de la Famille se libérerait de ce reliquat par le versement de neuf annuités de 3.000 fr et d'une dixième de 3.500 fr, la première étant payable dès 1942 par imputation sur la subvention allouée au titre de cet exercice.

Il est proposé, d'autre part, de maintenir cette dernière subvention, pour 1942, au chiffre admis les années précédentes, soit à 35.000 fr.

Enfin, le journal de l'œuvre, qui jusqu'alors était mensuel, ne paraissant plus que tous les deux mois, le montant de la souscription pour abonnement serait ramené, pour 1942, à 3.600 fr.

Le Conseil approuve ces propositions.

Subvention au Centre de
Séchage des fruits et
légumes de Meaux.-

QUESTION VII - Subvention au Centre de

Séchage des fruits et légumes de Meaux.-

M. LE PRESIDENT expose que, sous les auspices de la Municipalité de Meaux et sous la présidence d'honneur de M. COURTIER, Sénateur Conseiller National, un centre de séchage des fruits et légumes provenant des jardins familiaux est en voie de formation à Meaux. La mise en route de cette organisation, qui fonctionnerait dans le cadre coopératif, nécessite un capital initial de 100.000 fr pour la constitution duquel l'aide financière de la S.N.C.F. sera sollicitée.

L'Oeuvre a déjà reçu différents concours et notamment une subvention de 40.000 fr du Secours National. En raison des services qu'elle est susceptible de rendre aux agents en résidence dans la région, il est proposé de lui accorder une subvention exceptionnelle de 6.000 fr.

Le Conseil approuve cette proposition.

Questions diverses.

- Questions diverses -

- Situation budgétaire au 31 août 1942.-

M. LE PRÉSIDENT rend compte de la situation budgétaire telle qu'elle ressort des résultats approximatifs au 31 août 1942.

Dans son ensemble, l'exécution du budget d'exploitation demeure dans le cadre des prévisions. Sans doute, le rapprochement brutal des recettes et des dépenses à la fin d'août fait-il ressortir un excédent de 1.639 M. Mais ceci ne saurait, en aucune manière, préjuger ce que seront finalement les résultats de l'exercice. Les dépenses notamment ne comprennent pas celles afférentes au dernier relèvement des rémunérations qui n'ont été payées qu'à partir du mois de septembre. En outre, il convient de tenir compte de ce que les règlements sont toujours sensiblement plus élevés au cours du dernier trimestre.

Quant au budget d'établissement, les dépenses sont très sensiblement inférieures à celles qui avaient été prévues, l'exécution des programmes de travaux s'étant trouvée considérablement ralentie du fait des circonstances.

La séance est levée à 10 heures 50.-

M. le Président Grimpel

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

IV Soumis au Conseil d'Administration
26. X. 42

Conseil d'Administration

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du 21 octobre 1942

-:-:-

PROJET

Dossier

26. 10. 42

Grimpel

La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de M. FOURNIER, Président.

Sont présents : M.M. FOURNIER, Président
GRIMPEL, Vice-Président
LAURENT-APPALIN, Vice-Président

BOUTET
DAYNAS
DEVINAT
FRIDAULT
GETTEN
LIAUD
de TARDE
TIRARD
ZAFFREY

Assistent à la séance : M.M. LE BESNERAIS, Directeur Général
BERTHELOT, Directeur Général adjoint
FILIPPI, Secrétaire Général

Le Commissariat du Gouvernement est représenté par :

M.M. KENDU, Commissaire adjoint
MORONI, Commissaire suppléant.

Adoption du
Procès-Verbal.-

QUESTION I - Adoption du Procès-Verbal.-

Sur la proposition de M. LE PRÉSIDENT, le Procès-Verbal de la séance du 14 octobre 1942 est adopté.

Comptes
rendus.-

QUESTION II - Comptes rendus.-

1*) Trafic, recettes, mouvement, etc....

M. LE BESNERAIS rend compte de l'évolution du trafic et des recettes.

M. LE PRÉSIDENT tient le Conseil au courant de l'état des stocks de combustibles et de la situation du parc de matériel moteur et roulant.

M. BERTHELOT rend compte des incidents qui ont marqué la circulation.

2*) Trésorerie.-

M. FILIPPI expose la situation de trésorerie.

Marchés et
Commandes.-

Service
Commercial.-

Projets.-

QUESTION III - Marchés et Commandes.-

QUESTION IV - Service Commercial.

QUESTION V - Projets.-

Subvention à l'Œuvre
"La Santé de la Famille".-

QUESTION VI - Subvention à l'Œuvre "La
Santé de la Famille".-

M. LE PRÉSIDENT rappelle que les anciens Réseaux avaient, en 1937, après accord de M. le Ministre des Travaux Publics, ~~couvert~~ à la Santé de la Famille, pour lui permettre d'édifier à Achères un parc des sports à l'usage des agents de chemins de fer, une avance de 150.000 fr remboursable en 20 annuités.

L'œuvre reste débitrice, à ce titre, de 130.000 fr et demande aujourd'hui à être exonérée définitivement du paiement de cette somme, en raison du préjudice que lui ont causé, du point de vue de l'exploitation de son terrain, les travaux exécutés par la S.N.C.F. en gare d'Achères. Sans doute, ce préjudice est-il certain, mais il n'est pas tel qu'il justifie l'abandon de l'intégralité de la créance. Il est proposé d'en fixer le montant à 32.500 fr, ce qui, compte tenu de l'allocation exceptionnelle de 7.500 fr déjà accordée en 1941, conduirait à une remise nouvelle de 25.000 fr. D'autre part, la S.N.C.F. achèterait, pour le prix de 75.000 fr, la maison que l'œuvre a fait édifier pour le gardien du terrain. La dette serait ainsi ramenée à 30.500 fr. La Santé de la Famille se libérerait de ce reliquat par le versement de neuf annuités de 3.000 fr et d'une dixième de 3.500 fr, la première étant payable dès 1942 par imputation sur la subvention allouée au titre de cet exercice.

Il est proposé, d'autre part, de maintenir cette dernière subvention, pour 1942, au chiffre admis les années précédentes, soit à 35.000 fr.

Enfin, le journal de l'œuvre, qui jusqu'alors était mensuel, ne paraissant plus que tous les deux mois, le montant de la souscription pour abonnement serait ramené, pour 1942, à 3.600 fr.

Le Conseil approuve ces propositions.

Subvention au Centre de
Séchage des fruits et
légumes de Meaux.-

QUESTION VII - Subvention au Centre de
Séchage des fruits et légumes de Meaux.-

M. LE PRÉSIDENT expose que, sous les auspices de la Municipalité de Meaux et sous la présidence d'honneur de M. COURTIER, Sénateur Conseiller National, un centre de séchage des fruits et légumes provenant des jardins familiaux est en voie de formation à Meaux. La mise en route de cette organisation, qui fonctionnerait dans le cadre coopératif, nécessite un capital initial de 100.000 fr pour la constitution duquel l'aide financière de la S.N.C.F. a été sollicitée.

L'Œuvre a déjà reçu différents concours et notamment une subvention de 40.000 fr du Secours National. En raison des services qu'elle est susceptible de rendre aux agents en résidence dans la région, il est proposé de lui accorder une subvention exceptionnelle de 6.000 fr.

Le Conseil approuve cette proposition.

Questions diverses.-

- Questions diverses -

- Situation budgétaire au 31 août 1942.-

M. LE PRÉSIDENT rend compte de la situation budgétaire telle qu'elle ressort des résultats approximatifs au 31 août 1942.

Dans son ensemble, l'exécution du budget d'exploitation demeure dans le cadre des prévisions. Sans doute, le rapprochement ~~entre~~ des recettes et des dépenses à la fin d'août fait-il ressortir un excédent de 1.639 M. Mais ceci ne saurait, en aucune manière, préjuger ce que seront finalement les résultats de l'exercice. Les dépenses notamment ne comprennent pas celles afférentes au dernier relèvement des rémunérations qui n'ont été payées qu'à partir du mois de septembre. En outre, il convient de tenir compte de ce que les règlements sont toujours sensiblement plus élevés au cours du dernier trimestre.

Quant au budget d'établissement, les dépenses sont très sensiblement inférieures à celles qui avaient été prévues, l'exécution des programmes de travaux s'étant trouvée considérablement ralenti du fait des circonstances.

La séance est levée à 10 heures 50.-

27 OCT 1942

de la part de M. CLOSSET

Projet de Procès-Verbal

de la séance du Conseil d'Administration

du 21 octobre 1942

soumis à

LJ

Monsieur LE BESNERAIS
Directeur Général.

26 octobre 1942

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Conseil d'Administration

PROJET

-:-:-:-:-:-:-

Séance du 21 octobre 1942

-:-:-

La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de M. FOURNIER, Président.

Sont présents : M.M. FOURNIER, Président
GRIMPRET, Vice-Président
LAURENT-ATTHALIN, Vice-Président

BOUTET
DAYRAS
DEVINAT
FREDAULT
GETTEN
LIAUD
de TARDE
TIRARD
ZAFFREYA

Assistant à la séance : MM. LE BESNERAIS, Directeur Général
BERTHELOT, Directeur Général adjoint
FILIPPI, Secrétaire Général

Le Commissariat du Gouvernement est représenté par :

MM. RENDU, Commissaire adjoint
MORONI, Commissaire suppléant.

Adoption du
Procès-Verbal.-

QUESTION I - Adoption du Procès-Verbal.-

Sur la proposition de M. LE PRESIDENT, le Procès-Verbal de la séance du 14 octobre 1942 est adopté.

Comptes
rendus.-

QUESTION II - Comptes rendus.-

1°) Trafic, recettes, mouvement, etc....

M. LE BESNERAIS rend compte de l'évolution du trafic et des recettes.

M. LE PRESIDENT tient le Conseil au courant de l'état des stocks de combustibles et de la situation du parc de matériel moteur et roulant.

M. BERTHELOT rend compte des incidents qui ont marqué la circulation.

2°) Trésorerie.-

M. FILIPPI expose la situation de trésorerie.

Marchés et
Commandes.-

- : QUESTION III - Marchés et Commandes.-

Service
Commercial.-

QUESTION IV - Service Commercial.-

Projets.-

QUESTION V - Projets.-

Subvention à l'Oeuvre
"La Santé de la Famille".-

QUESTION VI - Subvention à l'Oeuvre "La
Santé de la Famille".-

M. LE PRESIDENT rappelle que les anciens Réseaux avaient, en 1937, après accord de M. le Ministre des Travaux Publics, ~~accordé~~ à la Santé de la Famille, pour lui permettre d'édifier à Achères un parc des sports à l'usage des agents de chemins de fer, une avance de 150.000 fr remboursable en 20 annuités.

L'œuvre reste débitrice, à ce titre, de 130.000 fr et demande aujourd'hui à être exonérée définitivement du paiement de cette somme, en raison du préjudice que lui ont causé, du point de vue de l'exploitation de son terrain, les travaux exécutés par la S.N.C.F. en gare d'Achères. Sans doute, ce préjudice est-il certain, mais il n'est pas tel qu'il justifie l'abandon de l'intégralité de la créance. Il est proposé d'en fixer le montant à 32.500 fr, ce qui, compte tenu de l'allocation exceptionnelle de 7.500 fr déjà accordée en 1941, conduirait à une remise nouvelle de 25.000 fr. D'autre part, la S.N.C.F. achèterait, pour le prix de 75.000 fr, la maison que l'œuvre a fait édifier pour le gardien du terrain. La dette serait ainsi ramenée à 30.500 fr. La Santé de la Famille se libérerait de ce reliquat par le versement de neuf annuités de 3.000 fr et d'une dixième de 3.500 fr, la première étant payable dès 1942 par imputation sur la subvention allouée au titre de cet exercice.

Il est proposé, d'autre part, de maintenir cette dernière subvention, pour 1942, au chiffre admis les années précédentes, soit à 35.000 fr.

Enfin, le journal de l'œuvre, qui jusqu'alors était mensuel, ne paraissant plus que tous les deux mois, le montant de la souscription pour abonnement serait ramené, pour 1942, à 3.600 fr.

Le Conseil approuve ces propositions.

Subvention au Centre de
Séchage des fruits et
légumes de Meaux.-

QUESTION VII - Subvention au Centre de

Séchage des fruits et légumes de Meaux.-

M. LE PRESIDENT expose que, sous les auspices de la Municipalité de Meaux et sous la présidence d'honneur de M. COURTIER, Sénateur Conseiller National, un centre de séchage des fruits et légumes provenant des jardins familiaux est en voie de formation à Meaux. La mise en route de cette organisation, qui fonctionnerait dans le cadre coopératif, nécessite un capital initial de 100.000 fr pour la constitution duquel l'aide financière de la S.N.C.F. a été sollicitée.

L'Oeuvre a déjà reçu différents concours et notamment une subvention de 40.000 fr du Secours National. En raison des services qu'elle est susceptible de rendre aux agents en résidence dans la région, il est proposé de lui accorder une subvention exceptionnelle de 6.000 fr.

Le Conseil approuve cette proposition.

Questions diverses.

- Questions diverses -

- Situation budgétaire au 31 août 1942. -

M. LE PRESIDENT rend compte de la situation budgétaire telle qu'elle ressort des résultats approximatifs au 31 août 1942.

Dans son ensemble, l'exécution du budget d'exploitation démeure dans le cadre des prévisions. Sans doute, le rapprochement ~~brutal~~ des recettes et des dépenses à la fin d'août fait-il ressortir un excédent de 1.639 M. Mais ceci ne saurait, en aucune manière, préjuger ce que seront finalement les résultats de l'exercice. Les dépenses notamment ne comprennent pas celles afférentes au dernier relèvement des rémunérations qui n'ont été payées qu'à partir du mois de septembre. En outre, il convient de tenir compte de ce que les règlements sont toujours sensiblement plus élevés au cours du dernier trimestre.

Quant au budget d'établissement, les dépenses sont très sensiblement inférieures à celles qui avaient été prévues, l'exécution des programmes de travaux s'étant trouvée considérablement ralentie du fait des circonstances.

La séance est levée à 10 heures 50.-

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Conseil d'Administration

-:-:-:-:-:-

Séance du 21 octobre 1942

-:-:-

La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de M. FOURNIER, Président.

Sont présents : M.M. FOURNIER, Président
GRIMPRET, Vice-Président
LAURENT-ATTALIN, Vice-président

BOUTET
DAYRAZ
DEVINAT
FRADAUT
GITTEN
LIAUD
de MARDE
TIRARD
ZAFFREY

Assistent à la séance : M. LE BURENAIS, Directeur Général
BERTHELOT, Directeur Général adjoint
FILIPPI, Secrétaire Général

Le Commissariat du Gouvernement est représenté par :

M. MINDU, Commissaire adjoint
MORONI, Commissaire suppléant.

Adoption du
Procès-Verbal..

QUESTION I - Adoption du Procès-Verbal.-

Sur la proposition de M. LE PRÉSIDENT, le Procès-Verbal de la séance du 14 octobre 1942 est adopté.

Comptes
rendus.-

QUESTION II - Comptes rendus.-

1^e) Trafic, recettes, mouvement, etc....

M. LE BURENAIS rend compte de l'évolution du trafic et des recettes.

M. LE BURENAIS tient le Conseil au courant de l'état des stocks de combustibles et de la situation du parc de matériel moteur et roulant.

M. BERTHELOT rend compte des incidents qui ont marqué la circulation.

2^e) Trésorerie..

M. FILIPPI expose la situation de trésorerie.

Marchés et
Commandes.-

QUESTION III - Marchés et Commandes.-

" "

Service
Commercial.-

QUESTION IV - Service Commercial.-

" "

Projets.-

QUESTION V - Projets.-

" "

Subvention à l'Œuvre
"La Santé de la Famille".

QUESTION VI - Subvention à l'Œuvre "La

Santé de la Famille".-

M. LE PRÉSIDENT rappelle que les anciens Réseaux avaient, en 1937, après accord de M. le ministre des Travaux Publics, accordé à la Santé de la Famille, pour lui permettre d'édifier à Achères un parc dès sports à l'usage des agents de chemins de fer, une avance de 130.000 fr remboursable en 30 annuités.

L'œuvre reste débitrice, à ce titre, de 130.000 fr et demande aujourd'hui à être exonérée définitivement du paiement de cette somme, en raison du préjudice que lui ont causé, du point de vue de l'exploitation de son terrain, les travaux exécutés par la S.N.C.F. en gare d'Achères. Sans doute, ce préjudice est-il certain, mais il n'est pas tel qu'il justifie l'abandon de l'intégralité de la créance. Il est proposé d'en fixer le montant à 35.000 fr, ce qui, compte tenu de l'allocation exceptionnelle de 7.500 fr déjà accordée en 1941, conduirait à une remise nouvelle de 25.000 fr. D'autre part, la S.N.C.F. achèterait, pour le prix de 75.000 fr, la maison que l'œuvre a fait édifier pour le gardien du terrain. La dette serait ainsi ramenée à 30.500 fr. La Santé de la Famille se libérerait de ce reliquat par le versement de neuf annuités de 3.000 fr et d'une dizième de 3.500 fr, la première étant payable dès 1942 par imputation sur la subvention allouée au titre de cet exercice.

Il est proposé, d'autre part, de maintenir cette dernière subvention, pour 1943, au chiffre édusis les années précédentes, soit à 35.000 fr.

Enfin, le journal de l'œuvre qui, jusqu'alors était mensuel, ne paraissant plus que tous les deux mois, le montant de la souscription pour abonnement serait ramené, pour 1943, à 3.000 fr.

Le Conseil approuve ces propositions.

Subvention au Centre de
Séchage des fruits et
légumes de Meaux.-

QUESTION VII - Subvention au Centre de

Séchage des fruits et légumes de Meaux.-

M. LE PRÉSIDENT expose que, sous les auspices de la municipalité de Meaux et sous la présidence d'honneur de M. COURTIER, Sénateur Conseiller National, un centre de séchage des fruits et légumes provenant des jardins familiaux est en voie de formation à Meaux. La mise en route de cette organisation, qui fonctionnerait dans le cadre coopératif, nécessite un capital initial de 100.000 fr pour la constitution duquel l'aide financière de la S.N.C.F. a été sollicitée.

.....

L'Œuvre a déjà reçu différents concours et notamment une subvention de 40.000 fr du Secours National. En raison des services qu'elle est susceptible de rendre aux agents en résidence dans la région, il est proposé de lui accorder une subvention exceptionnelle de 6.000 fr.

Le Conseil approuve cette proposition.

Questions diverses.-

- Questions diverses -

- Situation budgétaire au 31 août 1948.-

M. LE PRÉSIDENT rend compte de la situation budgétaire telle qu'elle ressort des résultats approximatifs au 31 août 1948.

Dans son ensemble, l'exécution du budget d'exploitation demeure dans le cadre des prévisions. Sans doute, le rapprochement brutal des recettes et des dépenses à la fin d'août fait-il ressortir un excédent de 1.632 M. Mais ceci ne saurait, en aucune manière, préjuger ce que seront finalement les résultats de l'exercice. Les dépenses notamment ne comprennent pas celles afférentes au dernier relèvement des rémunérations qui n'ont été payées qu'à partir du mois de septembre. En outre, il convient de tenir compte de ce que les règlements sont toujours sensiblement plus élevés au cours du dernier trimestre.

Quant au budget d'établissement, les dépenses sont très sensiblement inférieures à celles qui avaient été prévues, l'exécution des programmes de travaux s'étant trouvée considérablement ralentie du fait des circonstances.

La séance est levée à 10 heures 50.-

ASSOCIATION NATIONALE DES CHAMPS DE FER FRANCAIS

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Conseil d'Administration

-:-:-:-:-:-

Séance du 21 octobre 1942

-:-:-

La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de
M. FOURNIER, Président.

Sont présents : M. FOURNIER, Président
GRIPPERT, Vice-Président
LAURENT-ATRALIN, Vice-Président

BOUTET
DAYRAIS
DEVINET
FREDAULT
GITTEN
LIAUD
de TARDÉ
TIRARD
ZAFFREYTA

Assistent à la séance : M. LE BRUNERAIS, Directeur Général
BIRTHLOT, Directeur Général adjoint
VILLIPI, Secrétaire Général

Le Commissariat du Gouvernement est représenté par :

M. KENDU, Commissaire adjoint
KORONI, Commissaire suppléant.

QUESTION I - Adoption du Procès-Verbal.-

Procès-Verbal.-

Sur la proposition de M. LE PRÉSIDENT, le Procès-Verbal de la séance du 14 octobre 1942 est adopté.

QUESTION II - Comptes rendus.-

Comptes

Rendus.-

1^e) Trafic, recettes, mouvement, etc....

M. LE BRUNERAIS rend compte de l'évolution du trafic et des recettes.

M. LE PRÉSIDENT tient le Conseil au courant de l'état des stocks de combustibles et de la situation du parc de matériel moteur et roulant.

M. BIRTHLOT rend compte des incidents qui ont marqué la circulation.

2^e) Trésorerie.-

M. VILLIPI expose la situation de trésorerie.

Marchés et
Commandes.-

QUESTION III - Marchés et Commandes.-

Service
Commercial.-

QUESTION IV - Service Commercial.-

Projets.-

QUESTION V - Projets.-

Subvention à l'Œuvre
"La Santé de la Famille".-

QUESTION VI - Subvention à l'Œuvre "La
Santé de la Famille".-

M. LE PRÉSIDENT rappelle que les anciens Achères avaient, en 1937, après accord de M. le Ministre des Travaux Publics, accordé à la Santé de la Famille, pour lui permettre d'édifier à Achères un parc des sports à l'usage des agents de chemins de fer, une avance de 130.000 fr remboursable en 30 annuités.

L'œuvre reste débitrice, à ce titre, de 130.000 fr et demande aujourd'hui à être exonérée définitivement du paiement de cette somme, en raison du préjudice que lui ont causé, du point de vue de l'exploitation de son terrain, les travaux exécutés par la S.N.C.F. en gare d'Achères. Sans doute, ce préjudice est-il certain, mais il n'est pas tel qu'il justifie l'abandon de l'intégralité de la créance. Il est proposé d'en fixer le montant à 22.000 fr, ce qui, compte tenu de l'allocation exceptionnelle de 7.500 fr déjà accordée en 1941, conduirait à une remise nouvelle de 25.000 fr. D'autre part, la S.N.C.F. achèterait, pour le prix de 75.000 fr, la maison que l'œuvre a fait édifier pour le gardien du terrain. La dette serait ainsi ramenée à 50.000 fr. La Santé de la Famille se libérerait de ce reliquat par le versement de neuf annuités de 5.000 fr et d'une dixième de 3.500 fr, la première étant payable dès 1942 par imputation sur la subvention allouée au titre de cet exercice.

Il est proposé, d'autre part, de maintenir cette dernière subvention, pour 1942, au chiffre admis les années précédentes, soit à 35.000 fr.

Enfin, le journal de l'Œuvre qui, jusqu'alors était mensuel, ne paraissant plus que tous les deux mois, le montant de la souscription pour abonnement serait ramené, pour 1942, à 3.600 fr.

Le Conseil approuve ces propositions.

Subvention au Centre de
Séchage des fruits et
légumes de Meaux.-

QUESTION VII - Subvention au Centre de

Séchage des fruits et légumes de Meaux.-

M. LE PRÉSIDENT expose que, sous les auspices de la Municipalité de Meaux et sous la présidence d'honneur de M. COURTIER, Sénateur Conseiller National, un centre de séchage des fruits et légumes provenant des jardins familiaux est en voie de formation à Meaux. La mise en route de cette organisation, qui fonctionnerait dans le cadre coopératif, nécessite un capital initial de 100.000 fr pour la constitution duquel l'aide financière de la S.N.C.F. a été sollicitée.

L'Œuvre a déjà reçu différents concours et notamment une subvention de 40.000 fr du Secours National. En raison des services qu'elle est susceptible de rendre aux agents en résidence dans la région, il est proposé de lui accorder une subvention exceptionnelle de 6.000 fr.

Le Conseil approuve cette proposition.

Questions diverses.-

- Questions diverses -

- Situation budgétaire au 31 août 1948.-

Le PRÉSIDENT rend compte de la situation budgétaire telle qu'elle ressort des résultats approximatifs au 31 août 1948.

Dans son ensemble, l'exécution du budget d'exploitation demeure dans le cadre des prévisions. Sans doute, le rapprochement brutal des recettes et des dépenses à la fin d'août fait-il ressortir un excédent de 1.633 M. mais ceci ne saurait, en aucune manière, préjuger ce que seront finalement les résultats de l'exercice. Les dépenses notamment ne comprennent pas celles afférentes au dernier relèvement des rémunérations qui n'ont été payées qu'à partir du mois de septembre. En outre, il convient de tenir compte de ce que les règlements sont toujours sensiblement plus élevés au cours du dernier trimestre.

Quant au budget d'établissement, les dépenses sont très sensiblement inférieures à celles qui avaient été prévues, l'exécution des programmes de travaux s'étant trouvée considérablement ralentie du fait des circonstances.

La séance est levée à 10 heures 50.-

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

PROJET

Conseil d'Administration

Séance du 21 octobre 1942

*à la tête
Séance non publique*

La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de
M. FOURNIER, Président.

Sont présents : M.M. FOURNIER, Président
GRIMPRET, Vice-Président
LAURENT-ATTHALIN, Vice-Président

BOUTET
DAYRAS
DÉVINAT
FREDAULT
GETTEN
LIAUD
de TARDE
TIRARD
ZAFFREYA

Assistant à la séance : M.M. LE BESNERAIS, Directeur Général
BERTHELOT, Directeur Général adjoint
FILIPPI, Secrétaire Général

Le Commissariat du Gouvernement est représenté par :

M.M. MORONI, Commissaire suppléant
M.M. RENDU, Commissaire adjoint
MORONI, Commissaire suppléant

Adoption du
Procès-Verbal.-

QUESTION I - Adoption du Procès-Verbal.-

Sur la proposition de M. LE PRESIDENT, le Procès-Verbal de
la séance du 14 octobre 1942 est adopté.

.....

Comptes
rendus.—

QUESTION II - Comptes rendus.-

1°) Trafic, recettes, mouvement, etc...

M. LE BESNERAIS rend compte de l'évolution du trafic et des recettes.

M. LE PRESIDENT tient le Conseil au courant de l'état des stocks de combustibles et de la situation du parc de matériel moteur et roulant.

M. BERTHELOT rend compte des incidents qui ont marqué la circulation.

2°) Trésorerie.-

M. FILIPPI expose la situation de trésorerie.

Marchés et Commandes.

QUESTION III - Marchés et Commandes.

— 7 —

QUESTION IV - Service Commercial.-

Service
Commercial.-

一一

QUESTION V - Projets.-

11

Subvention à l'Oeuvre
"La Santé de la Fa-
mille".-

QUESTION VI - Subvention à l'Oeuvre "La Santé Famille".-

M. LE PRESIDENT rappelle que les anciens Réseaux avaient, en 1937, après accord de M. le Ministre des Travaux Publics, accordé à cette Oeuvre, pour lui permettre d'édifier à Achères un parc des sports à l'usage des agents de chemins de fer, une avance de 150.000 fr remboursable en 20 annuités.

Compte tenu des annuités déjà remboursées et de l'allocation exceptionnelle de 7.500 fr accordée par le Conseil dans sa mesure l'autorisation du paiement de l'enflement de son terrain, l'allocution sera émise par le Directeur au greffe du Gouvernement. L'allocution sera émise par le Directeur au greffe du Gouvernement.

séance du 3 septembre 1941, en compensation du préjudice causé aux installations par les travaux exécutés en gare d'Achères par la S.N.C.F., l'Oeuvre reste, à l'heure actuelle, débitrice d'une somme de 130.500 fr, dont elle a demandé ^{au profit de} ~~de rembourser~~ être exonérée entièrement, en raison de ce préjudice. Sans doute, ce préjudice est-il certain, mais il n'est pas tel qu'il justifie la remise de l'intégralité de cette dette. Il est proposé d'en fixer le montant à 32.500 fr. Compte tenu de l'allocation exceptionnelle de 7.500 fr accordée l'année dernière à ce titre, il serait ainsi fait remise à l'Oeuvre d'une nouvelle somme de 25.000 fr. D'autre part, la S.N.C.F. envisage d'acheter, pour le prix de 75.000 fr, la maison que l'Oeuvre a fait édifier pour le gardien du terrain. La dette de l'Oeuvre vis-à-vis de la S.N.C.F. serait ainsi ramenée à 30.500 fr ; elle serait remboursée par le versement de neuf annuités de 3.000 fr et d'un dixième de 3.500 fr, la première de ces annuités étant payable ^{de} en 1942 par imputation sur la subvention qui lui serait allouée au titre de cet exercice.

Mon propos En ce qui concerne, d'autre part, la subvention annuelle allouée à cette oeuvre, il est proposé de la maintenir pour 1942, au même niveau que pour les exercices précédents, soit à 35.000 fr.

Enfin, le journal de l'Oeuvre qui, jusqu'alors, était mensuel, ne paraissant plus que tous les deux mois, il est proposé de diminuer de moitié le montant de la souscription pour abonnement, qui serait ainsi ramenée, pour 1942, à 3.600 fr.

Le Conseil approuve l'ensemble de ces propositions.

Subvention au Centre de Séchage des fruits et légumes de Meaux.-

QUESTION VII - Subvention au Centre de Séchage des fruits et légumes de Meaux.-

M. LE PRESIDENT expose que, sous les auspices de la Municipalité de Meaux et sous la présidence d'honneur de M. COURTIER, Sénateur Conseiller ~~élu~~ National, un centre de séchage des fruits et légumes provenant des jardins familiaux est envoié de formation à Meaux. La mise en route de cette organisation, qui

.....

fonctionnerait dans le cadre coopératif, nécessite un capital initial de 100.000 fr pour la constitution duquel l'aide financière de la S.N.C.F. a été sollicitée. Cette œuvre a déjà reçu différents concours et notamment une subvention de 40.000 fr du Secours National. En raison des services qu'elle est susceptible de rendre aux agents en résidence dans la région, il est proposé de lui accorder une subvention exceptionnelle de 6.000 fr.

Le Conseil approuve cette proposition.

Questions diverses.-

- Questions diverses -

- Situation budgétaire au 31 août 1942.-

M. LE PRESIDENT rend compte de la situation budgétaire telle qu'elle ressort des résultats approximatifs au 31 août 1942.

Dans son ensemble, l'exécution du budget d'exploitation demeure dans le cadre des prévisions. Sans doute, les résultats ~~brutal de vent et déjeun~~, à la fin de l'année, révèlent un excédent de 1.639 M. acquis au 31 août laissent-ils apparaître un certain excédent des ~~Min de sécurité, en aucun moyen, jusqu'à ce que nous puissions~~ recettes sur les dépenses, mais cet excédent ne reflète nullement ~~les résultats probables~~ de l'exercice. En effet, les dépenses ~~ne comprennent pas celles afférentes au dernier relèvement des traitements,~~ qui n'ont été payées qu'à partir du mois de septembre. ~~En outre,~~ de ce que les dépenses du dernier trimestre sont toujours sensiblement plus élevées ~~au cours des deux derniers trimestres,~~ que celles des trimestres précédents.

Quant aux dépenses ~~du~~ budget d'établissement, elles sont très sensiblement inférieures aux prévisions, les programmes de travaux ayant dû, en raison ~~des circonstances~~, être considérablement ralenti.

La séance est levée à 10 heures 50.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

PROJET

Conseil d'Administration

Séance du 21 octobre 1942

La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de
M. FOURNIER, Président.

Sont présents : M.M. FOURNIER, Président
GRIMPRET, Vice-Président
LAURENT-ATTHALIN, Vice-Président

BOUTET
DAYRAS
DEVINAT
FREDAULT
GETTEN
LIAUD
de TARDE
TIRARD
ZAFFREYA

Assistant à la séance : M.M. LE BESNERAIS, Directeur Général
BERTHELOT, Directeur Général adjoint
FILIPPI, Secrétaire Général

Le Commissariat du Gouvernement est représenté par :

M.M. MORONI, Commissaire suppléant
RENDU, Commissaire adjoint

Adoption du
Procès-Verbal.-

QUESTION I - Adoption du Procès-Verbal.-

Sur la proposition de M. LE PRESIDENT, le Procès-Verbal de
la séance du 14 octobre 1942 est adopté.

.....

Comptes
rendus.-

QUESTION II - Comptes rendus.-

1°) Trafic, recettes, mouvement, etc...

M. LE BESNERAIS rend compte de l'évolution du trafic et des recettes.

M. LE PRESIDENT tient le Conseil au courant de l'état des stocks de combustibles et de la situation du parc de matériel moteur et roulant.

M. BERTHELOT rend compte des incidents qui ont marqué la circulation.

2°) Trésorerie.-

M. FILIPPI expose la situation de trésorerie.

Marchés et
Commandes.-

QUESTION III - Marchés et Commandes.-

" "

Service
Commercial.-

QUESTION IV - Service Commercial.-

" "

Projets.-

QUESTION V - Projets.-

" "

Subvention à l'Oeuvre
"La Santé de la Fa-
mille".-

QUESTION VI - Subvention à l'Oeuvre "La Santé

de la Famille".-

M. LE PRESIDENT rappelle que les anciens Réseaux avaient, en 1937, après accord de M. le Ministre des Travaux Publics, accordé à cette Oeuvre, pour lui permettre d'édifier à Achères un parc des sports à l'usage des agents de chemins de fer, une avance de 150.000 fr remboursable en 20 annuités.

Compte tenu des annuités déjà remboursées et de l'allocation exceptionnelle de 7.500 fr accordée par le Conseil dans sa

.....

séance du 3 septembre 1941, en compensation du préjudice causé aux installations par les travaux exécutés en gare d'Achères par la S.N.C.F., l'Oeuvre reste, à l'heure actuelle, débitrice d'une somme de 130.500 fr dont elle a demandé à être exonérée entièrement, en raison de ce préjudice. Sans doute, ce préjudice est-il certain, mais il n'est pas tel qu'il justifie la remise de l'intégralité de cette dette. Il est proposé d'en fixer le montant à 32.500 fr. Compte tenu de l'allocation exceptionnelle de 7.500 fr accordée l'année dernière à ce titre, il serait ainsi fait remise à l'Oeuvre d'une nouvelle somme de 25.000 fr. D'autre part, la S.N.C.F. envisage d'acheter, pour le prix de 75.000 fr, la maison que l'Oeuvre a fait édifier pour le gardien du terrain. La dette de l'Oeuvre vis-à-vis de la S.N.C.F. serait ainsi ramenée à 30.500 fr : elle serait remboursée par le versement de neuf annuités de 3.000 fr et d'un dixième de 3.500 fr, la première de ces annuités étant payable en 1942 par imputation sur la subvention qui lui serait allouée au titre de cet exercice.

En ce qui concerne, d'autre part, la subvention annuelle allouée à cette oeuvre, il est proposé de la maintenir pour 1942, au même niveau que pour les exercices précédents, soit à 35.000 fr. Enfin, le journal de l'Oeuvre qui, jusqu'alors, était mensuel, ne paraissant plus que tous les deux mois, il est proposé de diminuer de moitié le montant de la souscription pour abonnement, qui serait ainsi ramenée, pour 1942, à 3.600 fr.

Le Conseil approuve l'ensemble de ces propositions.

Subvention au Centre de Séchage des fruits et légumes de Meaux.-

QUESTION VII - Subvention au Centre de

Séchage des fruits et légumes de Meaux.-

M. LE PRESIDENT expose que, sous les auspices de la Municipalité de Meaux et sous la présidence d'honneur de M. COURTIER, Sénateur Conseiller ~~National~~ National, un centre de séchage des fruits et légumes provenant des jardins familiaux est en voie de formation à Meaux. La mise en route de cette organisation, qui

.....

fonctionnerait dans le cadre coopératif, nécessite un capital initial de 100.000 fr pour la constitution duquel l'aide financière de la S.N.C.F. a été sollicitée. Cette œuvre a déjà reçu différents concours et notamment une subvention de 40.000 fr du Secours National. En raison des services qu'elle est susceptible de rendre aux agents en résidence dans la région, il est proposé de lui accorder une subvention exceptionnelle de 6.000 fr.

Le Conseil approuve cette proposition.

Questions diverses.-

- Questions diverses -

- Situation budgétaire au 31 août 1942.-

M. LE PRÉSIDENT rend compte de la situation budgétaire telle qu'elle ressort des résultats approximatifs au 31 août 1942.

Dans son ensemble, l'exécution du budget d'exploitation demeure dans le cadre des prévisions. Sans doute, les résultats acquis au 31 août laissent-ils apparaître un certain excédent des recettes sur les dépenses, mais cet excédent ne reflète nullement les résultats probables de l'exercice. En effet, les dépenses ne comprennent pas celles afférentes au dernier relèvement des traitements, et qui n'ont été payées qu'à partir du mois de septembre et il convient de tenir compte, en outre, de ce que les dépenses du dernier trimestre sont toujours sensiblement plus élevées que celles des trimestres précédents.

Quant aux dépenses du budget d'établissement, elles sont très sensiblement inférieures aux prévisions, les programmes de travaux ayant dû, en raison des circonstances, être considérablement ralenti.

La séance est levée à 10 heures 50.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PROJET

Conseil d'Administration

Séance du 21 octobre 1942

La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de
M. FOURNIER, Président.

Sont présents : M.M. FOURNIER, Président
GRIMPRET, Vice-Président
LAURENT-ATTHALIN, Vice-Président

BOUTET
DAYRAS
DEVINAT
FREDAULT
GETTEN
LIAUD
de TARDE
TIRARD
ZAFFREYA

Assistent à la séance : M.M. LE BESNERAIS, Directeur Général
BERTHELOT, Directeur Général adjoint
FILIPPI, Secrétaire Général

Le Commissariat du Gouvernement est représenté par :

M.M. RENDU, Commissaire adjoint
MORONI, Commissaire suppléant

Adoption du
Procès-Verbal.-

QUESTION I - Adoption du Procès-Verbal.-

Sur la proposition de M. LE PRESIDENT, le Procès-Verbal de
la séance du 14 octobre 1942 est adopté.

.....

Comptes
rendus.-

QUESTION II - Comptes rendus.-

1°) Trafic, recettes, mouvement, etc...

M. LE BESNERAIS rend compte de l'évolution du trafic et des recettes.

M. LE PRESIDENT tient le Conseil au courant de l'état des stocks de combustibles et de la situation du parc de matériel moteur et roulant.

M. BERTHELOT rend compte des incidents qui ont marqué la circulation.

2°) Trésorerie.-

M. FILIPPI expose la situation de trésorerie.

Marchés et
Commandes.-

QUESTION III - Marchés et Commandes.-

" "

Service
Commercial.-

QUESTION IV - Service Commercial.-

" "

Projets.-

QUESTION V - Projets.-

" "

Subvention à l'Oeuvre
"La Santé de la Fa-
mille".-

QUESTION VI - Subvention à l'Oeuvre "La Santé
de la Famille".-

M. LE PRESIDENT rappelle que les anciens Réseaux avaient, en 1937, après accord de M. le Ministre des Travaux Publics, accordé à cette Oeuvre, pour lui permettre d'édifier à Achères un parc des sports à l'usage des agents de chemins de fer, une avance de 150.000 fr remboursable en 20 annuités.

Compte tenu des annuités déjà remboursées et de l'allocation exceptionnelle de 7.500 fr accordée par le Conseil dans sa

.....

séance du 3 septembre 1941, en compensation du préjudice causé aux installations par les travaux exécutés en gare d'Achères par la S.N.C.F., l'Oeuvre reste, à l'heure actuelle, débitrice d'une somme de 130.500 fr dont elle a demandé à être exonérée entièrement, en raison de ce préjudice. Sans doute, ce préjudice est-il certain, mais il n'est pas tel qu'il justifie la remise de l'intégralité de cette dette. Il est proposé d'en fixer le montant à 32.500 fr. Compte tenu de l'allocation exceptionnelle de 7.500 fr accordée l'année dernière à ce titre, il serait ainsi fait remise à l'Oeuvre d'une nouvelle somme de 25.000 fr. D'autre part, la S.N.C.F. envisage d'acheter, pour le prix de 75.000 fr, la maison que l'Oeuvre a fait édifier pour le gardien du terrain. La dette de l'Oeuvre vis-à-vis de la S.N.C.F. serait ainsi ramenée à 30.500 fr : elle serait remboursée par le versement de neuf annuités de 3.000 fr et d'un dixième de 3.500 fr, la première de ces annuités étant payable en 1942 par imputation sur la subvention qui lui serait allouée au titre de cet exercice.

En ce qui concerne, d'autre part, la subvention annuelle allouée à cette oeuvre, il est proposé de la maintenir pour 1942, au même niveau que pour les exercices précédents, soit à 35.000 fr. Enfin, le journal de l'Oeuvre qui, jusqu'alors, était mensuel, ne paraissant plus que tous les deux mois, il est proposé de diminuer de moitié le montant de la souscription pour abonnement, qui serait ainsi ramenée, pour 1942, à 3.600 fr.

Le Conseil approuve l'ensemble de ces propositions.

Subvention au Centre de Séchage des fruits et légumes de Meaux.-

QUESTION VII - Subvention au Centre de Séchage des fruits et légumes de Meaux.-

M. LE PRESIDENT expose que, sous les auspices de la Municipalité de Meaux et sous la présidence d'honneur de M. COURTIER, Sénateur Conseiller ~~National~~ National, un centre de séchage des fruits et légumes provenant des jardins familiaux est en voie de formation à Meaux. La mise en route de cette organisation, qui

.....

initial

fonctionnerait dans le cadre coopératif, nécessite un capital de 100.000 fr pour la constitution duquel l'aide financière de la S.N.C.F. a été sollicitée. Cette œuvre a déjà reçu différents concours et notamment une subvention de 40.000 fr. du Secours National. En raison des services qu'elle est susceptible de rendre aux agents en résidence dans la région, il est proposé de lui accorder une subvention exceptionnelle de 6.000 fr.

Le Conseil approuve cette proposition.

Questions diverses.-

- Questions diverses -

- Situation budgétaire au 31 août 1942.-

M. LE PRÉSIDENT rend compte de la situation budgétaire telle qu'elle ressort des résultats approximatifs au 31 août 1942.

Dans son ensemble, l'exécution du budget d'exploitation demeure dans le cadre des prévisions. Sans doute, les résultats acquis au 31 août laissent-ils apparaître un certain excédent des recettes sur les dépenses, mais cet excédent ne reflète nullement les résultats probables de l'exercice. En effet, les dépenses ne comprennent pas celles afférentes au dernier relèvement des traitements, qui n'ont été payées qu'à partir du mois de septembre et il convient de tenir compte, en outre, de ce que les dépenses du dernier trimestre sont toujours sensiblement plus élevées que celles des trimestres précédents.

Quant aux dépenses du budget d'établissement, elles sont très sensiblement inférieures aux prévisions, les programmes de travaux ayant dû, en raison des circonstances, être considérablement ralentis.

La séance est levée à 10 heures 50.

P. V.

Adoption
du S. V.

Question I. Adoption du S. V

Sur la proposition de M^e le Président, le Procès-Verbal de la séance du 14 Octobre 1942 est adopté.

Comptes
rendus

Question II. Comptes rendus

1^o) Trafic, recettes, mouvements, etc..

M^e le Besnard rend compte de l'évolution du trafic et des recettes

M^e le Président tient le conseil au courant de l'état des stocks de combustible et de la situation des forces de matériel. ^{notamment} ~~notamment~~

M^e Dutruez rend compte des incidents qui ont marqué la circulation

2^o) Tresorerie

M^e Filippi expose la situation de trésorerie

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

Séance du 24 juin 1942

- Questions diverses -

SMA - RTD

Pma

wptn.

Q.VI

distribuer à l'ouvrage tout de la Famille

M. le P^e n'a qu'un rôle dans ce qu'il appelle la famille, mais il est dans la famille, l'ami enchaîne le journal et prend le dessin pour faire une sorte de presse d'Actualités. L'ami le nomme le journal familial normalisé quand il écrit quelque chose abominable au journal officiel porté devant.

Appelle également le journal familial normalisé. En 1932, après avoir été nommé à la MTP, l'ami n'a pas obtenu un poste à 150.000 francs annuels.

Il a été nommé à l'ami à 150.000 francs annuels.

Il a été nommé à l'ami à 150.000 francs annuels.

Il a été nommé à l'ami à 150.000 francs annuels.

Il a été nommé à l'ami à 150.000 francs annuels.

Il a été nommé à l'ami à 150.000 francs annuels.

Il a été nommé à l'ami à 150.000 francs annuels.

Il a été nommé à l'ami à 150.000 francs annuels.

Il a été nommé à l'ami à 150.000 francs annuels.

Il a été nommé à l'ami à 150.000 francs annuels.

Il a été nommé à l'ami à 150.000 francs annuels.

Il a été nommé à l'ami à 150.000 francs annuels.

Il a été nommé à l'ami à 150.000 francs annuels.

Il a été nommé à l'ami à 150.000 francs annuels.

Il a été nommé à l'ami à 150.000 francs annuels.

Il a été nommé à l'ami à 150.000 francs annuels.

Il a été nommé à l'ami à 150.000 francs annuels.

Il a été nommé à l'ami à 150.000 francs annuels.

Il a été nommé à l'ami à 150.000 francs annuels.

Il a été nommé à l'ami à 150.000 francs annuels.

Il a été nommé à l'ami à 150.000 francs annuels.

Il a été nommé à l'ami à 150.000 francs annuels.

Il a été nommé à l'ami à 150.000 francs annuels.

Il a été nommé à l'ami à 150.000 francs annuels.

Il a été nommé à l'ami à 150.000 francs annuels.

Il a été nommé à l'ami à 150.000 francs annuels.

Il a été nommé à l'ami à 150.000 francs annuels.

Il a été nommé à l'ami à 150.000 francs annuels.

Il a été nommé à l'ami à 150.000 francs annuels.

Il a été nommé à l'ami à 150.000 francs annuels.

P. VII

Autrefois Comptes Ménés

M. le Capteur Général suspend le Ministère des Finances pour la présente
à l'ordre d'H. Carter, Secrétaire à l'ordre du Trésor, en vertu de la loi sur les
Prévisions et dépenses pour l'année courante et pour l'année prochaine. Cet arrêté est fait
au nom du Roi en conseil, par l'Instruction sur le Crédit Officiel, n° 100, édictée
le 1^{er} juillet 1862, par laquelle il est décreté que l'ordre du Trésor
de l'annexe au Crédit Officiel soit levé et que l'ordre du Trésor
soit remplacé par un autre ordre du Trésor N° 1. Le nombre des articles qui sont
à être approuvés dans ce second ordre est fixé à 100, et il est proposé de
lui accorder le nom de l'ordre réglementaire (O. 100):

Le Comptable approuve cette proposition.

Ensuite il va.

Autrefois Budgets

an 31 ans 1962

M. le Comptable approuve le budget qui a été remis au
Secrétaire au Crédit Officiel au 31 ans 1962.

Sur ce point, le Secrétaire approuve le budget comme suit:
Prévisions - Les budgets suivants sont ceux du 31 ans 1962 approuvés.
~~les deux derniers~~ montant et dépenses = moins de
100000 francs. Il résulte de ce budget ~~probable~~ que : ~~neuf~~ ^{les deux derniers} et ~~quatre~~ ^{les deux derniers}
en conséquence ~~neuf~~ ^{les deux derniers} et ~~quatre~~ ^{les deux derniers} et quinze mois plus
que le point de mise à point. Et il convient de faire constater que dans les deux derniers mois
du budget le budget est mis à jour et que les deux derniers mois sont pris en compte dans le budget
qui suit.

Il convient de faire constater que dans les deux derniers mois, il convient de faire constater
que dans les deux derniers mois, le budget est mis à jour et que les deux derniers mois sont pris en compte dans le budget
qui suit.

Conseil d'Administration

Séance du 21 oct. 1942

Notes de séance

1er à M. le Président Fourrier
1ex à M. Le Besnerais
1e à M. le Dr Haff.
1e à M. Filippi
1e à M. Chotet
2ex à M. Binehei

le 9 nov. 1942

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Conseil d'administration

~~NOTE DU SECRÉTAIRE~~

Séance du 21 octobre 1948

La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de M. FOURNIER, Président.

Sont présents : M.M. FOURNIER, Président
GRIMBERT, Vice-président
LORANT-THÉLIN, Vice-président

BOUTET
DETHEZ
DEVINAT
FRÉDÉRIC
GETTEAU
LIUS
de TIRBE
TIRARD
ZIFFREY

Assistent à la séance : M.M. LE BERNBAIS, Directeur Général
BERTHELOT, Directeur Général adjoint
FILIPPI, Secrétaire Général

Le Commissariat du Gouvernement est représenté par :

M.M. BENOU, Commissaire adjoint
MORGNI, Commissaire supplémentaire

Adoption du Procès-Verbal.

QUESTION I - Adoption du Procès-Verbal..

M. LE PRÉSIDENT.- Le Procès-Verbal de la dernière séance appelle-t-il des observations ? Il est adopté.

Comptes rendus.-

SECTION II - Comptes rendus.-

1^e) Trafic, recettes, mouvement, etc...

A.- Trafic de la 4^{ème} semaine.-

1. LE MÉTROPOLE. - Le trafic-marchandises de la semaine dernière a été supérieur à celui des semaines précédentes, mais l'augmentation constatée intéressait uniquement les transports militaires qui sont passés de 46.012 wagons à 47.585. Les transports commerciaux sont restés sensiblement les mêmes : 177.377, contre 177.706, soit une différence insignifiante de 0,1 %. Cette constance du trafic commercial tient à l'utilisation au maximum du matériel dont nous disposons.

Le trafic des combustibles n'a marqué aucun changement sur celui de la semaine précédente. La moyenne journalière des chargements dans le Nord et le Pas-de-Calais est passée de 40.649 T. à 40.571 T.

Le transport des engrains et celui des produits métallurgiques ont nettement reculé. Il en a été de même en ce qui concerne le trafic des fruits et légumes, même en provenance de l'Afrique du Nord; la campagne des primeurs d'Algérie qui paraissait s'amorcer ne s'est pas maintenue.

Les autres trafics intéressants : ceux de céréales, de vins, de bestiaux et de minerais sont restés stationnaires.

Mais deux trafics particuliers ont pris une ampleur considérable, celui des betteraves et celui des pommes de terre.

2. LE PRATICIEN. - Le transport des pommes de terre, pour la constitution des stocks familiaux, pose actuellement des questions graves. Le nombre de sacs arrivant à Paris pour être livrés à domicile dépasse actuellement 10.000 par jour et nous ne pouvons pas en assurer l'écoulement rapide. Le problème est beaucoup plus un problème de canionnage qu'un problème de chemin de fer, car nous arrivons encore à faire face aux transports proprement dits. Nous

.....

catégorie comprend, en premier lieu, les transports militaires, puis les transports essentiels et urgents pour l'exploitation du chemin de fer. La même catégorie comprend les expéditions effectuées en vertu de programmes, soit à titre permanent, comme les charbons et les bois de mines, soit à titre temporaire comme les transports économiques allemands et les transports économiques français. Viennent en troisième catégorie les transports commerciaux bénéficiant d'une priorité, soit permanente (drapés et produits alimentaires, animaux de boucherie, pailles et fourrages), soit temporaire. Les marchandises non classées dans ces différentes catégories ne sont acceptées qu'une fois tous les transports prioritaires effectués et s'il reste des wagons disponibles.

Or, actuellement, notre parc de tombereaux s'est avéré insuffisant pour assurer la totalité des transports prioritaires. Les betteraves étaient classées parmi les programmes temporaires, mais à un rang tel qu'elles se trouvaient au même niveau que les transports bénéficiant d'une simple priorité. Il est donc apparu, dès les premiers jours de la campagne, que nous ne pourrions pas assurer la totalité des transports, mais transporter seulement 30 à 35 % des betteraves livrées en rail. Cette diminution des chargements risquait d'avoir des conséquences extrêmement dommageables. On a bien essayé d'y remédier en diminuant la quantité de betteraves livrées à chaque sucrerie, mais une sucrerie ne fonctionne normalement que si elle a à peu près son plein de betteraves, ou tout au moins 75 % de sa production. D'autre part, le retard qui s'ensuivrait en allongeant la campagne d'une manière considérable entraînerait des pertes de betteraves et une augmentation importante de la consommation en charbon et en chaux des sucreries. À la suite de négociations menées à ce sujet par le Secrétaire d'Etat aux Communications, celui-ci nous a fait savoir que les autorités allemandes ont accepté que les betteraves soient classées après les programmes permanents et avant les transports d'économie allemande. Théoriquement, ce classement doit nous permettre d'assurer à peu près complètement le transport des betteraves, car

.....

- Questions diverses -

- Situation budgétaire au 31 août 1948.-

M. LE PRÉSIDENT. - On vous a distribué la note relative à la situation budgétaire au 31 août 1948. Voici quelques indications complémentaires sur certaines caractéristiques de notre exploitation pendant le mois d'août.

a) Budget d'exploitation.-

1^e) Conditions générales d'exploitation.

Le coefficient de rotation des wagons est en légère amélioration. Au mois de juillet, il était de 99 % ; au mois d'août, il est de 97 %, ce qui, évidemment, marque une amélioration continue puisqu'en mois d'août 1948 nous étions à 96, en janvier 1942 à 80, en mai à 90, en juin à 95.

En ce qui concerne les wagons chargés, la moyenne journalière est à peu près stable depuis le mois d'avril. Elle était, à cette date, de 35.700 et elle est maintenant à 31.000. Ce dernier chiffre représente néanmoins une baisse de 11 % sur l'année dernière. Quant au produit moyen par wagon, il est également stable : 1.026 fr au mois de mars, 1.036 fr au mois d'août ; mais ce chiffre marque une notable augmentation sur l'année dernière, où il était de 1.161 fr, après une augmentation de 1%.

Les parcours des trains sont naturellement en forte diminution (- 6 %) sur l'année dernière, cette baisse portant essentiellement sur les trains de voyageurs (- 8,8 %) et un peu moins sur les trains marchandises (- 4,3 %).

Les parcours des machines sont fonction des parcours des trains. En août, le rapport des parcours de machines aux parcours des trains est sensiblement égal à celui du mois de juillet, 140 %.

Le tonnage kilométrique brut remorqué est à peu près identique à celui de l'année dernière, malgré la réduction des parcours : 82.744 M. de tonnes kilométriques en lieu de 82.372. La charge moyenne des trains a donc été beaucoup plus élevée.

Le nombre moyen de voyageurs par train, qui était de 82 en 1939, est passé à 203 en 1941 et à 301 cette année d'après les résultats fin juillet, soit une augmentation de 50%. La charge moyenne utile d'un train de marchandises, par contre, a légèrement fléchi. Elle était de 191 T. en 1939, de 201 T. en 1941 et de 189 T. en 1942.

Nos effectifs au 31 juillet s'élevaient à 404.736 agents, soit une diminution de 10.500 unités par rapport aux prévisions; cette diminution intéressait tous les services : 103 pour l'Administration Générale, 2.368 pour l'Exploitation, 2.708 pour la Traction, 4.906 pour la Voie. Cette insuffisance provient essentiellement de la difficulté de recruter le personnel auxiliaire qui nous est nécessaire. Le nombre des agents du cadre permanent est en diminution. Au 31 décembre 1941, il était de 369.434; au 31 août 1942, il n'est plus que de 362.552, soit un diminution de 7.000 agents environ qui est compensée à concurrence de 4.000 par une augmentation du nombre des auxiliaires qui est passé, pendant la même période, de 30.074 à 45.175.

Il est certain que nous avons beaucoup réduit le nombre des agents nous allons être obligés d'arrêter ou de freiner ce mouvement, permanent ces dernières années mais que, probablement, étant donné que nous serons obligés de commissionner un certain nombre d'auxiliaires pour les conserver auprès de nous, alors qu'ils sont sollicités ailleurs par des salaires élevés. Il faut également tenir compte du fait que nous avons encore 10.456 prisonniers dont nous devons réservier la place. Par ailleurs, il faudra réservier la place des agents qui partent travailler en Allemagne, soit, en chiffres ronds, 4.000 agents. Cela fait donc, dans l'ensemble, 20.000 agents environ qui doivent pouvoir, sans difficultés, retrouver leur place à leur retour. C'est pourquoi nous sommes obligés de maintenir un nombre d'auxiliaires assez élevé, de façon que la rentrée de ces agents puisse s'effectuer sans entraîner d'excédents d'effectifs.

au cours du mois d'août, on a enregistré 367 révocations, radiations et licenciements, soit 273 pour voie dans l'enceinte du Chemin de fer.

Le nombre des arrestations a été de 1.346 au cours du mois de juillet, soit 362 agents permanents, 116 auxiliaires et 869 personnes étrangères au Chemin de fer.

2°) Recettes.

Les recettes à fin août s'élèvent à 17.501 M.€.

Les recettes du trafic sont de 12.685 M.€, ce qui représente une plus-value de 410 M., ou de 3,3%, par rapport aux prévisions rectifiées du 1er juillet.

Cette plus-value porte principalement sur les recettes voyageurs, puisque nous avons encadré à ce titre 4.560 M. au lieu de 4.392 M. prévus.

Pour les marchandises, on constate également une légère plus-value de 162 M., soit 1,8%.

Les recettes marchandises demeurent assez importantes, parce que la consistance de notre trafic s'est modifiée et qu'il s'oriente de plus en plus vers les expéditions de détail, colis postaux et petits tels colis. La recette mensuelle de cette catégorie de trafic, qui n'était que de 70 M. dans les premiers mois de l'année, atteint maintenant 90 à 95 M. Evidemment, il en résulte une augmentation de nos recettes, mais également aussi, et malheureusement, une augmentation de nos effectifs, puisque les manipulations sont plus complexes.

Nous envisageons de demander une majoration du prix des transports de petits colis qui, à l'heure actuelle, est resté à un taux très faible au regard des manutentions que ces transports entraînent.

Par rapport à 1961, et à tarification égale, l'augmentation des recettes, à fin août 1962, atteint 9,4%, mais elle porte exclusivement sur les recettes voyageurs qui ont augmenté de 10,8%, alors que les recettes marchandises accusent une légère diminution de 4,4%.

la moyenne journalière des recettes voyageurs ne cesse, en effet, d'augmenter. Elle était de 12 M. 1/2 en janvier, 15 M. 1 en février, 15 M. 8 en mars, 15 M. 7 en avril, 19 M. 3 en mai, 19 M. 9 en juin, 25 M. 1 en juillet et 28 M. 4 en août, tandis que les recettes marchandises restent établies aux environs de 40 M. depuis le mois de mars.

Les recettes relatives aux exercices antérieurs sont de 119 M. La redevance de la Poste est conforme aux prévisions.

Les recettes hors-trafic accusent, pour les 6 premiers mois de l'année, une augmentation de 20 M., due principalement à des règlements arriérés.

Pour les recettes allemandes, nous n'avons, en ce qui concerne les transports, été payés que jusqu'à la fin de juillet. Nous avons reçu, pour le mois de mai, un versement brut de 329 M. 4. Pour chacun des mois de juin et juillet, nous avons reçu un montant net de 300 M. environ, conforme à nos prévisions.

En ce qui concerne l'indemnité de privation de jouissance pour le matériel retenu à l'étranger, les recettes font état de la prévision de 700 M., bien que nous n ayons encore rien encaissé.

Il n'y a rien à signaler en ce qui concerne la subvention compensatrice due par le Trésor.

5°) Dépenses.

Les dépenses se sont élevées à 13.852 M. 1. Les dépenses d'exploitation proprement dites sont en diminution de 300 M. 1 sur les prévisions. Cette diminution porte à la fois sur le personnel, sur les combustibles et sur les matières diverses, les autres postes étant plutôt en légère augmentation. Pour le personnel, la diminution est de 56 M. provenant de l'insuffisance des effectifs que je vous ai signalés tout à l'heure.

Les charges patronales, elles, sont en légère augmentation de 8 M.M., par suite de l'accroissement des cotisations versées à la Caisse de Prévoyance, ainsi que des secours et allocations diverses pour l'attribution desquels j'ai prescrit qu'on se montre plus large de façon à réduire les appels au Secours National.

Les contributions sont en augmentation par suite de la hausse du trafic.

Les pertes, avaries et retards sont également en légère majoration de 7 M.M. à 243 M.M. alors que les prévisions étaient de 235 M. Les vols se maintiennent au même niveau.

Les dépenses de combustibles sont en diminution de 58 M.M., d'abord parce que les parcours sont plus faibles, ensuite parce que la dépense kilométrique est plus réduite à la fois parce que le prix du charbon est moins élevé que nous ne l'avions prévu et parce que la consommation unitaire au km est plus faible. Au mois d'août 1942, la dépense moyenne par KM-machine a été de 6 fr 88, alors que l'on avait prévu une dépense de 7 fr 74.

Les travaux à l'entreprise et d'industrie privée sont en légère augmentation de 4 M.M. En réalité, la majoration porte surtout sur les dépenses de guerre par suite de la prise en compte, dans les dépenses d'exploitation, du coût de certains travaux de reconstruction. Pour les travaux courants, malgré la diminution de la main-d'œuvre et l'insuffisance des matières, les dépenses atteignent encore un niveau élevé provenant de ce que l'entretien courant est poussé d'une façon très active pour compenser l'insuffisance des grosses réparations et des renouvellements de voies.

Les dépenses pour matières et divers sont en diminution de 142 M.M. qui provient uniquement des difficultés d'approvisionnement.

La provision pour travaux différés et le fonds de renouvellement n'appellent naturellement aucune observation à cette époque de l'année.

.....

6 autorails Michelin, nous en avons reçu 5 et sur 10 locomotives électriques BB, nous n'en avons reçu que 5.

En ce qui concerne le Programme quinquennal, sur 1.000 wagons à plateaux F.A.S.U., nous en avons reçu, à l'heure actuelle, 410; sur 2.000 wagons tomberaient, nous en avons reçu 1.950, c'est-à-dire que la livraison est presque terminée; sur 3.000 wagons couverts, nous n'en avons reçu que 1.461; sur 140 locomotives 141-F, nous n'en avons reçu encore que 11.

En ce qui concerne, enfin, le Programme spécial d'équipement, sur 40 locomotives à vapeur 150-F, nous en avons reçu 8.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

La séance est levée à 10 heures 30.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Conseil d'administration

~~ACTES DE SÉANCES~~

Séance du 31 octobre 1942

La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de M. FURNIER, Président.

Sont présents : M.M. JOURIEN, Président
CHIMPET, Vice-président
LAURENT-THÉLIN, Vice-président

BOUTAT
DE TRIB
DEVILLE
FRANCOIS
GATTRE
LIAUD
de TARDY
TIRARD
ZIFFRAY

Assistent à la séance : M.M. LE BERNARD, Directeur Général
BARTALOT, Directeur Général adjoint
FILIPPI, Secrétaire Général

Le Commissariat du Gouvernement est représenté par :

M.M. RABOU, Commissaire adjoint
MURONI, Commissaire suppléant

Adoption du
Procès-Verbal.

QUESTION I - Adoption du Procès-Verbal.

M. le PRÉSIDENT.- Le Procès-Verbal de la dernière séance appelle-t-il des observations ? Il est adopté.

Comptes rendus.-

QUESTION XI - Comptes Rendus.-

1^e) Trafic, recettes, mouvement, etc...

a.- Trafic de la 41^{me} semaine.-

N. 10 BRUXELLES. - Le trafic-marchandises de la semaine dernière a été supérieur à celui des semaines précédentes, mais l'augmentation constatée intéressait uniquement les transports militaires qui sont passés de 44.012 wagons à 49.683. Les transports commerciaux sont restés sensiblement les mêmes : 177.477, contre 177.706, soit une différence insignifiante de 0,1 %. Cette constance du trafic commercial tient à l'utilisation au maximum du matériel dont nous disposons.

Le trafic des combustibles n'a marqué aucun changement sur celui de la semaine précédente. La moyenne journalière des chargements dans le Nord et le Pas-de-Calais est passée de 48.049 T. à 48.391 T.

Le transport des engrains et celui des produits métallurgiques ont nettement reculé. Il en a été de même en ce qui concerne le trafic des fruits et légumes, même en provenance de l'Afrique du Nord; la campagne des priseurs d'Algérie qui paraissait s'arrêter ne s'est pas maintenue.

Les autres trafics intéressants : ceux de céréales, de vins, de bestiaux et de minerais sont restés stationnaires.

Mais deux trafics particuliers ont pris une ampleur considérable, celui des betteraves et celui des pommes de terre.

N. 11 PARIS. - Le transport des pommes de terre, pour la constitution des stocks familiaux, pose actuellement des questions graves. Le nombre de sacs arrivant à Paris pour être livrés à domicile dépasse actuellement 10.000 par jour et nous ne pouvons pas en assurer l'écoulement rapide. Le problème est beaucoup plus un problème de rationnement qu'un problème de chemin de fer, car nous arrivons encore à faire face aux transports proprement dits. Nous

.....

catégorie comprend, en premier lieu, les transports militaires, puis les transports essentiels et urgents pour l'exploitation du chemin de fer. La 2ème catégorie comprend les expéditions effectuées en vertu de programmes, soit à titre permanent, comme les charbons et les bois de mines, soit à titre temporaire comme les transports économiques allemands et les transports économiques français. Viennent en troisième catégorie les transports commerciaux bénéficiant d'une priorité, soit permanente (œufs et produits alimentaires, animaux de boucherie, vailles et fourrages), soit temporaire. Les marchandises non classées dont ces différentes catégories ne sont acceptées qu'une fois tous les transports prioritaires effectués et s'il reste des wagons disponibles.

Or, actuellement, notre parc de tombereaux s'est avéré insuffisant pour assurer la totalité des transports prioritaires. Les betteraves étaient classées parmi les programmes temporaires, mais à un rang tel qu'elles se trouvaient au même niveau que les transports bénéficiant d'une simple priorité. Il est donc apparu, dès les premiers jours de la campagne, que nous ne pourrions pas assurer la totalité des transports, mais transporter seulement 30 à 35 % des betteraves livrées au rail. Cette diminution des chargements risquait d'avoir des conséquences extrêmement dommageables. On a bien essayé d'y remédier en diminuant la quantité de betteraves livrée à chaque sucrerie, mais une sucrerie ne fonctionne normalement que si elle a à peu près son plein de betteraves, ou tout au moins 75 % de sa production. D'autre part, le retard qui s'ensuivrait en allongeant la campagne d'une manière considérable entraînerait des pertes de betteraves et une augmentation importante de la consommation en charbon et en cheux des sucreries. A la suite de négociations menées à ce sujet par le Secrétariat d'Etat aux Communications, celui-ci nous a fait savoir que les autorités allemandes ont accepté que les betteraves soient classées après les programmes permanents et avant les transports d'économie allemande. Théoriquement, ce classement doit nous permettre d'assurer à peu près complètement le transport des betteraves, car

nous avons donné des ordres pour que les tambours des régions
ouest, mi-ouest et sud-est soient dirigés immédiatement vers la
région sud ; ces mouvements seront vraisemblablement achevés à la
fin de cette semaine, mais il y a déjà une amélioration très nette
dans le transport des marchandises.

Il est à craindre, cependant, que nous ne rencontrions cer-
taines difficultés pour l'application de la décision ainsi prise,
car elle n'est pas un caractère officiel.

Le trafic dans les autres gares a également été étudié. Le nombre des
voyageurs de grandes lignes arrivant à Paris est en diminution de
12% sur la même période. Seul des voyageurs partant de
Paris ont également un billet de 3^e. L'augmentation maximale des
tarifs voyageurs est entrée en vigueur le 1^{er} octobre, mais il n'est
pas encore possible d'en donner les répercussions sur le trafic
par, à cette époque de l'année, le nouveau voyageur n'est
plus jour. A priori, l'effacement de la majoration des tarifs sur le
trafic ne semble pas avoir été considérable.

b.- Recettes de la même semaine.

Les recettes de la même semaine se sont élevées à 419 M.,
en diminution de 7,3% sur celles de la semaine précédente. Cette
diminution porte surtout sur les rames-voyageurs à 172 M. S
contre 181 M. Elle s'explique par la chute importante du tra-
fic qui se présente chez nous au début d'octobre.

c.- Aménagement et conséquences.

Aménagement. Notre stock de marchandises a légèrement
téléché. Il est passé de 574.000 T. au 1^{er} octobre à 576.000 T. au
15 octobre et représente actuellement 17,8 jours de consommation.
La zone non asservie, le stock s'élève à 36.000 T. contre
55.751 au 1^{er} octobre et correspond à 11,9 jours.

5.- Mise à jour du matériel.

Le 10 octobre, nous avons de la situation du parc de matériel moteur et pouvant.

6.- Circulation.

Le 10 octobre, la circulation s'est nettement améliorée et le rythme des trains ayant eu un retard supérieur à 10 minutes n'est pas de 0 % environ. Sur deux régions, la ponction est de l'ordre de 70 % seulement. Par conséquent, nous retournons à des courrois de 10 mm.

7.- Production hydroélectrique.

Le 10 octobre, la production des usines hydroélectriques laisse fort à désirer. Les pluies sont inexistantes aussi bien dans le Bassin-Central que dans les Pyrénées, de sorte que la réserve de nos lacs qui, pendant les 2 dernières semaines, était tombée de 40 à 31 % de kWh est tombée à 26 ou 27 %. ce sera.

Sur les renseignements, en date du 9 octobre au matin, les pluies ont repris dans le Bassin-Central et ont entraîné une augmentation du débit à l'usine de Barèges.

8.- Réserves.

Le 10 octobre, pendant la période du 11 au 17 octobre, nous avons examiné quelques redites arrêtées, 50 % à la suite des transports militaires français et 70 % à la suite de la défense passive. Dans l'impossibilité, une commission a établi les décaissements du 18 %, de telle sorte que nos disponibilités au Trésor public dépassent 7,000 %. Nos provisions pour la fin du mois ont été modifiées en conséquence et nos disponibilités au 1er octobre ont été évaluées à 100 % plus que la norme normale ; cette

augmentation résulte, à concurrence de 150.000, de l'augmentation des règlements des mandats administratifs, à laquelle j'ai fait allusion tout à l'heure et, à concurrence de 30.000, du fait que notre dette à court terme a été intégralement maintenue à son niveau, alors que ces prévisions font toujours état d'un déchet de 10.000.

Marchés et Commandes.-

SECTION III - Marchés et Commandes.-

" "

Service Commercial.-

SECTION IV - Service Commercial.-

" "

Projets.-

SECTION V - Projets.-

" "

Subvention à l'œuvre "La Santé de la Famille".-

SECTION VI - Subvention à l'œuvre "La Santé de la Famille".-

Le Président. - La question est double. Il s'agit, d'une part, de réviser les modalités de règlement de l'avance qui a été faite à l'œuvre par les anciens Réseaux et, d'autre part, de fixer, pour 1948, le montant de la subvention qui lui est allouée annuellement.

En ce qui concerne le premier point, je rappelle que les anciens Réseaux avaient consenti une avance de 150.000 fr pour aménager à Châlon un parc de sports. Cette somme était remboursable en 15 annuités. L'œuvre "La Santé de la Famille" a totalement remboursé une somme de 10.500 fr. Elle demande à être exonérée complètement de sa dette.

Au cours de pourparlers engagés avec elle, nous avons fait ressortir que cette révision totale de dette ne se trouvait pas

justifiée, que, sans doute, les travaux entrepris par le S.P.C.E. en gare d'obères avaient sensiblement déprécié la valeur des installations de parc, mais qu'il n'était pas possible de considérer que les dommages ainsi causés étaient tels qu'ils entraînaient une révision intégrale de la dette. Nous avons donc évalué le préjudice matériel causé à 30.000 fr. Comme nous avons déjà donné, l'année dernière, une subvention exceptionnelle de 7.000 fr, nous ferions, en définitive, une révision de 23.000 fr.

D'autre part, le S.P.C.E. rapporterait pour une valeur de 75.000 fr la maison qui avait été édifiée pour loger le gardien du terrain. Il resterait ainsi dû à la S.P.C.E. une somme de 30.500 fr qui serait réglée en 2 annuités de 2.000 fr et une de 3.500 fr, la première étant versée dès cette année et imputée sur le montant de la subvention allouée à l'œuvre.

Sur le second point, nous maintiendrons la subvention au chiffre de 35.000 fr. En réalité, cette somme est intégralement dépensée pour la propagande, les frais généraux de l'œuvre étant couverts par les cotisations. La cotisation n'est d'ailleurs pas très élevée, 8 fr par an. Le nombre des sociétaires est de 8.700. Le nombre des cotisants, qui est assez faible, a été tombé à 3.075 en 1940 et est rentré à 4.540 en 1942. De nouveaux efforts doivent être faits pour améliorer la situation de l'œuvre. La situation financière est bonne. Les réserves s'élèvent à 148.000 francs. Elles sont destinées à mener une action plus active, le moment venu, lorsque la publicité pourra être reprise ou que, la ligne de séparation étant supprimée, les communications seront plus faciles entre les deux zones.

D'autre part, nous avons l'habitude de souscrire un certain nombre d'abonnements au Journal de l'œuvre. Ce journal était autrefois mensuel, et la S.P.C.E. versait, à ce titre, une aliocation de 7.000 fr. Ce journal ne paraissant plus actuellement que tous les deux mois, cette aliocation serait réduite de moitié et passe ainsi, pour 1942, à 3.500 fr.

Telles sont les propositions qui vous sont soumises. Nous continuerons ainsi à marquer l'intérêt que nous portons au principe de l'œuvre "La Santé de la Famille".

Le Conseil approuve ces propositions.

Subvention au Centre de Séchage des fruits et légumes de Meaux.-

Section II - Subvention au Centre de Séchage des fruits et légumes de Meaux.-

M. le Président. - On vous propose d'allouer une subvention de 6.000 Fr à une organisation en voie de formation à Meaux en vue de la déshydratation des fruits et légumes provenant des jardins familiaux. C'est une œuvre qui a été créée dans le cadre coopératif et est due à l'initiative de M. COURTIER, député, Conseiller National. Elle cherche à réunir un capital de 100.000 Fr pour acheter des appareils et aménager des locaux. Elle a déjà recueilli des fonds importants. Le Secours National a versé 30.000 Fr. La Compagnie d'Électricité du Nord-Est Parisien est inscrite pour 15.000 Fr ; la M.I.A.M.E. boulangerie, pour 15.000 Fr et la Boulangerie d'Ile-de-France pour 12.000 Fr.

Il est demandé à la S.N.C.P. une subvention de 6.000 Fr. Le concours que nous apporterions serait assez intéressant pour nos agents de la région de Meaux qui pourraient profiter de cette installation pour faire sécher les légumes et les fruits destinés à la consommation familiale.

Je vous propose, par conséquent, d'accorder cette subvention de 6.000 Fr, étant entendu qu'il s'agit d'une somme une fois versée et non d'une cotisation annuelle.

Le Conseil approuve l'octroi de cette subvention.

questions diverses

- Questions diverses -

- Situation budgétaire au 31 août 1948. -

Le préjudice. — On vous a distribué la note relative à la situation budgétaire au 31 août 1948. Voici quelques indications complémentaires sur certaines caractéristiques de notre exploitation pendant le mois d'août.

a) Budget d'exploitation. -

1°) Conditions générales d'exploitation.

Le coefficient de rotation des wagons est en légère amélioration. Au mois de juillet, il était de 96 % ; au mois d'août, il est de 97 %, ce qui, évidemment, marque une amélioration continue puisque au mois d'août 1948 nous étions à 96, en janvier 1948 à 90, en mai à 95, en juin à 96.

En ce qui concerne les wagons chargés, la moyenne journalière est à peu près stable depuis le mois d'avril. Elle était, à cette date, de 39.700 et elle est maintenant à 31.000. Ce dernier chiffre représente néanmoins une baisse de 11 % sur l'année dernière. Quant au produit moyen par wagon, il est également stable : 1.300 fr au mois de mars, 1.300 fr au mois d'août ; mais ce chiffre marquait une notable augmentation sur l'année dernière, où il était de 1.161 fr, soit une augmentation de 13 %.

Les parcours des trains sont naturellement en forte diminution (- 6 %) sur l'année dernière, cette baisse portant essentiellement sur les trains de voyageurs (- 9,9 %) et un peu moins sur les trains marchandises (- 4,3 %).

Les parcours des machines sont fonction des parcours des trains. En août, le rapport des parcours de machines aux parcours des trains est sensiblement égal à celui du mois de juillet, 140 %.

Le tonnage kilométrique brut renouvelé est à peu près identique à celui de l'année dernière, malgré la réduction des parcours : 61.744 t. de tonnes kilométriques au lieu de 60.300. La charge moyenne des trains a donc été beaucoup plus élevée.

Le nombre moyen de voyageurs par train, qui était de 62 en 1953, est passé à 80, en 1941 et à 80, cette année d'après les résultats fin juillet, soit une augmentation de 30%. La charge moyenne utile d'un train de marchandises, par contre, a légèrement fléchi. Elle était de 191 T. en 1953, de 201-T. en 1941 et de 189 T. en 1942.

Nos effectifs au 31 juillet s'élevaient à 424.734 agents, soit une diminution de 10.590 unités par rapport aux prévisions; cette diminution intéressait tous les services : 105 pour l'Administration Générale, 2.368 pour l'Exploitation, 2.700 pour la Traction, 4.816 pour la Voie. Cette insuffisance provient essentiellement de la difficulté de recruter le personnel auxiliaire qui nous est nécessaire. Le nombre des agents du cadre permanent est en diminution. Au 31 décembre 1941, il était de 369.454; au 31 août 1942, il n'est plus que de 362.352, soit une diminution de 7.000 agents environ qui est compensée à concurrence de 4.000 par une augmentation du nombre des auxiliaires qui est passé, pendant la même période, de 30.014 à 41.175.

Il est certain que nous avons beaucoup réduit le nombre des agents nous allons être obligés d'arrêter ou de freiner ce mouvement, permanent ces dernières années mais que, probablement, étant donné que nous serons obligés de commissionner un certain nombre d'auxiliaires pour les conserver auprès de nous, alors qu'ils sont sollicités ailleurs par des salaires élevés. Il faut également tenir compte du fait que nous avons encore 18.436 prisonniers dont nous devons réservé la place. Par ailleurs, il faudra réservé la place des agents qui partent travailler en Allemagne, soit, en chiffres ronds, 4.000 agents. Cela fait donc, dans l'ensemble, 25.000 agents environ qui doivent pouvoir, sans difficultés, retrouver leur place à leur retour. C'est pourquoi nous sommes obligés de maintenir un nombre d'auxiliaires assez élevé, de façon que la rentrée de ces agents puisse s'effectuer sans entraîner d'excédents d'effectifs.

Au cours du mois d'août, on a enregistré 307 révocations, radiations et licenciements, soit 573 pour voie dans l'enceinte du Chemin de fer.

Le nombre des arrestations a été de 1.346 au cours du mois de juillet, soit 552 agents permanents, 114 auxiliaires et 662 personnes étrangères au Chemin de fer.

a) Recettes.

Les recettes à fin août s'élèvent à 17.601 M.M.

Les recettes du trafic sont de 18.635 M.M., ce qui représente une plus-value de 410 M.M., ou de 3,5%, par rapport aux prévisions rectifiées du 1er juillet.

Cette plus-value porte principalement sur les recettes voyageurs, puisque nous avons encaissé à ce titre 4.360 M.M. au lieu de 4.332 M.M. prévus.

Pour les marchandises, on constate également une légère plus-value de 112 M.M., soit 1,2%.

Les recettes marchandises demeurent assez importantes, parce que la consistance de notre trafic s'est modifiée et qu'il s'oriente de plus en plus vers les expéditions de détail, colis postaux et petits très colis. La recette mensuelle de cette catégorie de trafic, qui n'était que de 76 M.M. dans les premiers mois de l'année, atteint maintenant 90 à 95 M.M. Evidemment, il en résulte une augmentation de nos recettes, mais également aussi, et malheureusement, une augmentation de nos effectifs, puisque les manipulations sont plus complexes.

Nous envisageons de demander une majoration du prix des transports de petits colis qui, à l'heure actuelle, est resté à un taux très faible au regard des manutentions que ces transports entraînent.

Par rapport à 1941, et à tarification égale, l'augmentation des recettes, à fin août 1942, atteint 9,6%, mais elle porte exclusivement sur les recettes voyageurs qui ont augmenté de 10,8%, alors que les recettes marchandises accusent une légère diminution de 4,4%.

La moyenne journalière des recettes voyageurs ne cesse, en effet, d'augmenter. Elle était de 18 M. 1/2 en janvier, 19 M. 1 en février, 18 M. 3 en mars, 18 M. 7 en avril, 19 M. 6 en mai, 18 M. 9 en juin, 20 M. 1 en juillet et 22 M. 4 en août, tandis que les recettes marchandises restent établies aux environs de 40 M. depuis le mois de mars.

Les recettes relatives aux exercices antérieurs sont de 119 M.

La redérence de la Poste est conforme aux prévisions.

Les recettes hors-traffic accusent, pour les 8 premiers mois de l'année, une augmentation de 26 M., due principalement à des règlements arrêtés.

Pour les recettes allemandes, nous n'avons, en ce qui concerne les transports, été payés que jusqu'à la fin de juillet. Nous avons reçu, pour le mois de mai, un versement brut de 570 M.4. Pour chacun des mois de juin et juillet, nous avons reçu un montant net de 330 M. environ, conforme à nos prévisions.

En ce qui concerne l'indemnité de privation de jouissance pour le matériel retenu à l'étranger, les recettes font état de la prévision de 750 M., bien que nous n'ayons encore rien encaissé.

Il n'y a rien à signaler en ce qui concerne la subvention compensatrice due par le Trésor.

3°) Dépenses.

Les dépenses se sont élevées à 15.802 M. 1. Les dépenses d'exploitation proprement dites sont en diminution de 396 M.1 sur les prévisions. Cette diminution porte à la fois sur le personnel, sur les combustibles et sur les matières diverses, les autres postes étant plutôt en légère augmentation. Pour le personnel, la diminution est de 66 M. provenant de l'insuffisance des effectifs que je vous ai signalés tout à l'heure.

a) Conclusion.

Si l'on fait un rapprochement brutal entre les recettes et les dépenses à la fin août, on constate des résultats qui paraissent trop satisfaisants, puisque les recettes sont de 17 milliards et demi et les dépenses de 15.688 M., ce qui ferait ressortir un excédent de 1.331 M. Je n'ai pas besoin de dire que ceci ne reflète nullement les résultats probables de l'exercice. En effet, ces chiffres ne font pas état de l'augmentation de salaires qui n'a été payée qu'à partir du mois de septembre et ils n'englobent pas les dépenses du dernier trimestre qui sont toujours plus élevées.

D'autre part, il est certain que les recettes font état d'encaissements importants au titre des transports allemands, notamment les 7.800 M. prévus au titre du matériel retenu hors de France et qui ne sont pas encore encaissés.

b) Budget d'établissement.

Les dépenses du Compte d'Etablissement sont beaucoup plus réduites que nous ne l'avions prévu. Elles sont de 1.199 M., y compris la variation des approvisionnements, soit 312 M. Les travaux proprement dits ne dépassent donc pas 887 M., alors que la loi de finances nous a donné des autorisations de paiement s'élevant à 2.000 M. et que nos évaluations rectifiées de juillet prévoient des dépenses de l'ordre de 2 milliards.

En ce qui concerne les livraisons de matériel prévues aux programmes, je veux vous donner quelques indications.

En ce qui concerne le programme ordinaire, les 800 wagons à plateaux F.A.S.U. nous ont été livrés; sur 200 autres wagons de même type, nous n'en avons reçu que 15; sur 16 locomotives électriques de batte, aucune n'a encore été livrée; les 16 locomotives 150-P ont été toutes livrées, ainsi que les 22 locomotives 150-P et les 50 tenders; sur 8 autorails de Dietrich, nous en avons reçu 4, sur

6 autorails Michelin, nous en avons reçu 5 et sur 10 locomotives électriques BB, nous n'en avons reçu que 3.

En ce qui concerne le Programme quinquennal, sur 1.000 wagons à primeurs P.A.S.U., nous en avons reçus, à l'heure actuelle, 440; sur 2.000 wagons tombereaux, nous en avons reçus 1.936, c'est-à-dire que la livraison est presque terminée; sur 5.000 wagons couverts, nous n'en avons reçus que 1.401; sur 130 locomotives 141-P, nous n'en avons reçus encore que 11.

En ce qui concerne, enfin, le Programme spécial d'équipement, sur 40 locomotives à vapeur 150-P, nous en avons reçus 2.

XXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXX

La séance est levée à 16 heures 30.

categorie comprend, en premier lieu, les transports militaires, puis les transports essentiels et urgents pour l'exploitation du chemin de fer. La deuxieme categorie comprend les expéditions effectuées en vertu de programmes, soit à titre permanent, comme les charbons et les bois de mines, soit à titre temporaire comme les transports économiques allemands et les transports économiques français. Viennent en troisième catégorie les transports commerciaux bénéficiant d'une priorité, soit permanente (laiterie et produits alimentaires, animaux de boucherie, pailles et fourrages), soit temporaire. Les marchandises non classées dans ces différentes catégories ne sont acceptées qu'une fois tous les transports prioritaires effectués et s'il reste des wagons disponibles.

Or, actuellement, notre parc de betteraves n'est pas insuffisant pour assurer la totalité des transports prioritaires. Les betteraves étaient classées parmi les programmes temporaires, mais à un rang tel qu'elles se trouvaient au même niveau que les transports bénéficiant d'une simple priorité. Il est donc apparu, dès les premiers jours de la campagne, que nous ne pourrions pas assurer la totalité des transports, mais transporter seulement 50 à 60 % des betteraves livrées en rail. Cette diminution des chargements risquait d'avoir des conséquences extrêmement dommageables. On a bien essayé d'y remédier en diminuant la quantité de betteraves livrées à chaque sucrerie, mais une sucrerie ne fonctionne normalement que si elle a à peu près son plein de betteraves, ou tout au moins 70 % de sa production. D'autre part, le retard qui s'ensuivrait en allongeant la campagne d'une manière considérable entraînerait des pertes de betteraves et une augmentation importante de la consommation en charbon et en chaux des sucreries. A la suite de négociations menées à ce sujet par le Secrétaire d'Etat aux Communications, celui-ci nous a fait savoir que les autorités allemandes ont accepté que les betteraves soient classées après les programmes permanents et avant les transports d'économie allemande. Théoriquement, ce classement doit nous permettre d'assurer à peu près complètement le transport des betteraves, car

.....

1.- Indicateur du P.M.C. météorologique.

Le tableau ci-dessous donne de la situation des gars de matériels auquel il faut ajouter.

2.- Circulation.

Le tableau ci-dessous indique le nombre moyen d'heures d'absence et le pourcentage des voyageurs ayant eu un retard supérieur à 15 minutes effectués de 8 à minuit. Sur deux régions, le pourcentage est de l'ordre de 5 % seulement. Au moment, nous revoyons à nos personnes que approuve.

3.- Production hydroélectrique.

Le tableau ci-dessous indique la situation des usines hydroélectriques lorsque l'on a envie. Les pluies sont insuffisantes dans presque tout le sud et central des Hautes-Pyrénées. La partie qui le pénètre de nos lacs qui, pendant une période assez longue, avait permis de 17 à 21 %, ce qui est évident à 10 ou 15 % de l'an.

À propos des renouvelles cités, on note qu'il existe de matin, les pluies ont repris dans le bassin-estuaire et que depuis une augmentation de 20 % à l'heure de midi.

4.- Prévision.

Le tableau ci-dessous indique la période du 14 au 17 octobre, sous forme d'indications quelques prévisions arrêtées, 00 h. à 00 h. entre les deux dernières séances françaises et 70 h. à 00 h. entre 10 h. et 00 h. de la veille. Dans l'ensemble, nos anticipations ont été assez exactes jusqu'à 18 h., de sorte que nos disponibilités en troupes auront dépassé 7.000 h. Les prévisions pour la fin du mois ont été marquées à hauteur de nos disponibilités le 31 octobre et les projets à 18 h. de l'après-midi de vendredi ; cette

.....

augmentation résulte, à concurrence de 120.000, de l'augmentation des règlements des mandats administratifs, à laquelle j'ai fait allusion tout à l'heure et, à concurrence de 30.000, du fait que autre chose à ce sujet versa a été intégralement maintenue à son niveau, alors que ces provisions sont toujours état d'un montant de 10.000.

Marchés et Commandes.

SECTION III - Marchés et Commandes.

* *

Service Commercial.

SECTION IV - Service Commercial.

* *

Projets.

SECTION V - Projets.

* *

Subvention à l'œuvre "Le Manteau de la Famille".

SECTION VI - Subvention à l'œuvre "Le Manteau de la Famille".

... QUESTIONNE. - La question est double. Il s'agit, d'une part, de réviser les modalités de règlement de l'œuvre qui a été faite à l'œuvre par les anciens délégués et, d'autre part, de fixer, pour 1947, le montant de la subvention qui lui sera allouée annuellement.

En ce qui concerne le premier point, je rappelle que les anciens délégués avaient consenti une avance de 150.000 fr pour anticiper à certains un pré-de reprise. Cette somme était remboursable en 10 périodes. L'œuvre "Le Manteau de la Famille" a entièrement remboursé une somme de 12.000 fr. Mais demande à être exonérée complètement de sa dette.

Si dans ce pourparlers engagés avec elle, nous avons fait ressortir que cette recette totale de dette ne se trouvait pas

justifiée, que, sans doute, les travaux entrepris par le C.R.C.P. en gare d'Anhiers avaient sensiblement déprécié la valeur des installations du père, mais qu'il n'était pas possible de considérer que les dommages ainsi causés étaient tels qu'ils entraînent une révise intégrale de la dette. Nous avons donc évalué le préjudice matériel causé à 35.000 Fr. Comme nous avons déjà donné, l'an passé dernière, une subvention exceptionnelle de 7.500 Fr., nous ferions, en définitive, une révision de 25.000 Fr.

D'autre part, la C.R.C.P. reprendrait pour une valeur de 75.000 Fr. la maison qui avait été édifiée pour loger le gardien du terrain. Il resterait ainsi dû à la C.R.C.P. une somme de 30.000 Fr. qui serait réglée en 3 annuités de 5.000 Fr. et une de 3.000 Fr., le premier étant versé dès cette année et imputé sur le montant de la subvention allouée à l'œuvre.

Sur le second point, nous maintiendrions la subvention au chiffre de 25.000 Fr. En réalité, cette somme est intégralement dépensée pour la propagande, les frais généraux de l'œuvre étant couverts par les cotisations. La cotisation n'est meilleure pas très élevée, 5 Fr. par an. Le nombre des sociétaires est de 5.700. Le nombre des cotisantes, tel est assez visible, était tombé à 3.000 en 1940 et est revenue à 4.500 en 1942. De nouveaux efforts doivent être faits pour améliorer la situation de l'œuvre. La situation financière est bonne. Les réserves s'élèvent à 160.000 Fr. Elles sont destinées à monter une action plus active, le moment venu, lorsque la publicité pourra être reprise ou que, la ligne de démarcation étant supprimée, les communications seront plus faciles entre les deux zones.

D'autre part, nous avons l'habitude de souscrire un certain nombre d'abonnements au Journal de l'œuvre. Ce journal était autrefois mensuel, et le C.R.C.P. versait, à ce titre, une allocation de 7.000 Fr. Ce journal ne paraissant plus actuellement que tous les deux mois, cette allocation serait réduite de moitié et ramenée ainsi, pour 1942, à 3.500 Fr.

Telles sont les propositions qui vous sont soumises. Nous continuons ainsi à marquer l'intérêt que nous portons au principe de l'œuvre "Le Centre de la Famille".

Le Conseil approuve ces propositions.

Subvention au Centre
de Séchage des Fruits
et légumes de Reux.-

SÉCTION III - Subvention au Centre de
Séchage des Fruits et légumes de Reux.-

M. LE PRESIDENT. - Je vous propose d'allouer une subvention de 8.000 fr à une organisation en voie de formation à Reux en vue de la déshydratation des fruits et légumes provenant des jardins familiaux. C'est une œuvre qui a été créée dans le cadre coopératif et est due à l'initiative de M. COUILLIN, sénateur, Conseiller National. Elle cherche à réunir un capital de 100.000 fr pour acheter des appareils et aménager des locaux. Elle a déjà recueilli des concours importants. Le Secours National a versé 40.000 fr. La Compagnie d'électricité du Nord-et-Picardie est inscrite pour 15.000 fr ; la C.I.L. auvergne, pour 15.000 fr et la Bataille d'Ille-de-France pour 10.000 fr.

Il est demandé à la C.N. une subvention de 8.000 fr. La somme que nous apportions serait assez insuffisante pour nos agents de la région de Reux qui pourraient profiter de cette installation pour faire sécher les légumes et les fruits destinés à la consommation familiale.

Je vous propose, par conséquent, d'accorder cette subvention de 8.000 fr, étant entendu qu'il s'agit d'une somme une fois versée et non d'une cotisation annuelle.

Le Conseil approuve l'octroi de cette subvention.

Le nombre moyen de voyageurs par train, qui était de 62 en 1939, est passé à 500 en 1941 et à 300 cette année d'après les résultats fin juillet, soit une augmentation de 50%. La charge moyenne utile d'un train de marchandises, par contre, a légèrement fléchi. Elle était de 191 T. en 1939, de 201 T. en 1941 et de 189 T. en 1942.

Nos effectifs au 31 juillet s'élevaient à 404.704 agents, soit une diminution de 10.500 unités par rapport aux prévisions; cette diminution intéressait tous les services : les pour l'administration générale, 2.500 pour l'exploitation, 2.700 pour la traction, 4.000 pour la Voie. Cette insuffisance provient essentiellement de la difficulté de recruter le personnel auxiliaire qui nous est nécessaire. Le nombre des agents du cadre permanent est en diminution. Au 31 décembre 1941, il était de 369.456; au 31 août 1942, il n'est plus que de 351.552, soit une diminution de 7.000 agents environ qui est compensée à concurrence de 4.000 par une augmentation du nombre des auxiliaires qui est passé, pendant la même période, de 25.000 à 43.172. Il est certain que nous avons beaucoup réduit le nombre des agents nous ne allons être obligés d'arrêter ou de freiner ce mouvement permanent ces dernières années mais que, probablement, étant donné que nous serons obligés de commissionner un certain nombre d'auxiliaires pour les conserver auprès de nous, alors qu'ils sont sollicités ailleurs par des salaires élevés. Il faut également tenir compte du fait que nous avons encore 18.000 prisonniers dont nous devons réservier la place. Par ailleurs, il faudra réservier la place des agents qui partent travailler en Allemagne, soit, en chiffres ronds, 4.000 agents. Cela fait donc, dans l'ensemble, 47.000 agents environ qui doivent pouvoir, sans difficultés, retrouver leur place à leur retour. C'est pourquoi nous sommes obligés de maintenir un nombre d'auxiliaires assez élevé, de façon que la rentrée de ces agents puisse s'effectuer sans entraîner d'excès d'effectifs.

Au cours du mois d'août, on a enregistré 607 révocations, radiations et licenciements, soit 275 pour voies dans l'enseinte du Chemin de fer.

Le nombre des arrestations a été de 1.344 au cours du mois de juillet, soit 362 agents permanents, 113 auxiliaires et 869 personnes étrangères au Chemin de fer.

2°) Recettes.

Les recettes à fin août s'élevent à 17.801 M. G.

Les recettes du trafic sont de 12.605 M.G., ce qui représente une plus-value de 410 M., ou de 3,3%, par rapport aux prévisions rectifiées du 1er juillet.

Cette plus-value porte principalement sur les recettes voyageurs, puisque nous avons encaissé à ce titre 4.560 M. au lieu de 4.392 M. prévus.

Pour les marchandises, on constate également une légère plus-value de 142 M., soit 1,8%.

Les recettes marchandises demeurent assez importantes, parce que la consistance de notre trafic s'est modifiée et qu'il s'oriente de plus en plus vers les expéditions de détail, colis postaux et petits tels colis. La recette mensuelle de cette catégorie de trafic, qui n'était que de 70 M. dans les premiers mois de l'année, atteint maintenant 50 à 55 M. Evidemment, il en résulte une augmentation de nos recettes, mais également aussi, et malheureusement, une augmentation de nos effectifs, puisque les manipulations sont plus complexes.

Nous envisageons de demander une majoration du prix des transports de petits colis qui, à l'heure actuelle, est resté à un taux très faible au regard des manutentions que ces transports entraînent.

Par rapport à 1961, et à tarification égale, l'augmentation des recettes, à fin août 1962, atteint 9,4%, mais elle porte exclusivement sur les recettes voyageurs qui ont augmenté de 10,5%, alors que les recettes marchandises accusent une légère diminution de 4,4%.

La moyenne journalière des recettes voyageurs ne cesse, en effet, d'augmenter. Elle était de 12 M. 1/2 en janvier, 13 M. 1 en février, 13 M. 2 en mars, 13 M. 7 en avril, 13 M. 9 en mai, 13 M. 9 en juin, 13 M. 1 en juillet et 13 M. 4 en août, tandis que les recettes marchandises restent établies aux environs de 40 M. Depuis le mois de mars.

Les recettes relatives aux exercices antérieurs sont de 119 M.

La redevance de la Poste est conforme aux prévisions.

Les recettes hors-traffic accusent, pour les 2 premiers mois de l'année, une augmentation de 20 M., due principalement à des règlements arrêtés.

Pour les recettes militaires, nous n'avons, en ce qui concerne les transports, été payés que jusqu'à la fin de juillet. Nous avons reçu, pour la moitié de mai, un versement brut de 300 M. Pour chacun des mois de juin et juillet, nous avons reçu un montant net de 350 M. environ, conforme à nos prévisions.

En ce qui concerne l'indemnité de privation de jouissance pour le matériel retenu à l'étranger, les recettes font état de la prévision de 750 M., bien que nous n'ayons encore rien encaissé.

Il n'y a rien à signaler en ce qui concerne la subvention compensatrice due par le Trésor.

3^e) Dépenses.

Les dépenses se sont élevées à 15.062 M. 1. Les dépenses d'exploitation proprement dites sont en diminution de 306 M.1 sur les prévisions. Cette diminution porte à la fois sur le personnel, sur les combustibles et sur les matières diverses, les autres postes étant plutôt en légère augmentation. Pour le personnel, la diminution est de 60 M. provenant de l'insuffisance des effectifs que je vous ai signalés tout à l'heure.

a") Conclusion.

Si l'on fait un rapprochement brutal entre les recettes et les dépenses à la fin août, on constate des résultats qui paraissent trop satisfaisants, puisque les recettes sont de 17 milliards et demi et les dépenses de 15.667 M., ce qui ferait ressortir un excédent de 1.331 M. Je n'ai pas besoin de dire que ceci ne reflète nullement les résultats probables de l'exercice. En effet, ces chiffres ne font pas état de l'augmentation de sinistres qui n'a été payée qu'à partir du mois de septembre et ils n'englobent pas les dépenses du dernier trimestre qui sont toujours plus élevées.

D'autre part, il est certain que les recettes font état d'encaissements importants au titre des transports allemands, notamment les 750 M. prévus au titre du matériel roulant hors de France et qui ne sont pas encore encaissés.

b) Budget d'établissement.

Les dépenses du compte d'établissement sont beaucoup plus réduites que nous ne l'avions prévu. Elles sont de 1.167 M., y compris la variation des approvisionnements, soit 315 M. Les travaux propres sont dits ne dépassent donc pas 857 M., alors que la loi de finances nous a donné des autorisations de paiement s'élevant à 3.000 M. et que nos évaluations rectifiées de juillet prévoient des dépenses de l'ordre de 2 milliards.

En ce qui concerne les livraisons de matériel prévues aux programmes, je vous veux donner quelques indications.

En ce qui concerne le programme ordinaire, les 200 wagons à plateaux F...S.U. nous ont été livrés; sur 300 autres wagons de même type, nous n'en avons reçu que 10; sur 10 locomotives électriques de batte, aucune n'a encore été livrée; les 10 locomotives 150-P ont été toutes livrées, ainsi que les 20 locomotives 150-P et les 50 tenders; sur 5 autorails de Districh, nous en avons reçu 4, sur

6 autorails Michelin, nous en avons reçu 3 et sur 10 locomotives électriques ZDS, nous n'en avons reçu que 5.

En ce qui concerne le Programme quinquennal, sur 1.000 wagons à plateaux F.A.S.U., nous en avons reçu, à l'heure actuelle, 440; sur 2.000 wagons tombereaux, nous en avons reçu 1.980, c'est-à-dire que la livraison est presque terminée; sur 5.000 wagons couverts, nous n'en avons reçu que 1.400; sur 150 locomotives 141-P, nous n'en avons reçu encore que 11.

En ce qui concerne, enfin, le Programme spécial d'Équipement, sur 40 locomotives à vapeur 180-P, nous en avons reçu 5.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

La séance est levée à 10 heures 30.

avons essayé d'obtenir dans le région parisienne les moyens de camionnage nécessaires pour effectuer les livraisons en même temps que nous faisions arrêter les expéditions en provisoire afin d'éviter l'embouteillage des routes de Paris. Néanmoins, les retards dans la livraison sont assez importants. Les voies sont restées en attente sur le réseau aussi, le moins environ sur le sud-quart.

PROBLEME - La difficulté que nous rencontrons pour livrer les marchandises par camion sont réalisées au nord et qui constituent des envois individuels, - difficulté qui, à Paris, se traduirait, à l'heure actuelle, par 5 jours de retard environ, - mais au moins aussi grande ce qui concerne les expéditions permanentes complètes. C'est ainsi qu'à la gare de Vaugirard, les déchaussantes sont en retard de près de 5 jours. Ces raisons sont les mêmes : insuffisance des moyens de camionnage. Il faudrait, pour arriver à une solution assez satisfaisante, au moins acceptable, au problème, que cette question de camionnage soit étudiée de façon à établir une coordination entre les services de transports automobiles. Il faudrait que le service de camionnage à Paris assure la répartition des envois entre les divers transporteurs pour éviter une concurrence préjudiciable à tout le monde.

PROBLÈME - Cette réorganisation est à l'étude.

PROBLÈME - Malgré ce qu'il en soit, nous devons obligés d'attendre aux expéditions de poches de terre par camion. Les mesures prises pour freiner les envois individuels par aéro, c'est-à-dire ralentir le rythme des accotations de ces expéditions, sur les moyens de camionnage dans l'aire, déjà insuffisants, le seront encore plus dans un autre temps si on fait appel, comme il se fait question, aux transports de la région de Paris, pour assurer la campagne des bétail-vaches.

Cette dernière campagne se présente de la manière suivante. Vous savez que les marchandises sont classées en catégories dominant en son droit de priorité pour le transport : la première

Catégorie comprend, au premier lieu, les transports militaires, puis les transports essentiels et urgents pour l'exploitation du chemin de fer. La même catégorie comprend les expéditions effectuées en vertu de programmes, soit à titre permanent, comme les charbons et les bois de mines, soit à titre temporaire comme les transports économiques allemands et les transports économiques français. Viennent en troisième catégorie les transports commerciaux bénéficiant d'une priorité, mais personnelle (denrées et produits alimentaires, animaux de boucherie, pailles et fourrages), soit temporaire. Les marchandises non classées dans ces différentes catégories ne sont acceptées qu'une fois tous les transports prioritaires effectués et s'il reste des wagons disponibles.

Or, actuellement, notre parc de betteraves s'est avéré insuffisant pour assurer la totalité des transports prioritaires. Les betteraves étaient classées parmi les programmes temporaires, mais à un rang tel qu'elles se trouvaient au même niveau que les transports bénéficiant d'une simple priorité. Il est donc apparu, dès les premiers jours de la campagne, que nous ne pourrions pas assurer la totalité des transports, mais transporter seulement ce à ce que des betteraves livrées en rail. Cette diminution des chargements risquait d'avoir des conséquences extrêmement dommageables. On a bien essayé d'y remédier en diminuant la quantité de betteraves livrée à chaque usine, mais une sucrerie ne fonctionne normalement que si elle a à peu près son plein de betteraves, ou tout au moins 75 % de sa production. D'autre part, le retard qui s'ensuivrait en allongeant la campagne d'une manière considérable entraînerait des pertes de betteraves et une augmentation importante de la consommation en charbon et en chaux des sucreries. A la suite de négociations menées à ce sujet par le Secrétaire d'Etat aux Communications, celui-ci nous a fait savoir que les autorités allemandes ont accepté que les betteraves soient classées après les programmes permanents et avant les transports d'économie allemande. Théoriquement, ce classement doit nous permettre d'assurer à peu près complètement le transport des betteraves, car

2.- Utilisation du père de matériel.

Le père de matériel reste toujours à la disposition du père de matériel actuel et réciproquement.

3.- Circulation.

3.1. RÉGION DE LA MONTAGNE. - La circulation a été nettement améliorée et le moyenne des temps ayant eu un retard supérieur à 15 minutes n'est que de 8 à environ. Sur deux régions, le pourcentage est de l'ordre de 1 à seulement. Par conséquent, sous reservations à des pourcentages normaux.

4.- Production hydroélectrique.

4.1. LE RHÔNE. - La situation des usines hydroélectriques laisse faire à désirer. Les pluies sont insuffisantes aussi bien dans le Rhône-Central que dans les Pyrénées, de sorte que la réserve de nos lacs qui, pendant les dernières semaines, était passée de 49 à 41 % de kWh est retombée à 34 au 07/10/40 kwh.

Malgré les préoccupations, au mois du 09 octobre au matin, les pluies ont repris dans le Rhône-Central et ont entraîné une augmentation du débit à l'usine de Marignac.

5.) Crise aérienne.

5.1. VILLEFRANCHE. - Pendant la période du 11 au 17 octobre, nous avons encaissé quelques recettes arrachées, soit 11. Nos titres des transports militaires français et 75 %. A ce taux de la défense passive, sans l'ensemble, nos encaissements ont atteint nos décaissements de 710 %, de telle sorte que nos disponibilités au trésor public dépassent 7.000 %. Nos prévisions pour la fin du mois ont été confirmées en conséquence et nos disponibilités au 31 octobre ont été évaluées à 100 %. De plus que la semaine dernière ; cette

augmentation résulte, à l'appréciation de 220 %, de l'augmentation des règlements des mandats administratifs, à laquelle j'ai fait allusion tout à l'heure et, à hauteur de 30 %, du fait que notre édifice à court terme a été intégralement aménagé à son niveau, alors que nos prévisions tout toujours était d'un étage de 15 %.

Missions et
Commandes.

SECTION 123 - Missions et Commandes.

Service
Commercial.

SECTION 124 - Service Commercial.

Projets.

SECTION 125 - Projets.

Subvention à l'œuvre
"La Santé de la Famille".

SECTION 126 - Subvention à l'œuvre "La
Santé de la Famille".

1. REMARQUE. - La question est double, il s'agit, d'une part, de réviser les modalités de règlement de l'œuvre qui a été faite à l'œuvre par les anciens déjeuners et, d'autre part, de fixer, pour 1950, le montant de la subvention qui lui est allouée annuellement.

En ce qui concerne le premier point, je rappelle que les anciens déjeuners avaient consenti une avance de 10.000 Fr pour en régler à l'œuvre un peu de dette. Cette somme était remboursable en 5 annuités. L'œuvre "la Santé de la Famille" a malheureusement remboursé une somme de 10.000 Fr. Elle demande à être exonérée complètement de sa dette.

Il existe de nombreux liens engagés avec elle, nous avons fait constater que cette somme totale de dette ne se trouvait pas

Missions diverses.

- Missions diverses -

- situation budgétaire au 31 août 1942. -

Le directeur m'a tout à distribué la note relative à la situation budgétaire au 31 août 1942. Voici quelques indications complémentaires sur certaines caractéristiques de notre exploitation pendant le mois d'août.

a) Budget d'exploitation.

1^e) Conditions générales d'exploitation.

Le coefficient de rotation des wagons est un peu amélioré. Au mois de juillet, il était de 95 % ; au mois d'août, il est de 97 %, ce qui, évidemment, marque une amélioration continue puisque au mois d'août 1940 nous étions à 48, en janvier 1942 à 80, au mai à 88, au juin à 95.

En ce qui concerne les wagons chargés, la moyenne journalière est à peu près stable depuis le mois d'avril. Elle était, à cette date, de 30.700 et elle est maintenant à 31.000. Le carter chiffre représente néanmoins une baisse de 11 % sur l'année dernière. Quant au produit moyen par wagon, il est également stable : 1.305 fr au mois de mars, 1.304 fr au mois d'août ; mais ce chiffre marque une notable augmentation sur l'année dernière, où il était de 1.191 fr, soit une augmentation de 11 %.

Les parcours des trains sont nettement en forte diminution (- 1 %) sur l'année dernière, cette baisse portant essentiellement sur les trains de marchandise (- 2,5 %) et un peu moins sur les trains marchandises (- 0,5 %).

Les parcours des machines sont fonction des parcours des trains. En août, le rapport des parcours de machines aux parcours des trains est sensiblement égal à celui du mois de juillet, 140 %.

Le tonnage kilométrique brut recouru est à peu près identique à celui de l'année dernière, malgré la réduction des parcours : 62.744 t, ce tonnage kilométrique au lieu de 66.382. La charge moyenne des trains a donc été beaucoup plus élevée.

Le nombre moyen de voyageurs par train, qui était de 62 en 1939, est passé à 262 en 1941 et à 301 cette année d'après les résultats fin juillet, soit une augmentation de 50%. La charge moyenne utile d'un train de marchandises, par contre, a légèrement fléchi. Elle était de 191 T. en 1939, de 181 T. en 1941 et de 189 T. en 1942.

Nos effectifs au 31 juillet s'élevaient à 404.734 agents, soit une diminution de 10.590 unités par rapport aux prévisions; cette diminution intéressait tous les services : 105 pour l'Administration Générale, 2.068 pour l'Exploitation, 2.748 pour la Traction, 4.926 pour la Voie. Cette insuffisance provient essentiellement de la difficulté de recruter le personnel auxiliaire qui nous est nécessaire. Le nombre des agents du cadre permanent est en diminution. Au 31 décembre 1941, il était de 369.434; au 31 août 1942, il n'est plus que de 352.552, soit une diminution de 7.000 agents environ qui est compensée à concurrence de 4.000 par une augmentation du nombre des auxiliaires qui est passé, pendant la même période, de 32.004 à 45.175.

Il est certain que nous avons beaucoup réduit le nombre des agents nous allons être obligés d'arrêter ou de freiner ce mouvement permanent ces dernières années mais que, probablement, étant donné que nous serons obligés de commissionner un certain nombre d'auxiliaires pour les conserver auprès de nous, alors qu'ils sont sollicités ailleurs par des maîtres élevés. Il faut également tenir compte du fait que nous avons encore 18.456 prisonniers dont nous devons réservé la place. Par ailleurs, il faudra réservé la place des agents qui partent travailler en Allemagne, soit, en chiffres ronds, 4.000 agents. Cela fait donc, dans l'ensemble, 32.000 agents environ qui doivent pouvoir, sans difficultés, retrouver leur place à leur retour. C'est pourquoi nous sommes obligés de maintenir un nombre d'auxiliaires assez élevé, de façon que la rentrée de ces agents puisse s'effectuer sans entraîner d'excédents d'effectifs.

au cours du mois d'août, on a enregistré 367 révocations, radiations et licenciements, soit 273 pour voie dans l'enceinte du Chemin de fer.

Le nombre des arrestations a été de 1.345 au cours du mois de juillet, soit 368 agents permanents, 115 auxiliaires et 669 personnes étrangères au Chemin de fer.

2°) Recettes.

Les recettes à fin août s'élèvent à 17.501 M.M.

Les recettes du trafic sont de 11.500 M.M., ce qui représente une plus-value de 410 M., ou de 3,3%, par rapport aux prévisions rectifiées du 1er juillet.

Cette plus-value porte principalement sur les recettes voyageurs, puisque nous avons engrangé à ce titre 4.860 M. au lieu de 4.390 M. prévus.

Pour les marchandises, on constate également une légère plus-value de 162 M., soit 1,5%.

Les recettes marchandises demeurent assez importantes, parce que la consistance de notre trafic n'est modifiée et qu'il s'oriente de plus en plus vers les expéditions de détail, colis postaux et petits très colis. La recette mensuelle de cette catégorie de trafic, qui n'était que de 70 M. dans les premiers mois de l'année, atteint maintenant 70 à 80 M. Evidemment, il en résulte une augmentation de nos recettes, mais également aussi, et malheureusement, une augmentation de nos effectifs, puisque les manipulations sont plus compliquées.

Nous envisageons de demander une majoration du prix des transports de petits colis qui, à l'heure actuelle, est resté à un taux très faible au regard des manutentions que ces transports entraînent.

Par rapport à 1941, et à tarification égale, l'augmentation des recettes, à fin août 1942, atteint 9,4%, mais elle porte exclusivement sur les recettes voyageurs qui ont augmenté de 45,6%, alors que les recettes marchandises accusent une légère diminution de 9,4%.

La moyenne journalière des recettes voyageurs ne cesse, en effet, d'augmenter. Elles étaient de 18 M. 1/2 en janvier, 19 M. 1 en février, 19 M. 8 en mars, 19 M. 7 en avril, 19 M. 5 en mai, 19 M. 9 en juin, 20 M. 1 en juillet et 20 M. 4 en août, tandis que les recettes marchandises restent stables aux environs de 40 M. depuis le mois de mars.

Les recettes relatives aux exercices antérieurs sont de 119 M. La redevance de la Poste est conforme aux prévisions.

Les recettes hors-traffic accusent, pour les 6 premiers mois de l'année, une augmentation de 20 M., due principalement à des règlements arriérés.

Pour les recettes allemandes, nous n'avons, en ce qui concerne les transports, été payés que jusqu'à la fin de juillet. Nous avons reçu, pour le mois de mai, un versement brut de 359 M.4. Pour chacun des mois de juin et juillet, nous avons reçu un montant net de 350 M. environ, conforme à nos prévisions.

En ce qui concerne l'indemnité de privation de jouissance pour le matériel retenu à l'étranger, les recettes font état de la prévision de 750 M., bien que nous n'ayons encore rien encaissé.

Il n'y a rien à signaler en ce qui concerne la subvention compensatrice due par le Trésor.

5*) Dépenses.

Les dépenses se sont élevées à 15.000 M. 1. Les dépenses d'exploitation proprement dites sont en diminution de 50 M.1 sur les prévisions. Cette diminution porte à la fois sur le personnel, sur les combustibles et sur les matières diverses, les autres postes étant plutôt en légère augmentation. Pour le personnel, la diminution est de 50 M. provenant de l'insuffisance des effectifs que je vous ai signalés tout à l'heure.

Les charges patronales, elles, sont en légère augmentation de 5 M.C., par suite de l'accroissement des cotisations versées à la Caisse de prévoyance, ainsi que des secours et allocations diverses pour l'attribution desquels j'ai prescrit qu'en se montre plus large de façon à réduire les appels au Secours National.

Les contributions sont en augmentation par suite de la hausse du trafic.

Les pertes, avaries et retards sont également en légère majoration de 7 M.C. à 245 M.C. alors que les prévisions étaient de 230 M. Les voies se maintiennent au même niveau.

Les dépenses de combustibles sont en diminution de 38 M.C., d'abord parce que les parcours sont plus faibles, ensuite parce que la dépense kilométrique est plus réduite à la fois parce que le prix du charbon est moins élevé que nous ne l'avions prévu et parce que la consommation unitaire au km est plus faible. Au mois d'août 1940, la dépense moyenne par km-machine a été de 4 fr 65, alors que l'on avait prévu une dépense de 7 fr 74.

Les travaux à l'entreprise et d'industrie privée sont en légère augmentation de 42 M.C. En réalité, la majoration porte surtout sur les dépenses de guerre par suite de la prise en compte, dans les dépenses d'exploitation, du coût de certains travaux de reconstruction. Pour les travaux courants, malgré la diminution de la main-d'œuvre et l'insuffisance des matières, les dépenses atteignent encore un niveau élevé provenant de ce que l'entretien courant est passé d'une façon très active pour compenser l'insuffisance des grosses réparations et des renouvellements de voies.

Les dépenses pour matières et divers sont en diminution de 162 M.C. qui provient uniquement des difficultés d'approvisionnement.

La provision pour travaux différés et la fonds de renouvellement n'appellent naturellement aucune observation à cette époque de l'année.

a") Conclusion.

Si l'on fait un rapprochement brutal entre les recettes et les dépenses à la fin août, on constate des résultats qui paraissent trop satisfaisants, puisque les recettes sont de 17 milliards et demi et les dépenses de 15.862 M., ce qui ferait ressortir un excédent de 1.439 M. Je n'ai pas besoin de dire que ceci ne reflète nullement les résultats probables de l'exercice. En effet, ces chiffres ne font pas état de l'augmentation de salaires qui n'a été payée qu'à partir du mois de septembre et ils n'enlèvent pas les dépenses du dernier trimestre qui sont toujours plus élevées.

D'autre part, il est certain que les recettes sont état d'encaissements importants au titre des transports allemands, notamment les 750 M. prévus au titre du matériel retenu hors de France et qui ne sont pas encore encaissés.

b) Budget d'établissement.

Les dépenses du Compte d'établissement sont beaucoup plus réduites que nous ne l'avions prévu. Elles sont de 1.157 M., y compris la variation des approvisionnements, soit 312 M. Les travaux proprement dits ne dépassent donc pas 647 M., alors que la loi de finances nous a donné des autorisations de paiement s'élevant à 3.000 M. et que nos évaluations justifiées de juillet prévoient des dépenses de l'ordre de 7 milliards.

En ce qui concerne les livraisons de matériel prévues aux programmes, je veux vous donner quelques indications.

En ce qui concerne le programme ordinaire, les 200 wagons à plateaux F.O.U. nous ont été livrés; sur 300 autres wagons de même type, nous n'en avons reçu que 10; sur 10 locomotives électriques de batte, aucune n'a encore été livrée; les 10 locomotives 150-P ont été toutes livrées, ainsi que les 25 locomotives 150-P et les 50 tenders; sur 5 autorails de Dietrich, nous en avons reçu 4, sur

6 autorails Michelin, nous en avons reçus 3 et sur les locomotives électriques SNCB, nous n'en avons reçus que 2.

En ce qui concerne le programme quinquennal, sur 1.000 wagons à primaire P.A.S.U., nous en avons reçu, à l'heure actuelle, 440; sur 8.000 wagons Lombardou, nous en avons reçu 1.730, c'est-à-dire que la livraison est presque terminée; sur 5.000 wagons couverts, nous n'en avons reçu que 1.401; sur 120 locomotives 141-F, nous n'en avons reçu encore que 11.

En ce qui concerne, enfin, le programme spécial d'équipement, sur 40 locomotives à vapeur 150-P, nous en avons reçu 3.

In addition will take a 10 hours trip.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

~~NOTRE DÉCLARATION~~
Séance du 31 octobre 1947

La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de
M. GOURMELIN, Président.

Sont présents : **M.M. ROUSSIN**, Président
GRASSET, Vice-président
LORANT-THALIN, Vice-président

BOUTET
DATHUS
DEVINAT
FRÉGault
GITTEN
LÉVY
de TURK
VIRARD
ZEPHYRUS

Assistent à la séance : **M.M. LE BRUNNAIS**, Directeur Général
BERTHELOT, Directeur Général adjoint
FILIPPI, Secrétaire Général

Le Commissariat du Gouvernement est représenté par :

M.M. BENOÎT, Commissaire adjoint
HONORI, Commissaire suppléant

Aception du
Procès-Verbal.

QUESTION I - Aception du Procès-Verbal.-

M. LE PRÉSIDENT. - Le Procès-Verbal de la dernière séance appelle-t-il des observations ? Il est adopté.

Comptes rendus.

QUESTION II - Comptes rendus.

1°) Trafic, recettes, mouvement, etc...

A.- Trafic de la 41ème semaine.

M. LE BESNERAIS. - Le trafic-marchandises de la semaine dernière a été supérieur à celui des semaines précédentes, mais l'augmentation constatée intéresse uniquement les transports militaires qui sont passés de 46.012 wagons à 49.688. Les transports commerciaux sont restés sensiblement les mêmes : 177.377, contre 177.706, soit une différence insignifiante de 0,1%. Cette constance du trafic commercial tient à l'utilisation au maximum du matériel dont nous disposons.

Le trafic des combustibles n'a marqué aucun changement sur celui de la semaine précédente. La moyenne journalière des chargements dans le Nord et le Pas-de-Calais est passée de 48.049 T. à 48.371 T.

Le transport des engrains et celui des produits métallurgiques ont nettement reculé. Il en a été de même en ce qui concerne le trafic des fruits et légumes, même en provenance de l'Afrique du Nord; la campagne des primeurs d'Algérie qui paraissait s'amorcer ne s'est pas maintenue.

Les autres trafics intéressants : ceux de céréales, de vins, de bestiaux et de minerais sont restés stationnaires.

Mais deux trafics particuliers ont pris une ampleur considérable, celui des betteraves et celui des pommes de terre.

M. LE PRESIDENT. - Le transport des pommes de terre, pour la constitution des stocks familiaux, pose évidemment des questions graves. Le nombre journalier de sacs arrivant à Paris pour être livrés à domicile dépasse actuellement 10.000 ^{par jour} et nous ne pouvons pas en assurer l'écoulement rapide. Le problème est beaucoup plus un problème de camionnage qu'un problème de chemin de fer,

passive. Dans l'ensemble, nos encaissements ont dépassé nos décaissements de 318 M., de telle sorte que nos disponibilités au Trésor Public dépassent 7.350 M. Nos prévisions pour la fin du mois ont été modifiées en conséquence et nos disponibilités au 31 octobre ont été évaluées à 150 M. de plus que la semaine dernière; cette augmentation résulte, à concurrence de 120 M., de l'augmentation des règlements des mandats administratifs, à laquelle j'ai fait allusion tout à l'heure et à concurrence de 30 M., du fait que notre dette à court terme a été intégralement maintenue à son niveau, alors que nos prévisions font toujours état d'un déchet de 10%.

Marchés et Commandes..

QUESTION III - Marchés et Commandes.

" "

Service Commercial.

QUESTION IV - Service Commercial.

" .. "

Projets.

QUESTION V - Projets.

" "

Subvention à l'Oeuvre
"La Santé de la Famille".

QUESTION VI - Subvention à l'Oeuvre

"La Santé de la Famille".

M. LE PRESIDENT. - La question est double. Il s'agit, d'une part, de réviser les modalités de règlement de l'avance qui a été faite à l'Oeuvre par les anciens Réseaux et, d'autre part, de fixer, pour 1942, le montant de la subvention qui lui est allouée annuellement.

~~taxquiste~~ En ce qui concerne le premier point, je rappelle que les anciens Réseaux avaient consenti une avance de 150.000 fr pour aménager à Achères un parc de sports. Cette somme était remboursable en 20 annuités. L'Oeuvre "La Santé de la Famille" a actuellement remboursé une somme de 19.500 fr. Elle demande à être exonérée complètement de sa dette. Au cours de pourparlers engagés avec elle, nous avons fait ressortir que cette remise totale de dette ne se trouvait pas justifiée, que, sans doute, les travaux entrepris par la S.N.C.F. en gare d'Achères avaient sensiblement déprécié la valeur des installations du parc, mais qu'il n'était pas possible de considérer que les dommages ainsi causés étaient tels qu'ils entraînent une remise intégrale de la dette. Nous avons donc évalué le préjudice matériel causé à 32.500 fr. Comme nous avons déjà donné l'année dernière une subvention exceptionnelle de 7.500 fr, nous ferions, en définitive, une remise de 25.000 fr.

D'autre part, la S.N.C.F. reprendrait pour une valeur de 75.000 fr, la maison qui avait été édifiée pour loger le gardien du terrain. Il resterait ainsi dû à la S.N.C.F. une somme de 30.500 fr qui serait réglée en 9 annuités de 3.000 fr et une de 3.500 fr, la première étant versée dès cette année.

Sur le second point, nous maintiendrions la subvention ~~xx~~ au chiffre de 35.000 fr. En réalité, cette somme est intégralement dépensée pour la propagande, les frais généraux de l'Oeuvre étant couverts par les cotisations. La cotisation n'est d'ailleurs pas très élevée, 8 fr par an. Le nombre des sociétaires est de 8.700. Le nombre des cotisants, qui est assez faible, était tombé à 3.025 en 1940 et est remonté à 4.540 en 1942. De nouveaux efforts doivent être faits pour améliorer la situation de l'Oeuvre. La situation financière est bonne. Les réserves s'élèvent à 143.000 fr, elles sont destinées à mener une action plus active le moment venu, lorsque la publicité pourra être reprise ou que, la ligne de démarcation étant supprimée, les communications seront

plus faciles entre les deux zones.

D'autre part, nous avons l'habitude de souscrire un certain nombre d'abonnements au Journal de l'Oeuvre. Ce journal était autrefois mensuel, et la S.N.C.F. versait, à ce titre, une allocation de 7.200 fr. Ce journal ne paraissant plus actuellement que tous les 2 mois, cette allocation serait par conséquent réduite de moitié et ramenée ainsi, pour 1942, à 3.600 fr.

Telles sont les propositions qui vous sont soumises. Nous continuerions ainsi à marquer l'intérêt que nous portons au principe de l'Oeuvre "La Santé de la Famille".

Le Conseil approuve ces propositions.

Subvention au Centre de
Séchage des fruits et
légumes de Meaux.-

QUESTION VII - Subvention au Centre de
Séchage des fruits et légumes de Meaux.-

M. LE PRESIDENT. - On vous propose d'allouer une subvention de 6.000 fr à une organisation en voie de formation à Meaux en vue de la deshydratation des fruits et légumes provenant des jardins familiaux. C'est une oeuvre qui a été créée dans le cadre coopératif et est due à l'initiative de M. COURTIER, Sénateur, Conseiller National. Elle cherche à réunir un capital de 100.000 fr pour acheter des appareils et aménager des locaux. Elle a déjà recueilli des concours importants. Le Secours National a versé 40.000 fr. La Compagnie d'Electricité du Nord-Est Parisien est inscrite pour 15.000 fr ; la S.I.A.M.W.A. sucrerie, pour 15.000 fr et la Boutonnière d'Ile-de-France pour 10.000 fr.

Il est demandé à la S.N.C.F. une subvention de 6.000 fr. Le concours que nous apporterions serait assez intéressant pour nos agents de la région de Meaux qui pourraient profiter de cette installation pour faire sécher les légumes et les fruits destinés à la consommation familiale.

~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~ Je vous propose, par conséquent, d'accorder cette subvention de 6.000 fr, étant entendu qu'il s'agit d'une somme une fois versée et non d'une cotisation annuelle.

Le Conseil approuve l'octroi de cette subvention.

10
Questions diverses.-

- Questions diverses -

- Situation budgétaire au 31 août 1942. -

M. LE PRESIDENT. - On vous a distribué la note relative à la situation budgétaire du 31 août 1942. Voici quelques indications complémentaires sur certaines caractéristiques de notre exploitation pendant le mois d'août.

.....

a) Budget d'exploitation.

(1) 1^e Condition générale d'exploitation
Le coefficient de rotation des wagons est en légère amélioration. Au mois de juillet, il était de 96 % ; au mois d'août, il est de 97 %, ce qui, évidemment, marque une amélioration continue puisqu'au mois d'août 1940 nous étions à 46, en janvier 1942 à 80, en mai à 93, en juin à 96.

En ce qui concerne les wagons chargés, la moyenne journalière est à peu près stable depuis le mois d'avril. Elle était, à cette date, de 30.700 et elle est maintenant à 31.000. Ce dernier chiffre représente néanmoins une baisse de 11 % sur l'année dernière. Quant au produit moyen par wagon, il est également stable : 1.326 fr au mois de mars, 1.326 fr au mois d'août ; mais ce chiffre marque une notable augmentation sur l'année dernière, où il était de 1.141 fr, soit une augmentation de 16 %.

Les parcours des trains sont naturellement en forte diminution (6 %) sur l'année dernière, cette baisse portant essentiellement sur les trains de voyageurs (- 9,8 %) et un peu moins sur les trains marchandises (- 4,3 %).

Les parcours des machines sont en fonction des parcours des trains. En août, le rapport des parcours de machines aux parcours des trains est sensiblement égal à celui du mois de juillet, 140 %.

Le tonnage kilométrique brut remorqué est à peu près identique à celui de l'année dernière, malgré la réduction des parcours : 82.744 M. de tonnes kilométriques au lieu de 82.392. Il en résulte que la charge moyenne des trains ^{adoucie} est beaucoup plus élevée. Le nombre moyen de voyageurs par train, qui était de 82 en 1939, est passé à 203 en 1941 et à 304 cette année d'après les résultats fin juillet, soit une augmentation de 50 %. La charge moyenne utile d'un train de marchandises, par contre, a légèrement fléchi. Elle était de 191 T. en 1939, de 201 T. en 1941 et de 189 T en 1942.

.....

Nos effectifs au 31 juillet s'élèvent à 404.734, soit une diminution de 10.590 unités par rapport aux prévisions; cette diminution intéresse tous les Services : 185 pour l'Administration Générale, 2.568 pour l'Exploitation, 2.768 pour la Traction, 4.926 pour la Voie. Cette insuffisance provient essentiellement de la difficulté de recruter le personnel auxiliaire qui nous est nécessaire. Le nombre des agents du cadre permanent est en diminution. Au 31 décembre 1941, il était de 369.434 ; au 31 août 1942, il n'est plus que de 362.552, soit une diminution de 7.000 agents environ qui est compensée à concurrence de 4.000 par une augmentation du nombre des auxiliaires qui est passé, pendant la même période, de 38.024 à 42.175. Il est certain que nous avons beaucoup réduit le nombre des agents permanents ces dernières années ~~mais~~ que, probablement, nous allons être obligés d'arrêter ou de freiner ce mouvement, étant donné que nous serons obligés de commissionner un certain nombre d'auxiliaires pour les conserver auprès de nous, alors qu'ils sont sollicités ailleurs par des salaires élevés. Il faut évidemment tenir compte ^{également} que nous avons encore 18.436 prisonniers dont nous devons réservier la place. Il faut également tenir compte de ce qu'il faudra réservier la place des agents qui partent travailler en Allemagne, soit, en chiffres ronds, 4.000 agents. Cela fait donc, dans l'ensemble, 22.000 agents environ qui doivent pouvoir, sans difficultés, retrouver leur place à leur retour. C'est pourquoi nous sommes obligés de maintenir un nombre d'auxiliaires assez élevé, de façon que la rentrée de ces agents puisse s'effectuer sans entraîner d'excédents d'effectifs.

Au cours du mois d'août, on a enregistré 307 révocations, radiations et licenciements, dont 273 pour vols dans l'enceinte du Chemin de fer.

Le nombre des arrestations a été de 1.346 au cours du mois de juillet, soit 362 agents permanents, 115 auxiliaires et 869 personnes étrangères au Chemin de fer.

2) Recettes

Les recettes à fin août s'élèvent à 17.501 M. 6

Les recettes du trafic sont de 12.655 M. 2, ce qui représente une plus-value de 410 M., ou de 3,3 %, par rapport aux prévisions rectifiées du 1er juillet.

Cette plus-value porte principalement sur les recettes voyageurs, puisque nous avons encaissé à ce titre 4.660 M. au lieu de 4.392 M. prévus.

Pour les marchandises, on constate également une légère plus-value de 142 M., soit 1,8 %.

Les recettes marchandises demeurent assez importantes, parce que la consistance de notre trafic s'est modifiée et qu'il s'oriente de plus en plus vers les expéditions de détail, colis postaux et petits colis. La recette mensuelle de cette catégorie de trafic, qui n'était que de 70 M. dans les premiers mois de l'année, atteint maintenant 90 à 95 M. Evidemment, il en résulte une augmentation de nos recettes, mais également aussi, et malheureusement, une augmentation de nos effectifs, puisque les manipulations sont plus complexes.

Nous envisageons de demander une majoration du prix des transports de petits colis qui, à l'heure actuelle, est resté à un taux très faible au regard des manutentions que ces transports entraînent.

Par rapport à 1941, et à tarification égale, l'augmentation des recettes, à fin août 1942, atteint 9,4 %, mais elle porte exclusivement sur les recettes voyageurs qui ont augmenté de 45,5 %, alors que les recettes marchandises accusent une légère diminution de 4,4 %.

A3
La moyenne journalière des recettes voyageurs ne cesse, en effet, d'augmenter. Elle était de 12 M. 1/2 en janvier, 13 M. 1 en février, 15 M. 8 en mars, 18 M. 7 en avril, 19 M. 5 en mai, 19 M. 9 en juin, 25 M. 1 en juillet et 28 M. 4 en août, tandis que les recettes marchandises restent établies aux environs de 40 M. depuis le mois de mars.

Les recettes relatives aux exercices antérieurs sont de 119 M.

La redevance de la Poste est conforme aux prévisions.

Les recettes hors-traffic accusent, pour les 8 premiers mois de l'année, une augmentation de 20 M., due principalement à des règlements arriérés.

Pour les recettes allemandes, nous n'avons, en ce qui concerne les transports, été payés que jusqu'à la fin de juillet. Nous avons reçu, pour le mois de mai, un versement brut de 399 M. 4. Pour chacun des mois de juin et juillet, nous avons reçu un montant net de 330 M. environ, conforme à nos prévisions.

En ce qui concerne l'indemnité de privation de jouissance pour le matériel retenu à l'étranger, les recettes font état de la prévision de 750 M., bien que nous n'ayons encore rien encaissé.

Il n'y a rien à signaler en ce qui concerne la subvention compensatrice due par le Trésor.

3) dépenses

Les dépenses se sont élevées à 15.862 M. 1. Les dépenses d'exploitation proprement dites sont en diminution de 306 M. 1 sur les prévisions. Cette diminution porte à la fois sur le personnel, sur les combustibles et sur les matières diverses, les autres postes étant plutôt en légère augmentation. Pour le personnel, la diminution est de 66 M. provenant de l'insuffisance des effectifs que je vous ai signalée tout à l'heure.

14
Les charges patronales, elles, sont en légère augmentation de 8 M. 2, par suite de l'accroissement des cotisations versées à la Caisse de Prévoyance, ainsi que des secours et allocations diverses pour l'attribution desquels j'ai prescrit qu'on se montre plus large de façon à réduire les appels au Secours National.

Les contributions sont en augmentation par suite de la hausse du trafic.

Les pertes, avaries et retards sont également en légère majoration de 7 M. 3, à 243 M. 3, alors que les prévisions étaient de 236 M. Les vols se maintiennent au même niveau.

Les dépenses de combustibles sont en diminution de 38 M. 9, d'abord parce que les parcours sont plus faibles, ensuite parce que la dépense kilométrique est plus réduite à la fois parce que le prix du charbon est moins élevé que nous ne l'avions prévu et parce que la consommation unitaire au km est plus faible. Au mois d'août 1942, la dépense moyenne par km-machine a été de 6 fr 85, alors que l'on avait prévu une dépense de 7 fr 74.

Les travaux à l'entreprise et d'industrie privée sont en légère augmentation de 42 M. 1. En réalité, la majoration porte surtout sur les dépenses de guerre par suite de la prise en compte, dans les dépenses d'exploitation, du coût de certains travaux de reconstruction. Pour les travaux courants, malgré la diminution de la main-d'œuvre et l'insuffisance des matières, les dépenses atteignent encore un niveau élevé provenant de ce que l'entretien courant est poussé d'une façon très active pour compenser l'insuffisance des grosses réparations et des renouvellements de voies.

Les dépenses pour matières et divers sont en diminution de 142 M. 3 qui provient uniquement des difficultés d'approvisionnement.

La provision pour travaux différés et le fonds de renouvellement n'appellent naturellement aucune observation à cette époque de l'année.

4) Conclusion

Si l'on fait un rapprochement brutal entre les recettes et les dépenses à la fin août, on constate des résultats qui paraissent trop satisfaisants, puisque les recettes sont de 17 milliards et demi et les dépenses de 15.862 M., ce qui ferait ressortir un excédent de 1.639 M. Je n'ai pas besoin de dire que ceci ne reflète nullement les résultats probables de l'exercice. En effet,

ces chiffres ne font pas état de l'augmentation de salaires qui n'a été payée qu'à partir du mois de septembre et ils n'englobent pas les dépenses du dernier trimestre qui sont toujours plus élevées.

D'autre part, il est certain que les recettes font état d'encaissements importants au titre des transports allemands, notamment les 750 M. prévus au titre du matériel retenu hors de France et qui ne sont pas encore encaissés.

b) Budget d'Etablissement.

Les dépenses du Compte d'Etablissement sont beaucoup plus réduites que nous ne l'avions prévu. Elles sont de 1.199 M., y compris la variation des approvisionnements pour 312 M., c'est-à-dire que les travaux proprement dits ne dépassent ^{soit} ~~pas~~ 887 M., alors que la loi de finances nous a donné des autorisations de paiement s'élevant à 3.085 M. et que nos évaluations rectifiées de juillet prévoient des dépenses de l'ordre de 2 milliards. ~~Par conséquent, nos programmes de travaux sont moins importants qu'il n'était prévu.~~

En ce qui concerne les livraisons de matériel prévues aux programmes, je veux vous donner quelques indications.

En ce qui concerne le Programme Quinquennal, sur 1.000 wagons à primeurs F.A.S.U., nous en avons reçu, à l'heure actuelle, 440 ; sur 2.000 wagons tombereaux, nous en avons reçu 1.930, c'est-à-dire que la livraison est presque terminée ; sur 5.000 wagons couverts, nous n'en avons reçu que 1.401 ; sur 120 locomotives 141-P, nous n'en avons reçu encore que 11.

En ce qui concerne le Programme Spécial d'Équipement, sur 40 locomotives à vapeur 150-P, nous en avons reçu 2.

En ce qui concerne le programme ordinaire, les 200 wagons à primeurs F.A.S.U. nous ont été livrés ; sur 300 autres wagons de même type, nous n'en avons reçu que 15 ; sur 10 locomotives

.....

électriques de butte, ~~mais~~ aucune n'a encore été livrée ; les 10 locomotives 150-P ont été toutes livrées, ainsi que les 25 locomotives 150-P et les 50 tenders ; sur 5 autorails de Dietrich, nous en avons reçu 4, sur 6 autorails Michelin, nous en avons reçu 5 et sur 10 locomotives électriques 2D2, nous n'en avons reçu que 5.

~~J'aurai à vous présenter prochainement la révision budgétaire au 30 septembre, ainsi que notre projet de budget pour l'exercice 1943.~~

Pas de demandes d'explications ?

La séance est levée à 10 heures 50.

SOCIETE NATIONALE DES CHAMPS DE TIR FRANCAIS

Conseil d'administration

NOTA DE SERVICE
Séance du 21 octobre 1947

La séance est ouverte à 7 heures 30, sous la présidence de
M. GOURAUD, Président.

Sont présents : M.M. FOUREL, Président
GRUDET, Vice-président
LAVAUZELLE, Vice-président

BOUTER
DAVIS
DETTIN
FRASSELET
GATTIN
LIEGD
de TAILL
MIRARD
ZIFFREY

Assistent à la séance : M.M. LE BRUN, Directeur Général
BARTHELOT, Directeur Général adjoint
VILLIET, Secrétaire Général

Le Commissariat du Gouvernement est représenté par :

M.M. REBOU, Commissaire adjoint
HOROWI, Commissaire suppléant

Affection du
Procès-Verbal.

QUESTION I - Adoption du Procès-Verbal.-

M. LE BRUN. - Le Procès-Verbal de la dernière séance appelle-t-il des observations ? Il est adopté.

.....

Comptes rendus.

QUESTION II - Comptes rendus.

1°) Trafic, recettes, mouvement, etc...

A.- Trafic de la 41ème semaine.

M. LE BESNERAIS.- Le trafic-marchandises de la semaine dernière a été supérieur à celui des semaines précédentes, mais l'augmentation constatée intéresse uniquement les transports militaires qui sont passés de 46.012 wagons à 49.688. Les transports commerciaux sont restés sensiblement les mêmes : 177.377, contre 177.706, soit une différence insignifiante de 0,1%. Cette constance du trafic commercial tient à l'utilisation au maximum du matériel dont nous disposons.

Le trafic des combustibles n'a marqué aucun changement sur celui de la semaine précédente. La moyenne journalière des chargements dans le Nord et le Pas-de-Calais est passée de 48.049 T. à 48.371 T.

X; Le transport des engrains et celui des produits métallurgiques ont nettement reculé. Il en a été de même en ce qui concerne le trafic des fruits et légumes, même en provenance de l'Afrique du Nord, la campagne des primeurs d'Algérie qui paraissait s'amorcer ne s'est pas maintenue.

Les autres trafics intéressants : ceux de céréales, de vins, de bestiaux et de minerais sont restés stationnaires.

Mais deux trafics particuliers ont pris une ampleur considérable, celui des betteraves et celui des pommes de terre.

M. LE PRESIDENT.- Le transport des pommes de terre, pour la constitution des stocks familiaux, pose évidemment des questions graves. Le nombre journalier de sacs arrivant à Paris pour être livrés à domicile dépasse actuellement 10.000 et nous ne pouvons pas en assurer l'écoulement rapide. Le problème est beaucoup plus un problème de camionnage qu'un problème de chemin de fer,

.....

car nous arrivons encore à faire face aux transports proprement dits. Nous avons essayé d'obtenir dans la région parisienne les moyens de camionnage nécessaires pour effectuer les livraisons en même temps que nous faisions stopper les expéditions en province afin d'éviter l'embouteillage des gares de Paris. Néanmoins, les retards dans la livraison sont assez importants. 12.000 sacs sont restés en attente sur la Région Ouest, la moitié environ sur le Sud-Ouest.

M. LE BESNERAIS. - Les difficultés que nous rencontrons pour livrer les pommes de terre qui nous sont remises en sacs et qui constituent des envois individuels, - difficultés qui, à Paris, se traduisent, à l'heure actuelle, par 2 jours de retard environ, - sont au moins aussi grandes en ce qui concerne les expéditions par wagons complets. C'est ainsi qu'à la gare de Vaugirard, les déchargements sont en retard de près de 3 jours. Les raisons sont les mêmes: insuffisance des moyens de camionnage. Il faudrait, pour arriver à une solution sinon satisfaisante, du moins acceptable, du problème, que cette question de camionnage soit réglée de façon à établir une coordination entre les services de transports automobiles. Il faudrait que le service de camionnage à Paris assure la répartition des camions entre les divers intéressés pour éviter une anarchie préjudiciable à tout le monde.

M. MORONI. - Cette réorganisation est à l'étude.

M. LE BESNERAIS. - Quoi qu'il en soit, nous serons obligés d'étendre aux expéditions de pommes de terre par wagons les mesures prises pour freiner les envois individuels par sacs, c'est-à-dire ralentir le rythme des acceptations de ces expéditions, car les moyens de camionnage dans Paris, déjà insuffisants, le seront encore plus dans quelque temps si on fait appel, comme il en est question, aux transporteurs de la région de Paris, pour assurer la campagne des betteraves.

.....

V.M. 20/12/49
J. J. J.

Or, cette campagne se présente de la manière suivante. Les marchandises sont classées en catégories donnant ou non droit de priorité pour le transport: la première catégorie comprend, en premier lieu, les transports militaires, puis les transports essentiels et urgents pour l'exploitation du chemin de fer. La 2ème catégorie comprend les expéditions effectuées en vertu de programmes, soit à titre permanent, comme les charbons et les bois de mines, soit à titre temporaire comme les transports économiques allemands et les transports économiques français. Viennent en troisième catégorie les transports commerciaux bénéficiant d'une priorité, soit permanente (denrées et produits alimentaires, animaux de boucherie, pailles et fourrages), soit temporaire.

Les marchandises non classées dans ces différentes catégories ne sont acceptées qu'une fois tous les transports prioritaires effectués et s'il reste des wagons disponibles. Or, actuellement, notre parc de tombereaux s'est avéré insuffisant pour assurer la totalité des transports prioritaires. Les betteraves étaient classées parmi les programmes temporaires, mais à un rang tel qu'elles se trouvaient au même niveau que les transports bénéficiant d'une simple priorité. Il est donc apparu, dès les premiers jours de la campagne, que nous ne pourrions pas assurer la totalité des transports, mais seulement de 30 à 35% des betteraves livrées au rail. Cette diminution des chargements risquait d'avoir des conséquences extrêmement dommageables. On a bien essayé d'y remédier en diminuant la quantité de betteraves livrée à chaque sucrerie, mais une sucrerie ne fonctionne normalement que si elle a à peu près son plein de betteraves, ou tout au moins 75% de sa production. D'autre part, le retard qui s'ensuivrait en allongeant la campagne d'une manière considérable entraînerait des pertes de betteraves et une augmentation importante de la consommation en charbon et en chaux des sucreries. A la suite de négociations ~~ménées~~ menées à ce sujet par le Secrétariat d'Etat aux Communica-

tions, celui-ci nous a fait savoir que les autorités allemandes ont accepté que les betteraves soient classées après les programmes permanents et avant les transports d'économie allemande. Théoriquement, ce classement doit nous permettre d'assurer à peu près complètement le transport des betteraves, car nous avons donné des ordres pour que les tombereaux des Régions Ouest, Sud-Ouest et Sud-Est soient dirigés immédiatement vers la Région Nord; ces mouvements seront vraisemblablement achevés à la fin de cette semaine, mais il y a déjà une amélioration très nette dans le transport des betteraves.

Il est à craindre, cependant, que nous ne rencontrions certaines difficultés pour l'application de la décision ainsi prise, car elle n'a pas un caractère officiel.

Le mouvement voyageurs continue à décroître. Le nombre des voyageurs de grandes lignes arrivant à Paris est en diminution de 10,2% sur la semaine précédente. Celui des voyageurs partant de Paris est également en baisse de 6%. L'augmentation des tarifs-voyageurs est entrée en vigueur le 15 octobre, mais il n'est pas encore possible d'en mesurer les répercussions sur le trafic, car, à cette époque de l'année, le mouvement voyageurs fléchit toujours. A priori, l'influence de la majoration des tarifs sur le trafic ne semble pas devoir être considérable.

B.- Recettes de la 40ème semaine.

Les recettes de la 40ème semaine se sont élevées à 414 M., en diminution de 7,6% sur celles de la semaine précédente. Cette diminution porte surtout sur les recettes-voyageurs : 173 M.5 contre 203 M.2. Elle s'explique par la chute saisonnière de trafic qui se produit annuellement au début d'octobre.

C.- Approvisionnement en combustibles.

M. LE PRESIDENT.- Notre stock de combustibles a légèrement

.....

fléchi. Il est passé de 378.893 T. au 10 octobre à 376.662 T. au 15 octobre et représente actuellement 18,8 jours de consommation.

En zone non occupée, le stock s'élève à 66.344 T. contre 63.721 au 10 octobre et correspond à 11,9 jours.

D.- Situation du parc de matériel.

M. LE PRESIDENT rend compte de la situation du parc de matériel moteur et roulant.

E.- Circulation.

M. BERTHELOT.- La circulation s'est notablement améliorée et la moyenne des trains ayant eu un retard supérieur à 15 minutes n'est que de 8% environ. Sur deux régions, le pourcentage est de l'ordre de 5% seulement. Par conséquent, nous retombons à des pourcentages normaux . .

F.- Production hydroélectrique.

M. LE BESNERAIS.- La situation des usines hydroélectriques laisse fort à désirer. Les pluies sont inexistantes aussi bien dans le Massif-Central que dans les Pyrénées, de sorte que la réserve de nos lacs qui, pendant les 2 dernières semaines, était re
~~tenibéuuu~~ ~~à~~ ~~xxauxxx~~ montée de 49 à 61 M. de kwh est retombée à 56 ou 57 M. de kwh.

D'après les renseignements, en date du 20 octobre au matin, les pluies ont repris dans le Massif-Central et ont entraîné une augmentation du débit à l'usine de Marèges.

2°) Trésorerie.

M. FILIPPI.- Pendant la période du 11 au 17 octobre, nous avons encaissé quelques recettes arriérées, ~~55M.9~~ au titre des transports militaires français et 78 M.3 au titre de la ~~défense~~

....

passive. Dans l'ensemble, nos encaissements ont dépassé nos décaissements de 318 M., de telle sorte que nos disponibilités au Trésor Public dépassent 7.350 M. Nos prévisions pour la fin du mois ont été modifiées en conséquence et nos disponibilités au 31 octobre ont été évaluées à 150 M. de plus que la semaine dernière; cette augmentation résulte, à concurrence de 120 M., de l'augmentation des règlements des mandats administratifs, à laquelle j'ai fait allusion tout à l'heure et à concurrence de 30 M., du fait que notre dette à court terme a été intégralement maintenue à son niveau, alors que nos prévisions font toujours état d'un déchet de 10%.

Marchés et Commandes.

QUESTION III - Marchés et Commandes.

" "

Service Commercial.

QUESTION IV - Service Commercial.

" "

Projets.

QUESTION V - Projets.

" "

Subvention à l'Oeuvre
"La Santé de la Famille".

QUESTION VI - Subvention à l'Oeuvre

"La Santé de la Famille".

M. LE PRESIDENT. - La question est double. Il s'agit, d'une part, de réviser les modalités de règlement de l'avance qui a été faite à l'Oeuvre par les anciens Réseaux et, d'autre part, de fixer, pour 1942, le montant de la subvention qui lui est ^{allouée} faite annuellement.

.....

~~Laxquastis~~ En ce qui concerne le premier point, je rappelle que les anciens Réseaux avaient consenti une avance de 150.000 fr pour aménager à Achères un parc de sports. Cette somme était remboursable en 20 annuités. L'Oeuvre "La Santé de la Famille" a actuellement remboursé une somme de 19.500 fr. Elle demande à être exonérée complètement de sa dette. Au cours de pourparlers engagés avec elle, nous avons fait ressortir que cette remise totale de dette ne se trouvait pas justifiée, que, sans doute, les travaux entrepris par la S.N.C.F. en gare d'Achères avaient sensiblement déprécié la valeur des installations du parc, mais qu'il n'était pas possible de considérer que les dommages ainsi causés étaient tels qu'ils entraînent une remise intégrale de la dette. Nous avons donc évalué le préjudice matériel causé à 32.500 fr. Comme nous avons déjà donné l'année dernière une subvention exceptionnelle de 7.500 fr, nous ferions, en définitive, une remise de 25.000 fr.

D'autre part, la S.N.C.F. reprendrait pour une valeur de 75.000 fr, la maison qui avait été édifiée pour loger le gardien du terrain. Il resterait ainsi dû à la S.N.C.F. une somme de 30.500 fr qui serait réglée en 9 annuités de 3.000 fr et une de 3.500 fr, la première étant versée dès cette année, ^{à l'imputation de la subvention} ~~à l'heure actuelle~~.

Sur le second point, nous maintiendrions la subvention ~~en~~ au chiffre de 35.000 fr. En réalité, cette somme est intégralement dépensée pour la propagande, les frais généraux de l'Oeuvre étant couverts par les cotisations. La cotisation n'est d'ailleurs pas très élevée, 8 fr par an. Le nombre des sociétaires est de 8.700. Le nombre des cotisants, qui est assez faible, était tombé à 3.025 en 1940 et est remonté à 4.540 en 1942. De nouveaux efforts doivent être faits pour améliorer la situation de l'Oeuvre. La situation financière est bonne. Les réserves s'élèvent à 148.000 fr, elles sont destinées à mener une action plus active le moment venu, lorsque la publicité pourra être reprise ou que, la ligne de démarcation étant supprimée, les communications seront

.....

plus faciles entre les deux zones.

D'autre part, nous avons l'habitude de souscrire un certain nombre d'abonnements au Journal de l'Oeuvre. Ce journal était autrefois mensuel, et la S.N.C.F. versait, à ce titre, une allocation de 7.200 fr. Ce journal ne paraissant plus actuellement que tous les 2 mois, cette allocation serait par conséquent réduite de moitié et ramenée aussi, pour 1942, à 3.600 fr.

Telles sont les propositions qui vous sont soumises. Nous continuerions ainsi à marquer l'intérêt que nous portons au principe de l'Oeuvre "La Santé de la Famille".

Le Conseil approuve ces propositions.

.....

Subvention au Centre de Séchage des fruits et légumes de Meaux.-

QUESTION VII - Subvention au Centre de Séchage des fruits et légumes de Meaux.-

M. LE PRESIDENT. - On vous propose d'allouer une subvention de 6.000 fr à une organisation en voie de formation à Meaux en vue de la deshydratation des fruits et légumes provenant des jardins familiaux. C'est une oeuvre qui a été créée dans le cadre coopératif et est due à l'initiative de M. COURTIER, Sénateur, Conseiller National. Elle cherche à réunir un capital de 100.000 fr pour acheter des appareils et aménager des locaux. Elle a déjà recueilli des concours importants. Le Secours National a versé 40.000 fr. La Compagnie d'Electricité du Nord-Est Parisien est inscrite pour 15.000 fr ; la S.I.A.M.W.A. sucrerie, pour 15.000 fr et la Boutonièrre d'Ile-de-France pour 10.000 fr.

Il est demandé à la S.N.C.F. une subvention de 6.000 fr. Le concours que nous apporterions serait assez intéressant pour nos agents de la région de Meaux qui pourraient profiter de cette installation pour faire sécher les légumes et les fruits destinés à la consommation familiale.

X
Je crois que cette oeuvre est intéressante. Je vous propose, par conséquent, d'accorder cette subvention de 6.000 fr, étant entendu qu'il s'agit d'une somme une fois versée et non d'une cotisation annuelle.

Le Conseil approuve l'octroi de cette subvention.

Questions diverses.-

- Questions diverses. -

- Situation budgétaire au 31 août 1942.-

M. LE PRESIDENT. - On vous a distribué la note relative à la situation budgétaire du 31 août 1942. Voici quelques indications complémentaires sur certaines caractéristiques de notre exploitation pendant le mois d'août.

.....

a) Budget d'exploitation.

Le coefficient de rotation des wagons est en légère amélioration. Au mois de juillet, il était de 96 % ; au mois d'août, il est de 97 %, ce qui, évidemment, marque une amélioration continue puisqu'au mois d'août 1940 nous étions à 46, en janvier 1942 à 80, en mai à 93, en juin à 96.

En ce qui concerne les wagons chargés, la moyenne journalière est à peu près stable depuis le mois d'avril. Elle était, à cette date, de 30.700 et elle est maintenant à 31.000. Ce dernier chiffre représente néanmoins une baisse de 11 % sur l'année dernière. Quant au produit moyen par wagon, il est également stable : 1.326 fr au mois de mars, 1.326 fr au mois d'août ; mais ce chiffre marque une notable augmentation sur l'année dernière, où il était de 1.141 fr, soit une augmentation de 16 %.

Les parcours des trains sont naturellement en forte diminution (6 %) sur l'année dernière, cette baisse portant essentiellement sur les trains de voyageurs (- 9,8 %) et un peu moins sur les trains marchandises (- 4,3 %).

Les parcours des machines sont en fonction des parcours des trains. En août, le rapport des parcours de machines aux parcours des trains est sensiblement égal à celui du mois de juillet, 140 %.

Le tonnage kilométrique brut remorqué est à peu près identique à celui de l'année dernière, malgré la réduction des parcours : 82.744 M. de tonnes kilométriques au lieu de 82.392. Il en résulte que la charge moyenne des trains est beaucoup plus élevée. Le nombre moyen de voyageurs par train, qui était de 82 en 1939, est passé à 203 en 1941 et à 304 cette année d'après les résultats fin juillet, soit une augmentation de 50 %. La charge moyenne utile d'un train de marchandises, par contre, a légèrement fléchi. Elle était de 191 T. en 1939, de 201 T. en 1941 et de 189 en 1942.

.....

(Ayant)

Nos effectifs au 31 juillet s'élèvent à 404.734, soit une diminution de 10.590 unités par rapport aux prévisions; cette diminution intéresse tous les Services : 185 pour l'Administration Générale, 2.568 pour l'Exploitation, 2.768 pour la Traction, 4.926 pour la Voie. Cette insuffisance provient essentiellement de la difficulté de recruter le personnel auxiliaire qui nous est nécessaire. Le nombre des agents du cadre permanent est en diminution. Au 31 décembre 1941, il était de 369.434 ; au 31 août 1942, il n'est plus que de 362.552, soit une diminution de 7.000 agents environ qui est compensée à concurrence de 4.000 par une augmentation du nombre des auxiliaires qui est passé, pendant la même période, de 38.024 à 42.175. Il est certain que nous avons beaucoup réduit le nombre des agents permanents ces dernières années et que, probablement, nous allons être obligés d'arrêter ou de freiner ce mouvement, étant donné que nous serons obligés de commissionner un certain nombre d'auxiliaires pour les conserver auprès de nous, alors qu'ils sont sollicités ailleurs par des salaires élevés. Il faut évidemment tenir compte que nous avons encore 18.436 prisonniers dont nous devons réservé la place. Il faut également tenir compte de ce qu'il faudra réservé la place des agents qui partent travailler en Allemagne, soit, en chiffres ronds, 4.000 agents. Cela fait donc, dans l'ensemble, 22.000 agents environ qui doivent pouvoir, sans difficultés, retrouver leur place à leur retour. C'est pourquoi nous sommes obligés de maintenir un nombre d'auxiliaires assez élevé, de façon que la rentrée de ces agents puisse s'effectuer sans entraîner d'excédents d'effectifs.

Au cours du mois d'août, on a enregistré 307 révocations, radiations et licencements, dont 273 pour vols dans l'enceinte du Chemin de fer.

Le nombre des arrestations a été de 1.346 au cours du mois de juillet, soit 362 agents permanents, 115 auxiliaires et 869 personnes étrangères au Chemin de fer.

.....

Les recettes à fin août s'élèvent à 17.501 M. 6

Les recettes du trafic sont de 12.655 M. 2, ce qui représente une plus-value de 410 M., ou de 3,3 %, par rapport aux prévisions rectifiées du 1er juillet.

Cette plus-value porte principalement sur les recettes voyageurs, puisque nous avons encaissé à ce titre 4.660 M. au lieu de 4.392 M. prévus.

Pour les marchandises, on constate également une légère plus-value de 142 M., soit 1,8 %.

Les recettes marchandises demeurent assez importantes, parce que la consistance de notre trafic s'est modifiée et qu'il s'oriente de plus en plus vers les expéditions de détail, colis postaux et petits colis. La recette mensuelle de cette catégorie de trafic, qui n'était que de 70 M. dans les premiers mois de l'année, atteint maintenant 90 à 95 M. Evidemment, il en résulte une augmentation de nos recettes, mais également aussi, et malheureusement, une augmentation de nos effectifs, puisque les manipulations sont plus complexes

Nous envisageons de demander une majoration du prix des transports de petits colis qui, à l'heure actuelle, est resté à un taux très faible au regard des manutentions que ces transports entraînent.

Par rapport à 1941, et à tarification égale, l'augmentation des recettes, à fin août 1942, atteint 9,4 %, mais elle porte exclusivement sur les recettes voyageurs qui ont augmenté de 45,5 %, alors que les recettes marchandises accusent une légère diminution de 4,4 %.

La moyenne journalière des recettes voyageurs ne cesse, en effet, d'augmenter. Elle était de 12 M. 1/2 en janvier, 13 M. 1 en février, 15 M. 8 en mars, 18 M. 7 en avril, 19 M. 5 en mai, 19 M. 9 en juin, 25 M. 1 en juillet et 28 M. 4 en août, tandis que les recettes marchandises restent établies aux environs de 40 M. depuis le mois de mars.

.....

Les recettes relatives aux exercices antérieurs sont de
119 M.

La redevance de la Poste est conforme aux prévisions.

Les recettes hors-traffic accusent, pour les 8 premiers mois de l'année, une augmentation de 20 M., due principalement à des règlements arriérés.

Pour les recettes allemandes, nous n'avons, en ce qui concerne les transports, été payés que jusqu'à la fin de juillet. Nous avons reçu, pour le mois de mai, un versement brut de 399 M. 4.

Pour chacun des mois de juin et juillet, nous avons reçu un montant brut de 530 M. environ, conforme à nos prévisions.

En ce qui concerne l'indemnité de privation de jouissance pour le matériel retenu à l'étranger, les recettes font état de la prévision de 750 M., bien que nous n'ayons encore rien encaissé.

Il n'y a rien à signaler en ce qui concerne la subvention compensatrice due par le Trésor.

Les dépenses se sont élevées à 15.862 M. 1. Les dépenses d'exploitation proprement dites sont en diminution de 306 M. 1 sur les prévisions. Cette diminution porte à la fois sur le personnel, sur les combustibles et sur les matières diverses, les autres postes étant plutôt en légère augmentation. Pour le personnel, la diminution est de 66 M. provenant de l'insuffisance des effectifs que je vous ai signalée tout à l'heure.

Les charges patronales, elles, sont en légère augmentation de 8 M. 2, par suite de l'accroissement des cotisations versées à la Caisse de Prévoyance, ainsi que des secours et allocations diverses pour l'attribution desquels j'ai prescrit qu'on se montre plus large de façon à réduire les appels au Secours National.

Les contributions sont en augmentation par suite de la hausse du trafic.

.....

Les pertes, avaries et retards sont également en légère majoration de 7 M.-S., à 243 M. 3, alors que les prévisions étaient de 236 M.. Les vols se maintiennent au même niveau.

Les dépenses de combustibles sont en diminution de 38 M. 9, d'abord parce que les parcours sont plus faibles, ensuite parce que la dépense kilométrique est plus réduite à la fois parce que le prix du charbon est moins élevé que nous ne l'avions prévu et parce que la consommation unitaire au km est plus faible. Au mois d'août 1942, la dépense moyenne par km-machine a été de 6 fr 85, alors que l'on avait prévu une dépense de 7 fr 74.

Les travaux à l'entreprise et d'industrie privée sont en légère augmentation de 42 M. 1. En réalité, la majoration porte surtout sur les dépenses de guerre par suite de la prise en compte, dans les dépenses d'exploitation, du coût de certains travaux de reconstruction. Pour les travaux courants, malgré la diminution de la main-d'œuvre et l'insuffisance des matières, les dépenses atteignent encore un niveau élevé provenant de ce que l'entretien courant est poussé d'une façon très active pour compenser l'insuffisance des grosses réparations et des renouvellements de voies.

Les dépenses pour matières et divers sont en diminution de 142 M. 3 qui provient uniquement des difficultés d'approvisionnement.

La provision pour travaux différés et le fonds de renouvellement n'appellent naturellement aucune observation à cette époque de l'année.

Si l'on fait un rapprochement brutal entre les recettes et les dépenses à la fin août, on constate des résultats qui paraissent trop satisfaisants, puisque les recettes sont de 17 milliards et demi et les dépenses de 15.862 M., ce qui ferait ressortir un excédent de 1.639 M.. Je n'ai pas besoin de dire que ceci ne reflète nullement les résultats probables de l'exercice. En effet,

.....

ces chiffres ne font pas état de l'augmentation de salaires qui n'a été payée qu'à partir du mois de septembre et ils n'englobent pas les dépenses du dernier trimestre qui sont toujours plus élevées.

D'autre part, il est certain que les recettes font état d'encaissements importants au titre des transports allemands, notamment les 750 M. prévus au titre du matériel retenu hors de France et qui ne sont pas encore encaissés.

b) Budget d'Etablissement.

Les dépenses du Compte d'Etablissement sont beaucoup plus réduites que nous ne l'avions prévu. Elles sont de 1.199 M., y compris la variation des approvisionnements pour 312 M., c'est-à-dire que les travaux proprement dits ne dépassent pas 887 M., alors que la loi de finances nous a donné des autorisations de paiement s'élevant à 3.085 M. et que nos évaluations rectifiées de juillet prévoient des dépenses de l'ordre de 2 milliards. Par conséquent, nos programmes de travaux sont moins importants qu'il n'était prévu.

En ce qui concerne les livraisons de matériel prévues aux programmes, je veux vous donner quelques indications.

En ce qui concerne le Programme Quinquennal, sur 1.000 wagons à primeurs F.A.S.U., nous en avons reçu, à l'heure actuelle, 440 ; sur 2.000 wagons tombereaux, nous en avons reçu 1.930, c'est-à-dire que la livraison est presque terminée ; sur 5.000 wagons couverts, nous n'en avons reçu que 1.401 ; sur 120 locomotives 141-P, nous n'en avons reçu encore que 11.

En ce qui concerne le Programme Spécial d'Equipement, sur 40 locomotives à vapeur 150-P, nous en avons reçu 2.

En ce qui concerne le programme ordinaire, les 200 wagons à primeurs F.A.S.U. nous ont été livrés ; sur 300 autres wagons de même type, nous n'en avons reçu que 15 ; sur 10 locomotives

.....

électriques de butte, ~~mais~~ aucune n'a encore été livrée ; les 10 locomotives 150-P ont été toutes livrées, ainsi que les 25 locomotives 150-P et les 50 tenders ; sur 5 autorails de Dietrich, nous en avons reçu 4, sur 6 autorails Michelin, nous en avons reçu 5 et sur 10 locomotives électriques 2D2, nous n'en avons reçu que 5.

J'aurai à vous présenter prochainement la révision budgétaire au 30 septembre, ainsi que notre projet de budget pour l'exercice 1943.

Pas de demandes d'explications ?

La séance est levée à 10 heures 50.

Comptes rendus.

QUESTION II - Comptes rendus.

1°) Trafic, recettes, mouvement, etc...

A.- Trafic de la 41ème semaine.

M. LE BESNERAIS. - Le trafic-marchandises de la semaine dernière a été supérieur à celui des semaines précédentes, mais l'augmentation constatée intéresse uniquement les transports militaires qui sont passés de 46.012 wagons à 49.688. Les transports commerciaux sont restés sensiblement les mêmes : 177.377, contre 177.706, soit une différence insignifiante de 0,1%. Cette constance du trafic commercial tient à l'utilisation au maximum du matériel dont nous disposons.

Le trafic des combustibles n'a marqué aucun changement sur celui de la semaine précédente. La moyenne journalière des chargements dans le Nord et le Pas-de-Calais est passée de 48.049 T. à 48.371 T.

Le transport des engrains et celui des produits métallurgiques ont nettement reculé. Il en a été de même en ce qui concerne le trafic des fruits et légumes, même en provenance de l'Afrique du Nord; la campagne des primeurs d'Algérie qui paraissait s'amorcer ne s'est pas maintenue.

Les autres trafics intéressants : ceux de céréales, de vins, de bestiaux et de minerais sont restés stationnaires.

Mais deux trafics particuliers ont pris une ampleur considérable, celui des betteraves et celui des pommes de terre.

M. LE PRESIDENT. - Le transport des pommes de terre, pour la constitution des stocks familiaux, pose évidemment des questions graves. Le nombre journalier de sacs arrivant à Paris pour être livrés à domicile dépasse actuellement 10.000 et nous ne pouvons pas en assurer l'écoulement rapide. Le problème est beaucoup plus un problème de camionnage qu'un problème de chemin de fer,

.....

car nous arrivons encore à faire face aux transports proprement dits. Nous avons essayé d'obtenir dans la région parisienne les moyens de camionnage nécessaires pour effectuer les livraisons en même temps que nous faisions stopper les expéditions en province afin d'éviter l'embouteillage des gares de Paris. Néanmoins, les retards dans la livraison sont assez importants. 12.000 sacs sont restés en attente sur la Région Ouest, la moitié environ sur le Sud-Ouest.

M. LE BESNERAIS. -- Les difficultés que nous rencontrons pour livrer les pommes de terre qui nous sont remises en sacs et qui constituent des envois individuels, -- difficultés qui, à Paris, se traduisent, à l'heure actuelle, par 2 jours de retard environ, -- sont au moins aussi grandes en ce qui concerne les expéditions par wagons complets. C'est ainsi qu'à la gare de Vaugirard, les déchargements sont en retard de près de 3 jours. Les raisons sont les mêmes: insuffisance des moyens de camionnage. Il faudrait, pour arriver à une solution sinon satisfaisante, du moins acceptable, du problème, que cette question de camionnage soit réglée de façon à établir une coordination entre les services de transports automobiles. Il faudrait que le service de camionnage à Paris assure la répartition des camions entre les divers intéressés pour éviter une anarchie préjudiciable à tout le monde.

M. MORONI. -- Cette réorganisation est à l'étude.

M. LE BESNERAIS. -- Quoi qu'il en soit, nous serons obligés d'étendre aux expéditions de pommes de terre par wagons les mesures prises pour freiner les envois individuels par sacs, c'est-à-dire ralentir le rythme des acceptations de ces expéditions, car les moyens de camionnage dans Paris, déjà insuffisants, le seront encore plus dans quelque temps si on fait appel, comme il en est question, aux transporteurs de la région de Paris, pour assurer la campagne des betteraves.

.....

dernière

Vous savez que

Or, cette campagne se présente de la manière suivante. Les marchandises sont classées en catégories donnant ou non droit de priorité pour le transport: la première catégorie comprend, en premier lieu, les transports militaires, puis les transports essentiels et urgents pour l'exploitation du chemin de fer. La 2ème catégorie comprend les expéditions effectuées en vertu de programmes, soit à titre permanent, comme les charbons et les bois de mines, soit à titre temporaire comme les transports économiques allemands et les transports économiques français. Viennent en troisième catégorie les transports commerciaux bénéficiant d'une priorité, soit permanente (denrées et produits alimentaires, animaux de boucherie, pailles et fourrages), soit temporaire.

Les marchandises non classées dans ces différentes catégories ne sont acceptées qu'une fois tous les transports prioritaires effectués et s'il reste des wagons disponibles. Or, actuellement, notre parc de tombereaux s'est avéré insuffisant pour assurer la totalité des transports prioritaires. Les betteraves étaient classées parmi les programmes temporaires, mais à un rang tel qu'elles se trouvaient au même niveau que les transports bénéficiant d'une simple priorité. Il est donc apparu, dès les premiers jours de la campagne, que nous ne pourrions pas assurer la totalité des transports, mais seulement de 30 à 35% des betteraves livrées au rail. Cette diminution des chargements risquait d'avoir des conséquences extrêmement dommageables. On a bien essayé d'y remédier en diminuant la quantité de betteraves livrée à chaque sucrerie, mais une sucrerie ne fonctionne normalement que si elle a à peu près son plein de betteraves, ou tout au moins 75% de sa production. D'autre part, le retard qui s'ensuivrait en allongeant la campagne d'une manière considérable entraînerait des pertes de betteraves et une augmentation importante de la consommation en charbon et en chaux des sucreries. A la suite de négociations menées à ce sujet par le Secrétariat d'Etat aux Communica-

.....

tions, celui-ci nous a fait savoir que les autorités allemandes ont accepté que les betteraves soient classées après les programmes permanents et avant les transports d'économie allemande. Théoriquement, ce classement doit nous permettre d'assurer à peu près complètement le transport des betteraves, car nous avons donné des ordres pour que les tombereaux des Régions Ouest, Sud-Ouest et Sud-Est soient dirigés immédiatement vers la Région Nord; ces mouvements seront vraisemblablement achevés à la fin de cette semaine, mais il y a déjà une amélioration très nette dans le transport des betteraves.

Il est à craindre, cependant, que nous ne rencontrions certaines difficultés pour l'application de la décision ainsi prise, car elle n'a pas un caractère officiel.

Le mouvement voyageurs continue à décroître. Le nombre des voyageurs de grandes lignes arrivant à Paris est en diminution de 10,2% sur la semaine précédente. Celui des voyageurs partant de Paris est également en baisse de 6%. L'augmentation des tarifs-voyageurs est entrée en vigueur le 15 octobre, mais il n'est pas encore possible d'en mesurer les répercussions sur le trafic, car, à cette époque de l'année, le mouvement voyageurs fléchit toujours. A priori, l'influence de la majoration des tarifs sur le trafic ne semble pas devoir être considérable.

B.- Recettes de la 40ème semaine.

Les recettes de la 40ème semaine se sont élevées à 414 M., en diminution de 7,6% sur celles de la semaine précédente. Cette diminution porte surtout sur les recettes-voyageurs : 173 M.5 contre 203 M.2. Elle s'explique par la chute saisonnière de trafic qui se produit annuellement au début d'octobre.

C.- Approvisionnement en combustibles.

M. LE PRESIDENT.- Notre stock de combustibles a légèrement

.....

fléchi. Il est passé de 378.893 T. au 10 octobre à 376.662 T. au 15 octobre et représente actuellement 18,8 jours de consommation.

En zone non occupée, le stock s'élève à 66.344 T. contre 63.721 au 10 octobre et correspond à 11,9 jours.

D.- Situation du parc de matériel.

M. LE PRESIDENT rend compte de la situation du parc de matériel moteur et roulant.

E.- Circulation.

M. BERTHELOT.- La circulation s'est notablement améliorée et la moyenne des trains ayant eu un retard supérieur à 15 minutes n'est que de 8% environ. Sur deux régions, le pourcentage est de l'ordre de 5% seulement. Par conséquent, nous retombons à des pourcentages normaux.

F.- Production hydroélectrique.

M. LE BESNERAIS.- La situation des usines hydroélectriques laisse fort à désirer. Les pluies sont inexistantes aussi bien dans le Massif-Central que dans les Pyrénées, de sorte que la réserve de nos lacs qui, pendant les 2 dernières semaines, était re

~~rembassé à 56 M. de kwh~~ montée de 49 à 61 M. de kwh est retombée à 56 ou 57 M. de kwh.

D'après les renseignements, en date du 20 octobre au matin, les pluies ont repris dans le Massif-Central et ont entraîné une augmentation du débit à l'usine de Marèges.

2°) Trésorerie.

M. FILIPPI.- Pendant la période du 11 au 17 octobre, nous avons encaissé quelques recettes arriérées, ~~55 M.9~~ au titre des transports militaires français et 78 M.3 au titre de la ~~défense~~ régence.

....

passive. Dans l'ensemble, nos encaissements ont dépassé nos décaissements de 318 M., de telle sorte que nos disponibilités au Trésor Public dépassent 7.350 M. Nos prévisions pour la fin du mois ont été modifiées en conséquence et nos disponibilités au 31 octobre ont été évaluées à 150 M. de plus que la semaine dernière; cette augmentation résulte, à concurrence de 120 M., de l'augmentation des règlements des mandats administratifs, à laquelle j'ai fait allusion tout à l'heure et à concurrence de 30 M., du fait que notre dette à court terme a été intégralement maintenue à son niveau, alors que nos prévisions font toujours état d'un déchet de 10%.

Marchés et Commandes.

QUESTION III - Marchés et Commandes.

" "

Service Commercial.

QUESTION IV - Service Commercial.

" "

Projets.

QUESTION V - Projets.

" "

Subvention à l'Oeuvre
"La Santé de la Famille".

QUESTION VI - Subvention à l'Oeuvre

"La Santé de la Famille".

M. LE PRESIDENT. - La question est double. Il s'agit, d'une part, de réviser les modalités de règlement de l'avance qui a été faite à l'Oeuvre par les anciens Réseaux et, d'autre part, de fixer, pour 1942, le montant de la subvention qui lui est allouée annuellement.

.....

~~En ce qui concerne le premier point, je rappelle que les anciens Réseaux avaient consenti une avance de 150.000 fr pour aménager à Achères un parc de sports. Cette somme était remboursable en 20 annuités. L'Oeuvre "La Santé de la Famille" a actuellement remboursé une somme de 19.500 fr. Elle demande à être exonérée complètement de sa dette. Au cours de pourparlers engagés avec elle, nous avons fait ressortir que cette remise totale de dette ne se trouvait pas justifiée, que, sans doute, les travaux entrepris par la S.N.C.F. en gare d'Achères avaient sensiblement déprécié la valeur des installations du parc, mais qu'il n'était pas possible de considérer que les dommages ainsi causés étaient tels qu'ils entraînent une remise intégrale de la dette. Nous avons donc évalué le préjudice matériel causé à 32.500 fr. Comme nous avons déjà donné l'année dernière une subvention exceptionnelle de 7.500 fr, nous ferions, en définitive, une remise de 25.000 fr.~~

D'autre part, la S.N.C.F. reprendrait pour une valeur de 75.000 fr, la maison qui avait été édifiée pour loger le gardien du terrain. Il resterait ainsi dû à la S.N.C.F. une somme de 30.500 fr qui serait réglée en 9 annuités de 3.000 fr et une de 3.500 fr, la première étant versée dès cette année.

Sur le second point, nous maintiendrions la subvention ~~au~~ au chiffre de 35.000 fr. En réalité, cette somme est intégralement dépensée pour la propagande, les frais généraux de l'Oeuvre étant couverts par les cotisations. La cotisation n'est d'ailleurs pas très élevée, 8 fr par an. Le nombre des sociétaires est de 8.700. Le nombre des cotisants, qui est assez faible, était tombé à 3.025 en 1940 et est remonté à 4.540 en 1942. De nouveaux efforts doivent être faits pour améliorer la situation de l'Oeuvre. La situation financière est bonne. Les réserves s'élèvent à 148.000 fr, elles sont destinées à mener une action plus active le moment venu, lorsque la publicité pourra être reprise ou que, la ligne de démarcation étant supprimée, les communications seront

.....

plus faciles entre les deux zones.

D'autre part, nous avons l'habitude de souscrire un certain nombre d'abonnements au Journal de l'Oeuvre. Ce journal était autrefois mensuel, et la S.N.C.F. versait, à ce titre, une allocation de 7.200 fr. Ce journal ne paraissant plus actuellement que tous les 2 mois, cette allocation serait par conséquent réduite de moitié et ramenée ainsi, pour 1942, à 3.600 fr.

Telles sont les propositions qui vous sont soumises. Nous continuerions ainsi à marquer l'intérêt que nous portons au principe de l'Oeuvre "La Santé de la Famille".

Le Conseil approuve ces propositions.

981

Subvention au Centre de
Séchage des fruits et
légumes de Meaux.-

QUESTION VII - Subvention au Centre de
Séchage des fruits et légumes de Meaux.-

M. LE PRESIDENT. - On vous propose d'allouer une subvention de 6.000 fr à une organisation en voie de formation à Meaux en vue de la deshydratation des fruits et légumes provenant des jardins familiaux. C'est une oeuvre qui a été créée dans le cadre coopératif et est due à l'initiative de M. COURTIER, Sénateur, Conseiller National. Elle cherche à réunir un capital de 100.000 fr pour acheter des appareils et aménager des locaux. Elle a déjà recueilli des concours importants. Le Secours National a versé 40.000 fr. La Compagnie d'Electricité du Nord-Est Parisien est inscrite pour 15.000 fr ; la S.I.A.M.W.A. sucrerie, pour 15.000 fr et la Boutonnière d'Ile-de-France pour 10.000 fr.

Il est demandé à la S.N.C.F. une subvention de 6.000 fr. Le concours que nous apporterions serait assez intéressant pour nos agents de la région de Meaux qui pourraient profiter de cette installation pour faire sécher les légumes et les fruits destinés à la consommation familiale.

~~J'accrois que cette œuvre est intéressante.~~ Je vous propose, par conséquent, d'accorder cette subvention de 6.000 fr, étant entendu qu'il s'agit d'une somme une fois versée et non d'une cotisation annuelle.

Le Conseil approuve l'octroi de cette subvention.

Questions
diverses.-

- Questions diverses -

- Situation budgétaire au 31 août 1942.-

M. LE PRESIDENT. - On vous a distribué la note relative à la situation budgétaire du 31 août 1942. Voici quelques indications complémentaires sur certaines caractéristiques de notre exploitation pendant le mois d'août.

.....

a) Budget d'exploitation. -

Le coefficient de rotation des wagons est en légère amélioration. Au mois de juillet, il était de 96 % ; au mois d'août, il est de 97 %, ce qui, évidemment, marque une amélioration continue puisqu'au mois d'août 1940 nous étions à 46, en janvier 1942 à 80, en mai à 93, en juin à 96.

En ce qui concerne les wagons chargés, la moyenne journalière est à peu près stable depuis le mois d'avril. Elle était, à cette date, de 30.700 et elle est maintenant à 31.000. Ce dernier chiffre représente néanmoins une baisse de 11 % sur l'année dernière. Quant au produit moyen par wagon, il est également stable : 1.326 fr au mois de mars, 1.326 fr au mois d'août ; mais ce chiffre marque une notable augmentation sur l'année dernière, où il était de 1.141 fr, soit une augmentation de 16 %.

Les parcours des trains sont naturellement en forte diminution (6 %) sur l'année dernière, cette baisse portant essentiellement sur les trains de voyageurs (- 9,8 %) et un peu moins sur les trains marchandises (- 4,3 %).

Les parcours des machines sont en fonction des parcours des trains. En août, le rapport des parcours de machines aux parcours des trains est sensiblement égal à celui du mois de juillet, 140 %.

Le tonnage kilométrique brut remorqué est à peu près identique à celui de l'année dernière, malgré la réduction des parcours : 82.744 M. de tonnes kilométriques au lieu de 82.392. Il en résulte que la charge moyenne des trains est beaucoup plus élevée. Le nombre moyen de voyageurs par train, qui était de 82 en 1939, est passé à 203 en 1941 et à 304 cette année d'après les résultats fin juillet, soit une augmentation de 50 %. La charge moyenne utile d'un train de marchandises, par contre, a légèrement fléchi. Elle était de 191 T. en 1939, de 201 T. en 1941 et de 189T en 1942.

.....

Nos effectifs au 31 juillet s'élèvent à 404.734^{agents}, soit une diminution de 10.590 unités par rapport aux prévisions; cette diminution intéresse tous les Services : 185 pour l'Administration Générale, 2.568 pour l'Exploitation, 2.768 pour la Traction, 4.926 pour la Voie. Cette insuffisance provient essentiellement de la difficulté de recruter le personnel auxiliaire qui nous est nécessaire. Le nombre des agents du cadre permanent est en diminution. Au 31 décembre 1941, il était de 369.434 ; au 31 août 1942, il n'est plus que de 362.552, soit une diminution de 7.000 agents environ qui est compensée à concurrence de 4.000 par une augmentation du nombre des auxiliaires qui est passé, pendant la même période, de 38.024 à 42.175. Il est certain que nous avons beaucoup réduit le nombre des agents permanents ces dernières années maisque, probablement, nous allons être obligés d'arrêter ou de freiner ce mouvement, étant donné que nous serons obligés de commissionner un certain nombre d'auxiliaires pour les conserver auprès de nous, alors qu'ils sont sollicités ailleurs par des salaires élevés. Il faut évidemment tenir compte que nous avons encore 18.436 prisonniers dont nous devons réservé la place. Il faut également tenir compte de ce qu'il faudra réservé la place des agents qui partent travailler en Allemagne, soit, en chiffres ronds, 4.000 agents. Cela fait donc, dans l'ensemble, 22.000 agents environ qui doivent pouvoir, sans difficultés, retrouver leur place à leur retour. C'est pourquoi nous sommes obligés de maintenir un nombre d'auxiliaires assez élevé, de façon que la rentrée de ces agents puisse s'effectuer sans entraîner d'excédents d'effectifs.

Au cours du mois d'août, on a enregistré 307 révocations, radiations et licenciements, dont 273 pour vols dans l'enceinte du Chemin de fer.

Le nombre des arrestations a été de 1.346 au cours du mois de juillet, soit 362 agents permanents, 115 auxiliaires et 869 personnes étrangères au Chemin de fer.

.....

Les recettes à fin août s'élèvent à 17.501 M. 6

Les recettes du trafic sont de 12.655 M. 2, ce qui représente une plus-value de 410 M., ou de 3,3 %, par rapport aux prévisions rectifiées du 1er juillet.

Cette plus-value porte principalement sur les recettes voyageurs, puisque nous avons encaissé à ce titre 4.660 M. au lieu de 4.392 M. prévus.

Pour les marchandises, on constate également une légère plus-value de 142 M., soit 1,8 %.

Les recettes marchandises demeurent assez importantes, parce que la consistance de notre trafic s'est modifiée et qu'il s'oriente de plus en plus vers les expéditions de détail, colis postaux et petits colis. La recette mensuelle de cette catégorie de trafic, qui n'était que de 70 M. dans les premiers mois de l'année, atteint maintenant 90 à 95 M. Evidemment, il en résulte une augmentation de nos recettes, mais également aussi, et malheureusement, une augmentation de nos effectifs, puisque les manipulations sont plus complexes.

Nous envisageons de demander une majoration du prix des transports de petits colis qui, à l'heure actuelle, est resté à un taux très faible au regard des manutentions que ces transports entraînent.

Par rapport à 1941, et à tarification égale, l'augmentation des recettes, à fin août 1942, atteint 9,4 %, mais elle porte exclusivement sur les recettes voyageurs qui ont augmenté de 45,5 %, alors que les recettes marchandises accusent une légère diminution de 4,4 %.

La moyenne journalière des recettes voyageurs ne cesse, en effet, d'augmenter. Elle était de 12 M. 1/2 en janvier, 13 M. 1 en février, 15 M. 8 en mars, 18 M. 7 en avril, 19 M. 5 en mai, 19 M. 9 en juin, 25 M. 1 en juillet et 28 M. 4 en août, tandis que les recettes marchandises restent établies aux environs de 40 M. depuis le mois de mars.

.....

Les recettes relatives aux exercices antérieurs sont de 119 M.

La redevance de la Poste est conforme aux prévisions.

Les recettes hors-trafic accusent, pour les 8 premiers mois de l'année, une augmentation de 20 M., due principalement à des règlements arriérés.

Pour les recettes allemandes, nous n'avons, en ce qui concerne les transports, été payés que jusqu'à la fin de juillet. Nous avons reçu, pour le mois de mai, un versement brut de 399 M. 4. Pour chacun des mois de juin et juillet, nous avons reçu un montant net de 330 M. environ, conforme à nos prévisions.

En ce qui concerne l'indemnité de privation de jouissance pour le matériel retenu à l'étranger, les recettes font état de la prévision de 750 M., bien que nous n'ayons encore rien encaissé.

Il n'y a rien à signaler en ce qui concerne la subvention compensatrice due par le Trésor.

Les dépenses se sont élevées à 15.862 M. 1. Les dépenses d'exploitation proprement dites sont en diminution de 306 M. 1 sur les prévisions. Cette diminution porte à la fois sur le personnel, sur les combustibles et sur les matières diverses, les autres postes étant plutôt en légère augmentation. Pour le personnel, la diminution est de 66 M. provenant de l'insuffisance des effectifs que je vous ai signalée tout à l'heure.

Les charges patronales, elles, sont en légère augmentation de 8 M. 2, par suite de l'accroissement des cotisations versées à la Caisse de Prévoyance, ainsi que des secours et allocations diverses pour l'attribution desquels j'ai prescrit qu'on se montre plus large de façon à réduire les appels au Secours National.

Les contributions sont en augmentation par suite de la hausse du trafic.

.....

Les pertes, avaries et retards sont également en légère majoration de 7 M. 3, à 243 M. 3, alors que les prévisions étaient de 236 M. Les vols se maintiennent au même niveau.

Les dépenses de combustibles sont en diminution de 38 M. 9, d'abord parce que les parcours sont plus faibles, ensuite parce que la dépense kilométrique est plus réduite à la fois parce que le prix du charbon est moins élevé que nous ne l'avions prévu et parce que la consommation unitaire au km est plus faible. Au mois d'août 1942, la dépense moyenne par km-machine a été de 6 fr 85, alors que l'on avait prévu une dépense de 7 fr 74.

Les travaux à l'entreprise et d'industrie privée sont en légère augmentation de 42 M. 1. En réalité, la majoration porte surtout sur les dépenses de guerre par suite de la prise en compte, dans les dépenses d'exploitation, du coût de certains travaux de reconstruction. Pour les travaux courants, malgré la diminution de la main-d'œuvre et l'insuffisance des matières, les dépenses atteignent encore un niveau élevé provenant de ce que l'entretien courant est poussé d'une façon très active pour compenser l'insuffisance des grosses réparations et des renouvellements de voies.

Les dépenses pour matières et divers sont en diminution de 142 M. 3 qui provient uniquement des difficultés d'approvisionnement.

La provision pour travaux différés et le fonds de renouvellement n'appellent naturellement aucune observation à cette époque de l'année.

Si l'on fait un rapprochement brutal entre les recettes et les dépenses à la fin août, on constate des résultats qui paraissent trop satisfaisants, puisque les recettes sont de 17 milliards et demi et les dépenses de 15.862 M., ce qui ferait ressortir un excédent de 1.639 M. Je n'ai pas besoin de dire que ceci ne reflète nullement les résultats probables de l'exercice. En effet,

.....

ces chiffres ne font pas état de l'augmentation de salaires qui n'a été payée qu'à partir du mois de septembre et ils n'englobent pas les dépenses du dernier trimestre qui sont toujours plus élevées.

D'autre part, il est certain que les recettes font état d'encaissements importants au titre des transports allemands, notamment les 750 M. prévus au titre du matériel retenu hors de France et qui ne sont pas encore encaissés.

b) Budget d'Etablissement.-

Les dépenses du Compte d'Etablissement sont beaucoup plus réduites que nous ne l'avions prévu. Elles sont de 1.199 M., y compris la variation des approvisionnements pour 312 M., c'est-à-dire que les travaux proprement dits ne dépassent pas 887 M., alors que la loi de finances nous a donné des autorisations de paiement s'élevant à 3.085 M. et que nos évaluations rectifiées de juillet prévoient des dépenses de l'ordre de 2 milliards. ~~Par conséquent, nos programmes de travaux continuent d'importer depuis six mois~~
~~qui n'étaient pas prévus.~~

En ce qui concerne les livraisons de matériel prévues aux programmes, je veux vous donner quelques indications.

En ce qui concerne le Programme Quinquennal, sur 1.000 wagons à primeurs F.A.S.U., nous en avons reçu, à l'heure actuelle, 440 ; sur 2.000 wagons tombereaux, nous en avons reçu 1.930, c'est-à-dire que la livraison est presque terminée ; sur 5.000 wagons couverts, nous n'en avons reçu que 1.401 ; sur 120 locomotives 141-P, nous n'en avons reçu encore que 11.

En ce qui concerne le Programme Spécial d'Equipement, sur 40 locomotives à vapeur 150-P, nous en avons reçu 3.

En ce qui concerne le programme ordinaire, les 200 wagons à primeurs F.A.S.U. nous ont été livrés ; sur 300 autres wagons de même type, nous n'en avons reçu que 15 ; sur 10 locomotives

.....

électriques de butte, ~~mais~~ aucune n'a encore été livrée ; les 10 locomotives 150-P ont été toutes livrées, ainsi que les 25 locomotives 150-P et les 50 tenders ; sur 5 autorails de Dietrich, nous en avons reçu 4, sur 6 autorails Michelin, nous en avons reçu 5 et sur 10 locomotives électriques 2D2, nous n'en avons reçu que 5.

J'aurai à vous présenter prochainement la révision budgétaire au 30 septembre, ainsi que notre projet de budget pour l'exercice 1943.

Pas de demandes d'explications ?

La séance est levée à 10 heures 50.

Council d' Administration

Séance du 21 oct. 1942

notes distribuées

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

Séance du 21 octobre 1942

I.- Adoption du Procès-Verbal.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

Séance du 21 octobre 1942

II.- Comptes rendus :

1°) Trafic, recettes, mouvement, etc...

S. N. C. F.

Services Financiers

Division Centrale
des Finances

20 Octobre 1942

COMPTE RENDU DE TRESORERIE AU 17 OCTOBRE 1942 AU SOIR

I - MOUVEMENT DES CAPITAUX

Pendant la période du 11 au 17 octobre 1942, les Services Finan-
ciers ont encaissé un montant de Frs. 1.244 millions environ, savoir:

- Versements des gares et Services	769 millions
- Mandats administratifs	156 - (1)
- Ressources à court terme	306 -
- Sommes portées au crédit des Compagnies	4 -
- Opérations des réserves	9 -
<hr/>	
Ensemble	1.244 millions

Pendant la même période, les Services Financiers ont décaissé
Frs. 926 millions environ, savoir:

- Solde du personnel et Retraites	1 millions
- Règlements trafic	372 -
- Fournisseurs et divers	134 -
- Impôts et contributions	49 -
- Charges financières	28 -
- Retraits des Compagnies	31 -
- Remboursements de ressources d'établissement à remplacer	3 -
- Opérations de conversion	2 -
- Remboursements de ressources à court terme	304 -
- Opérations des réserves	4 -
<hr/>	
Ensemble	926 millions

L'excédent des encaissements sur les décaissements s'est donc
élévé à Frs..... 318 millions

(1) Dont 55 M,9 au titre des transports militaires français
et 78 M,3 " de la défense passive

II - EMPRUNTS A COURT TERME
(en millions de francs)

	ESCOMPTES FERMES DE BILLETS		EMPRUNTS EN COMPTE COURANT	EMPRUNTS PAR TRAITES DE FOURNISSEURS ACCEPTEES (1)	TOTAL
	Consortium	Divers			
SITUATION AU 10-10-1942	2.257	2.540	11	33	4.841
OPERATIONS DU 11-10 AU 17-10-1942:					
a) remboursées	200	100	-	4	304
b) renouvelées	200	100	-	-	300
c) nouvelles	--	--	--	6	6
DIFFERENCE (b + c - a)	-	-	-	+ 2	+ 2
SITUATION AU 17-10-1942	2.257	2.540 ⁽²⁾	11	35	4.843

Le taux des opérations de renouvellement des billets à 3 mois est demeuré fixé à 1 25/32 %.

**III - COMPTES DE CHARGES D'EMPRUNTS ET COMPTES SPECIAUX
DE CONVERSION DES COMPAGNIES**
(en millions de francs)

A la date du 17 octobre 1942, les soldes de ces comptes s'établissent suivant détail ci-après:

	COMPTE ORDINAIRE DE CHARGES D'EMPRUNTS			COMPTE SPECIAL
	FONDS BLOQUES ⁽³⁾ (80% des coupons et remboursements arriérés)	FONDS A PRAVIS DE 7 JOURS	TOTAL	
EST	84,8	9,1	93,9	-
MIDI	48,2	28,3	76,5	0,4
NORD	61,7	61,5	123,2	0,3
PLM.	161,3	80,5	241,8	0,3
P.O.	81,3	13,1	94,4	-
	437,3 (contre 408,1 au 10-10-42)	192,5 (contre 249,2 au 10-10-42)	629,8 (contre 657,3 au 10-10-42)	1,- (contre 0,3 au 10-10-42)

IV - AVANCES DU TRESOR EN COURS D'EXERCICE
(Art. 27 de la Convention du 31 août 1937)

Avances reçues au 17 octobre 1942..... néant

(1) Non compris les acceptations de traites de fournisseurs dont les frais d'escompte ne sont pas à la charge de la S.N.C.F., acceptations s'élevant à 200 millions.

(2) Dont 130 millions Caisse des Dépôts et Consignations

(3) Montant au 22 septembre 1942 pour le Nord
7 octobre 1942 pour l'Est, le Midi, le P.L.M. et le P.O.

V - RESSOURCES D'ETABLISSEMENT A APPLIQUER

	EMPRUNTS RESEAUX	EMPRUNT S.N.C.F.	
Ressources réalisées.....	-	4.941,9	
Ressources remboursées à remplacer.....	4.846,4 ⁽¹⁾	-	
Net à appliquer au 17 octobre 1942.....	- 4.846,4	+ 4.941,9	+ 95,5 millions

VI - OPERATIONS DE CONVERSION

OBLIGATIONS A EMETTRE (Ob. S.N.C.F. 4 % 1941)		OBLIGATIONS ET BONS A AMORTIR (Ob. 5 % 1933, 5 1/2 % 1935, 6 % 1936, Bons 6 % 1934)	
Souscriptions en numéraire	2.041,7	Remboursements	1.241,4
Réemplois de scutte	222,2	Impôts	730,-
Conversions	14.624,9	Soutes de conversion	490,3
Total	16.888,8	Conversions	14.700,3
Reste à émettre	1.384,2	Total	17.182,-
Ensemble	18.273,-	Reste à amortir	1.274
		Ensemble	18.436,-
			-273,2 -
			+110,2 -
			-163,- millions

Le montant des obligations émises par conversion à 14.624,9 millions est en accroissement de 35,2 millions pour la semaine écoulée.

VII - AVANCES DU TRESOR
(Art. 25 de la Convention du 31 août 1937)

Montant au 17 octobre 1942..... 17.162,5 millions
sans changement depuis le 4 juillet 1942

VIII - AVANCES DU TRESOR AU FONDS COMMUN
(Art. 13 de la Convention du 28 juin 1921)

Montant au 17 octobre 1942..... 11.737,5 -
sans changement depuis le 4 juillet 1942

IX - SITUATION DES FONDS DISPONIBLES AU 17 OCTOBRE 1942

- Caisses.....	2 millions
- Trésor Public.....	7.364 -
- Chèques Postaux.....	2 -
- Banques en France.....	1 -
- Banques à l'étranger.....	8 - (2)
- Portefeuille {	Effets publics..... -
	Effets de commerce..... 13
	Titres S.N.C.F. et des Réseaux 63
	Divers..... -
	76 -
	7.453 millions

contre 7.135 millions au 10 octobre 1942, soit une augmentation de 318 millions sur la période précédente, comme indiqué au Titre I du présent compte rendu.

(1) Bont 4.832,2 millions de Bons 1932-1942 contre 4.829,7 millions la semaine précédente.

(2) Non compris les fonds bloqués pour le service des emprunts à l'étranger, s'élargissant en écritures à 5,7 millions.

X - PREVISIONS DE TRESORERIE POUR LA PERIODE
DU 18 au 31 OCTOBRE 1942

Fonds disponibles le 17 octobre 1942 au soir..... 7.450 millions

Recettes

- Versements des gares et Services.....	1.310
- Mandats administratifs.....	20
- Ressources à court terme.....	510 (1)
- Annuités versées par l'Etat.....	30
- Sommes portées au crédit des Compagnies.....	240
	<u>9.560</u>

Dépenses

- Solde du personnel et retraites.....	950
- Règlements-trafic.....	620
- Fournisseurs et divers.....	350
- Impôts et contributions.....	360
- Charges financières.....	630
- Retraits des Compagnies.....	150
- Remboursements de ressources d'établissement à remplacer.....	20
- Opérations de conversion.....	20
- Remboursements de ressources à court terme.....	570
	<u>3.670</u>

Disponibilités au 31 octobre..... 5.890 millions

Par rapport aux prévisions établies la semaine précédente, le chiffre ci-dessus fait apparaître une amélioration de 150 millions qui s'explique comme suit :

-- augmentation des règlements des mandats administratifs..	120 millions
-- diminution des remboursements à court terme.....	30
	<u>150 millions</u>

(1) Dans l'hypothèse d'un renouvellement de 90 % de la dette à court terme

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

Séance du 21 octobre 1942

II.- Comptes rendus :

2°) Trésorerie.

S. N. C. F.

Services Financiers

Division Centrale
des Finances

20 Octobre 1942

COMPTE RENDU DE TRESORERIE AU 17 OCTOBRE 1942 AU SOIR

I - MOUVEMENT DES CAPITAUX

Pendant la période du 11 au 17 octobre 1942, les Services Financiers ont encaissé un montant de Frs. 1.244 millions environ, savoir:

- Versements des gares et Services	769 millions
- Mandats administratifs	156 - (1)
- Ressources à court terme	306 -
- Sommes portées au crédit des Compagnies	4 -
- Opérations des réserves	9 -
<hr/>	
Ensemble	<u>1.244 millions</u>

Pendant la même période, les Services Financiers ont décaissé Frs. 926 millions environ, savoir:

- Solde du personnel et Retraites	1 millions
- Règlements trafic	372 -
- Fournisseurs et divers	134 -
- Impôts et contributions	49 -
- Charges financières	28 -
- Retraits des Compagnies	31 -
- Remboursements de ressources d'établissement à remplacer	6 -
- Opérations de conversion	2 -
- Remboursements de ressources à court terme	304 -
- Opérations des réserves	4 -
<hr/>	
Ensemble	<u>926 millions</u>

L'excédent des encaissements sur les décaissements s'est donc élevé à Frs..... 318 millions

(1) Dont 55 M,9 au titre des transports militaires français
et 78 M,3 " de la défense passive

II - EMPRUNTS A COURT TERME
(en millions de francs)

	ESCOMPTES FERMES DE BILLETS		EMPRUNTS EN COMPTE COURANT	EMPRUNTS PAR TRAITES DE FOURNISSEURS ACCEPTÉES (1)	TOTAL
	Consortium	Divers			
SITUATION AU 10-10-1942	2.257	2.540	11	33	4.841
OPERATIONS DU 14-10 AU 17-10-1942:					
a) remboursées	200	100	-	4	304
b) renouvelées	200	100	-	-	300
c) nouvelles	-	-	-	6	6
DIFFERENCE (b + c - a)	-	-	-	+ 2	+ 2
SITUATION AU 17-10-1942	2.257	2.540 ⁽²⁾	11	35	4.843

Le taux des opérations de renouvellement des billets à 3 mois est demeuré fixé à 1 25/32 %.

III - COMPTES DE CHARGES D'EMPRUNTS ET COMPTES SPECIAUX DE CONVERSION DES COMPAGNIES
(en millions de francs)

A la date du 17 octobre 1942, les soldes de ces comptes s'établissent suivant détail ci-après:

	COMPTE ORDINAIRE DE CHARGES D'EMPRUNTS			COMPTE SPECIAL
	FONDS BLOQUES ⁽³⁾ (80% des coupons et remboursements arriérés)	FONDS À PREAVIS DE 7 JOURS	TOTAL	
EST	84,8	9,1	93,9	-
MIDI	48,2	28,3	76,5	0,4
NORD	61,7	61,5	123,2	0,3
PLM.	161,3	80,5	241,8	0,3
P.O.	81,3	13,1	94,4	-
	437,3 (contre 408,1 au 10-10-42)	192,5 (contre 249,2 au 10-10-42)	629,8 contre 657,3 au 10-10-42	1,- (contre 0,3 au 10-10-42)

IV - AVANCES DU TRESOR EN COURS D'EXERCICE
(Art. 27 de la Convention du 31 août 1937)

Avances reçues au 17 octobre 1942, néant

(1) Non compris les acceptations de traites de fournisseurs dont les frais d'escompte ne sont pas à la charge de la S.N.C.F., acceptations s'élèvent à 200 millions.

(2) Dont 130 millions Caisse des Dépôts et Consignations

(3) Montant au 22 septembre 1942 pour le Nord

7 octobre 1942 pour l'Est, le Midi, le P.L.M. et le P.O.

V - RESSOURCES D'ETABLISSEMENT A APPLIQUER

	EMPRUNTS RESEAUX	EMPRUNT S.N.C.F.	
Ressources réalisées.....	-	4.941,9	
Ressources remboursées à remplacer.....	4.846,4 (1)	-	
Net à appliquer au 17 octobre 1942.....	- 4.846,4	+ 4.941,9	+ 95,5 millions

VI - OPERATIONS DE CONVERSION

OBLIGATIONS A EMETTRE (Ob. S.N.C.F. 4 % 1941)		OBLIGATIONS ET BONS A AMORTIR (Ob. 5 % 1933, 5 1/2 % 1935, 6 % 1936, Bons 6 % 1934)	
Souscriptions en numéraire	2.041,7	Remboursements	1.241,4
Réemplois de scutte	222,2	Impôts	730,-
Conversions	14.624,9	Scuttes de conversion	490,3
Total	16.888,8	Conversions	14.700,3
Reste à émettre	1.384,2	Total	17.162,-
Ensemble	18.273,-	Reste à amortir	1.274
		Ensemble	18.436,-
			-273,2 +110,2 -163,- millions
			- - -

Le montant des obligations émises par conversion à 14.624,9 millions est en accroissement de 35,2 millions pour la semaine écoulée.

VII - AVANCES DU TRESOR
(Art. 25 de la Convention du 31 août 1937)

Montant au 17 octobre 1942..... 17.162,5 millions
sans changement depuis le 4 juillet 1942

VIII - AVANCES DU TRESOR AU FONDS COMMUN
(Art. 13 de la Convention du 28 juin 1921)

Montant au 17 octobre 1942..... 11.737,5 -
sans changement depuis le 4 juillet 1942

IX - SITUATION DES FONDS DISPONIBLES AU 17 OCTOBRE 1942

- Caisses.....		2 millions
- Trésor Public.....		7.364 -
- Chèques Postaux.....		2 -
- Banques en France.....		1 -
- Banques à l'étranger.....		8 - (2)
- Portefeuille	Effets publics.....	-
	Effets de commerce.....	13
	Titres S.N.C.F. et des Réseaux.....	63
	Divers.....	-
		76 -
		7.453 millions

contre 7.135 millions au 10 octobre 1942, soit une augmentation de 318 millions sur la période précédente, comme indiqué au Titre I du présent compte rendu.

(1) Bont 4.832,2 millions de Bons 1932-1942 contre 4.829,7 millions la semaine précédente.

(2) Non compris les fonds bloqués pour le service des emprunts à l'étranger, s'élèvant en écritures à 5,7 millions.

X - PREVISIONS DE TRESORERIE POUR LA PERIODE
DU 18 au 31 OCTOBRE 1942

Fonds disponibles le 17 octobre 1942 au soir..... 7.450 millions

Recettes

- Versements des gares et Services.....	1.310
- Mandats administratifs.....	20
- Ressources à court terme.....	510 (1)
- Annuités versées par l'Etat.....	30
- Sommes portées au crédit des Compagnies.....	240
	<u>9.560</u>

Dépenses

- Solde du personnel et retraites.....	950
- Règlements-traffic.....	620
- Fournisseurs et divers.....	350
- Impôts et contributions.....	360
- Charges financières.....	630
- Retraites des Compagnies.....	150
- Remboursements de ressources d'établissement à remplacer.....	20
- Opérations de conversion.....	20
- Remboursements de ressources à court terme.....	570
	<u>3.670</u>
Disponibilités au 31 octobre.....	<u>5.890 millions</u>

Par rapport aux prévisions établies la semaine précédente, le chiffre ci-dessus fait apparaître une amélioration de 150 millions qui s'explique comme suit :

-- augmentation des règlements des mandats administratifs..	120 millions
- diminution des remboursements à court terme.....	30
150 millions	

(1) Dans l'hypothèse d'un renouvellement de 90 % de la dette à court terme

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

Séance du 21 octobre 1942

VI.- Subvention à l'Oeuvre "La Santé de la Famille"

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOCIETE NATIONALE du 21 OCT. 1942 17 octobre 1942
des (Question N° VI) _____
CHEMINS DE FER FRANCAIS

SUBVENTION à l'OEUVRE "LA SANTE DE LA FAMILLE"

M. BEAUCHAMPS, Président de l'Oeuvre de "La Santé de la Famille" nous a demandé, par lettre du 9 juin, de renouveler, pour 1942, la subvention de 35.000 fr accordée en 1941 et de souscrire à nouveau 1.200 abonnements (7.200 fr) au Journal de l'Oeuvre.

Par ailleurs, après avoir sollicité, le 24 juin, le renouvellement de la subvention exceptionnelle de 7.500 fr, que nous lui avions consentie en 1941 au titre du terrain de sports d'ACHERES, M. BEAUCHAMPS nous a adressé, le 26 août 1942, une nouvelle requête annulant en fait la précédente pour demander la remise totale de la somme de 130.500 fr restant due sur le prêt de 150.000 fr consenti en 1937 par les Grands Réseaux pour l'aménagement de ce terrain.

Nous examinerons successivement ces deux questions, en commençant par la deuxième.

I.- Règlement de la somme de 130.500 fr restant due au titre du parc d'ACHERES.

La Santé de la Famille, désireuse d'édifier à ACHERES un Parc de Sports à l'usage des agents de chemin de fer, a reçu à cet effet, en 1937, des anciens Réseaux, après accord de M. le Ministre des Travaux Publics, une avance de 150.000 francs.

Cette avance est remboursable en 20 annuités dans les conditions ci-après :

1ère année	2.000 fr
2ème année	4.000 fr
3ème année	6.000 fr
de la 4ème à la 17ème année	7.500 fr
18ème année	9.000 fr
19ème année	11.000 fr
20ème année	13.000 fr

Le premier remboursement a été effectué normalement en décembre 1938, le second, en raison des circonstances, n'a eu lieu qu'en novembre 1940. Pour le troisième, le Conseil d'Administration de la S.N.C.F. a décidé, dans sa séance du 30 avril

1941, d'en retenir le montant sur la subvention de 35.000 fr versée à l'Oeuvre pour l'exercice 1941.

En ce qui concerne le quatrième versement, M. BEAUCHAMPS a demandé qu'une subvention exceptionnelle d'un montant égal lui soit accordée en 1941 du fait des travaux projetés pour l'extension des installations de la gare d'ACHERES. Ces travaux, qui devaient être exécutés en 1942, devaient, en effet, avoir pour conséquence de réduire notablement l'étendue des terrains dont dispose l'Oeuvre et de gêner l'accès de ses installations. Tenant compte du préjudice qu'allait ainsi subir l'Oeuvre, le Conseil d'Administration, dans sa séance du 3 septembre 1941, a décidé de lui accorder une allocation exceptionnelle, pour 1941, d'un montant égal à l'annuité due pour cet exercice, scit 7.500 fr.

La Santé de la Famille reste donc, à ce titre, débitrice d'une somme de 130.500 fr envers la S.N.C.F.

M. BEAUCHAMPS demande maintenant à être exonéré complètement de sa dette. Il reprend les arguments exposés l'année dernière et signale tout particulièrement que les travaux commencés rendent dès maintenant la perception de droits d'entrée très difficile, la maison du gardien étant séparée désormais du reste des installations par un remblai qu'il faut contourner.

Il ne semble pas possible d'accorder à l'Oeuvre l'exonération complète qu'elle sollicite. Il est exact que l'étendue des installations d'éducation physique subit une restriction sensible et que leur accès est rendu plus difficile du fait des travaux entrepris. Toutefois, on peut les considérer comme entièrement inutilisables.

D'autre part, la situation financière de la Société, telle qu'elle ressort des indications qui seront données plus loin, ne justifie pas l'octroi de subventions exceptionnelles renouvelées.

Dans ces conditions, nous proposons au Conseil ce qui suit :

Le préjudice matériel subi par la Santé de la Famille, du fait des travaux d'ACHERES lui serait remboursé, à concurrence d'un montant global de 32.500 fr. Compte tenu de la subvention exceptionnelle de 7.500 fr accordée l'année dernière, il resterait à faire remise à l'Oeuvre de 25.000 fr.

Nous avons envisagé, d'autre part, avec M. BEAUCHAMPS, d'acheter la maison que l'Oeuvre a fait édifier pour le gardien du terrain. La valeur de cette maison, composée de deux pièces et d'une cuisine, peut être estimée 75.000 fr.

La dette vis-à-vis de la S.N.C.F. serait ainsi ramenée à 130.500 - 25.000 - 75.000 fr, soit 30.500 fr. La Santé de la Famille se libérerait de ce reliquat par le versement de neuf annuités de 3.000 fr et d'une dixième de 3.500 fr. La première de ces annuités serait payée au titre de 1942 par imputation sur la subvention que nous proposons d'allouer par ailleurs.

II - Subvention et abonnements au Journal.-

En dépit des circonstances, la Santé de la Famille a continué, en 1941, son activité de propagande parmi ceux des agents de la S.N.C.F. que les relations ferroviaires et postales lui ont permis d'atteindre. Elle a notamment poursuivi ses cours dans les écoles d'apprentissage et les écoles supérieures du trafic. Plus de 2.000 élèves ont bénéficié des enseignements d'hygiène. Au total, 33.828 fr ont été dépensés en 1941 au titre de la propagande.

De nombreux visiteurs et campeurs ont fréquenté "Le Parc des Loisirs d'ACHERES" et bénéficié des jeux de plein air qui y sont installés.

L'Oeuvre a poursuivi ses efforts pour obtenir le versement des cotisations qui s'était fortement ralenti à la suite des événements de 1940. Elle y a, en assez grande partie, réussi, puisque le nombre des cotisants (cotisation : 8 fr par an), qui était passé de 5278 en 1939 à 3.025 en 1940, est remonté à 4.540 en 1941 (sur un nombre total de sociétaires de 8.700). De nouveaux efforts seront faits à cet égard au cours de la présente année, plus spécialement en zone non occupée où jusqu'ici l'Oeuvre n'avait pas de représentant permanent.

Par ailleurs, la situation financière de la Société est très saine, ainsi qu'il ressort du tableau suivant :

	1939	1940	1941
Recettes	262.558,88	71.013,49	110.835,88
Dépenses	252.294,65	60.691,90	89.516,70(1)
Excédent de recettes..	24.264,23	10.311,59	21.519,18
Solde créditeur en fin d'exercice	116.311,21	126.652,80	148.151,98

(1) dont 10.000 fr pour la constitution du fonds de réserve.

L'année 1940 a enregistré, en raison des circonstances, une chute brutale de l'activité de la Société. En 1941, les dépenses proprement dites accusent une augmentation de 19.000 fr environ, due à une reprise partielle de cette activité. Mais, par rapport à l'avant-guerre, cette activité reste encore fortement diminuée. Les recettes, de leur côté, demeurent très inférieures à ce qu'elles étaient en 1939 : l'Oeuvre ne peut plus, en effet, compter sur les recettes extraordinaires provenant de la vente de charité, de la tombola annuelle, des concerts et fêtes, de la publicité, qui, en 1939, avaient produit une somme de 119.000 fr environ.

La situation à fin 1941, prise dans son ensemble, fait ressortir un accroissement continu des réserves. Ceci traduit le souci de la Société de se constituer toutes les disponibilités qui lui seront nécessaires lorsqu'après la guerre elle sera en mesure de reprendre sa pleine activité.

Aussi proposons-nous de renouveler, pour 1942, la subvention de 35.000 fr, passible de la retenue de 10 %, qui a été allouée à la Santé de la Famille au titre des exercices précédents.

En ce qui concerne la souscription d'abonnements au journal de l'Oeuvre, il convient de noter que la publication de ce journal est actuellement suspendue. Mais M. BEAUCHAMPS a entrepris des démarches auprès des Autorités d'occupation en vue d'obtenir l'autorisation de la reprendre.

Dans l'attente de cette autorisation, le journal est remplacé par un bulletin d'informations paraissant tous les deux mois.

L'allocation précédemment accordée était de 7.200 fr pour un tirage mensuel. Nous proposons de fixer à la moitié, soit 3.600 fr, le montant de celle à attribuer pour l'exercice 1942.

J'ai l'honneur de demander au Conseil d'Administration de bien vouloir approuver ces diverses propositions.

Le Directeur Général,

LE BEGNERAIS.

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration

du 21 octobre 1942

QUESTION VI - Subvention à l'Oeuvre "La Santé de la Famille".

P.V. (p.2)

M. LE PRESIDENT rappelle que les anciens Réseaux avaient, en 1937, après accord de M. le Ministre des Travaux Publics, consenti à la Santé de la Famille, pour lui permettre d'édifier à Achères un parc des sports à l'usage des agents de chemins de fer, une avance de 150.000 fr remboursable en 20 annuités.

L'Oeuvre reste débitrice, à ce titre, de 130.000 fr et demande aujourd'hui à être exonérée définitivement du paiement de cette somme, en raison du préjudice que lui ont causé, du point de vue de l'exploitation de son terrain, les travaux exécutés par la S.N.C.F. en gare d'Achères. Sans doute, ce préjudice est-il certain, mais il n'est pas tel qu'il justifie l'abandon de l'intégralité de la créance. Il est proposé d'en fixer le montant à 32.500 fr, ce qui, compte tenu de l'allocation exceptionnelle de 7.500 fr déjà accordée en 1941, conduirait à une remise nouvelle de 25.000 fr. D'autre part, la S.N.C.F. achèterait, pour le prix de 75.000 fr, la maison que l'Oeuvre a fait édifier pour le gardien du terrain. La dette serait ainsi ramenée à 30.500 fr. La Santé de la Famille se libèrerait de ce reliquat par le versement de neuf annuités de 3.000 fr et d'une dixième de 3.500 fr, la première étant payable dès 1942 par imputation sur la subvention allouée au titre de cet exercice.

Il est proposé, d'autre part, de maintenir cette dernière subvention, pour 1942, au chiffre admis les années précédentes, soit à 35.000 fr.

Enfin, le journal de l'Oeuvre, qui jusqu'alors était mensuel, ne paraissant plus que tous les deux mois, le montant de la souscription pour abonnements serait ramené, pour 1942, à 3.600 fr.

Le Conseil approuve ces propositions.

Sténo (p.7)

M. LE PRESIDENT. - La question est double. Il s'agit, d'une part, de réviser les modalités de règlement de l'avance qui a été faite à l'Oeuvre par les anciens Réseaux et, d'autre part, de fixer, pour 1942, le montant de la subvention qui lui est allouée annuellement.

En ce qui concerne le premier point, je rappelle que les anciens Réseaux avaient octroyé une avance de 150.000 fr pour édifier à Achères un parc de sports. Cette somme était remboursable

en 10 annuités. L'Œuvre "Le Refuge de la Famille" a notamment remboursé une somme de 19.500 fr. Elle demande à Sene exécrée complètement de sa dette.

La cause de pourparlers engagés avec elle, nous avons fait penser que cette remise totale de dette ne se trouvait pas

justifiée, car, sans doute, les travaux entrepris par le C.N.P. et la gare d'Orléans avaient nécessairement déprécié la valeur des installations du port, mais qu'il n'était pas possible de considérer que les dommages ainsi causés étaient tels qu'ils entraînaient une remise intégrale de la dette. Nous avons donc évalué le préjudice matériel causé à 32.000 fr. Comme nous avons déjà donné, l'an passé dernière, une subvention exceptionnelle de 7.500 fr, nous ferions, en définitive, une révision de 25.000 fr.

D'autre part, le C.N.P. reprendrait pour une valeur de 75.000 fr la maison qui avait été édifiée pour loger le gardien du terrain. Il resterait ainsi dû à la C.N.P. une somme de 20.000 fr qui serait réglée en 9 annuités de 2.222 fr et une de 3.000 fr, la première étant versée dès cette année et payée sur le montant de la subvention allouée à l'œuvre.

Sur le second point, nous maintiendrions la subvention au chiffre de 35.000 fr. En réalité, cette somme est intégralement dépensée pour la propagande; les frais généraux de l'œuvre étant couverts par les cotisations. La cotisation s'est d'ailleurs pas très élevée, 8 fr par an. Le nombre des sociétaires est de 5.700. Le nombre des cotisants, qui est assez faible, était tombé à 3.000 en 1949 et est rentré à 3.800 en 1950. De nouveaux efforts doivent être faits pour améliorer la situation de l'œuvre. La situation financière est bonne. Les réserves s'élèvent à 160.000 fr; elles sont destinées à mener une action plus active, le moment venu, lorsque la publicité pourra être reprise au Québec, la ligne de séparation étant supprimée, les communications seront plus faciles entre les deux zones.

D'autre part, nous avons l'habitude de souscrire en certain nombre d'abonnements au Journal de l'œuvre. Ce journal était autrefois mensuel, et la S.S.S.F. versait, à ce titre, une allocation de 7.000 Fr. Ce journal ne paraissant plus actuellement que tous les deux mois, cette allocation serait réduite de moitié et rentrera ainsi, pour 1948, à 3.500 Fr.

Telles sont les propositions qui Vous sont soumises. Nous continuons ainsi à marquer l'intérêt que nous portons au principe de l'œuvre "la Santé de la Famille".

Le Conseil approuve ces propositions.

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration
du 3 septembre 1941

QUESTION IX - Subvention à la Santé de la Famille
(Parc d'Achères)

P.V. (p.11)

M. LE PRESIDENT rappelle que l'œuvre de "La Santé de la Famille" est débitrice envers la S.N.C.F. d'une avance de 150.000 fr, non productive d'intérêts, qui lui a été consentie en 1937 par les anciens Réseaux pour lui permettre d'édifier à Achères un parc de sports à l'usage des agents de chemins de fer. Le remboursement de cette avance a été échelonné sur une période de 20 ans.

Les trois premières annuités ont été réglées, la dernière par imputation sur la subvention de 35.000 fr, récemment consentie au titre de l'exercice 1941.

Mais le Président de l'œuvre demande une subvention spéciale pour lui permettre d'assurer le versement des prochaines annuités, faisant état, à cet effet, de ce que les travaux prévus en gare d'Achères et qui seront exécutés en 1942 auront pour conséquence une réduction importante de l'étendue des terrains dont dispose "La Santé de la Famille", ce qui la gênera pour en tirer le profit qu'elle avait prévu.

Eu égard à cette circonstance, il est proposé d'accorder, à titre exceptionnel, pour 1941, une subvention spéciale égale au montant de l'annuité qui doit être remboursée en fin du présent exercice, soit 7.500 fr.

Le Conseil approuve ces propositions.

.....

M. LE PRÉSIDENT. - L'œuvre de "La Santé de la Famille" est débitrice envers la S.N.C.F. d'une avance de 150.000 fr qui lui a été consentie en 1937. Elle a pu faire face jusqu'à présent, non sans difficultés, aux trois premiers remboursements prévus. Cette œuvre nous demande de lui consentir, pour l'année 1941, une subvention exceptionnelle de 7.500 fr qui correspond au versement qu'elle devrait nous faire en fin d'année au titre de la 4ème annuité de remboursement.

Cette demande se trouve justifiée par le fait que les importants travaux auxquels nous procédons en gare de triage d'Achères viennent emporter le terrain de sports de l'œuvre jusqu'à en rendre l'utilisation très précaire. Je crois qu'il est logique d'accorder à l'œuvre la subvention qu'elle demande. Il conviendrait même d'entrer en pourparlers avec elle pour liquider une situation qui peut être difficilement maintenue sans modifications, étant donné les nouveaux travaux envisagés.

Le Conseil approuve ces propositions.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

Séance du 21 octobre 1942

VII.- Subvention au Centre de Séchage des fruits et
légumes de Meaux.

15 OCT. 1942

ATTRIBUTION

d'une subvention de 6.000 Frs à un organisme en voie de formation à Meaux pour la déshydratation des fruits et légumes provenant des jardins familiaux.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

21 OCT. 1942

(Question N°

VII

Nous sommes avisés par la Région de l'Est que sous les auspices de la Municipalité de Meaux et sous la présidence d'honneur de M. René COURTIER, Sénateur Conseiller National, un Centre de séchage de fruits et légumes provenant des jardins familiaux est en voie de formation à Meaux.

Cette organisation fonctionnerait dans le cadre coopératif et serait ouverte à toutes les familles de la région désireuses de faire sécher des légumes et des fruits pour leur consommation familiale.

Il s'agit d'une œuvre sociale intéressante par l'appoint en légumes divers qu'elle procurera aux familles intéressées. Les cheminots, dont 205 sont en résidence à Meaux, bénéficiaient de cette initiativ

La mise en route de l'organisation projetée nécessite un capital initial de 100.000 Frs pour l'achat des appareils et l'aménagement des locaux; mais les organisateurs voudraient pouvoir doubler cette somme pour parfaire l'installation.

A cet effet, M. COURTIER a sollicité l'aide financière de la S.N.C.F.

Le Secours National a déjà accordé une subvention de 40.000 Frs et les Maisons suivantes se sont inscrites à cette œuvre pour les sommes ci-après :

.....

Cie d'électricité du Nord-Est Parisien	... 25.000 ^{frs}
S.I.A.M.A. (sucrerie) 25.000
La Boutonneire d'Ile-de-France 10.000

En égard aux services que cette organisation est susceptible de rendre à nos agents de la région de Meaux, il me paraît équitable d'accueillir favorablement la demande présentée par M. COURTHIER, Conseiller National.

Je propose, en conséquence, l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 6.000 Frs.

Le Directeur Général
LE BESNERAIS.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

Séance du 21 octobre 1942

- Questions diverses -

Council d'Administration

Session du 21 oct. 1942

Ordre du Jour

17 octobre 1942

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

Séance du mercredi 21 octobre 1942
88, rue Saint-Lazare, à 9 heures 30

ORDRE DU JOUR

I.- Adoption du Procès-Verbal.

II.- Comptes rendus :

- 1°) Trafic, recettes, mouvement, etc...
- 2°) Trésorerie.

III.- Marchés et Commandes.

" "

IV.- Service Commercial.

" "

V.- Projets.

" "

VI.- Subvention à l'Oeuvre "La Santé de la Famille".

VII.- Subvention au Centre de Séchage des fruits
et légumes de Meaux.

- Questions diverses -

17 octobre 1942

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

Séance du mercredi 21 octobre 1942
88, rue Saint-Lazare, à 9 heures 30

ORDRE DU JOUR

I.- Adoption du Procès-Verbal.

II.- Comptes rendus :

- 1°) Trafic, recettes, mouvement, etc...
- 2°) Trésorerie.

III.- Marchés et Commandes.

" "

IV.- Service Commercial.

" "

V.- Projets.

" "

VI.- Subvention à l'Oeuvre "La Santé de la Famille".

VII.- Subvention au Centre de Séchage des fruits
et légumes de Meaux.

- Questions diverses -

17 octobre 1942

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

Séance du mercredi 21 octobre 1942
88, rue Saint-Lazare, à 9 heures 30

ORDRE DU JOUR

I.- Adoption du Procès-Verbal.

II.- Comptes rendus :

- 1°) Trafic, recettes, mouvement, etc...
- 2°) Trésorerie.

III.- Marchés et Commandes.

" "

IV.- Service Commercial.

" "

V.- Projets.

" "

VI.- Subvention à l'Oeuvre "La Santé de la Famille".

VII.- Subvention au Centre de Séchage des fruits
et légumes de Meaux.

- Questions diverses -

17 octobre 1942

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

Séance du mercredi 21 octobre 1942
88, rue Saint-Lazare, à 9 heures 30

ORDRE DU JOUR

I.- Adoption du Procès-Verbal.

II.- Comptes rendus :

1°) Trafic, recettes, mouvement, etc...

2°) Trésorerie.

III.- Marchés et Commandes.

" "

IV.- Service Commercial.

" "

V.- Projets.

" "

VI.- Subvention à l'Oeuvre "La Santé de la Famille".

VII.- Subvention au Centre de Séchage des fruits
et légumes de Meaux.

- Questions diverses -

17 octobre 1942

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

Séance du mercredi 21 octobre 1942
88, rue Saint-Lazare, à 9 heures 30

ORDRE DU JOUR

I.- Adoption du Procès-Verbal.

II.- Comptes rendus :

- 1°) Trafic, recettes, mouvement, etc...
- 2°) Trésorerie.

III.- Marchés et Commandes.

" "

IV.- Service Commercial.

" "

V.- Projets.

" "

VI.- Subvention à l'Oeuvre "La Santé de la Famille".

VII.- Subvention au Centre de Séchage des fruits
et légumes de Meaux.

- Questions diverses -

17 octobre 1942

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

Séance du mercredi 21 octobre 1942
88, rue Saint-Lazare, à 9 heures 30

ORDRE DU JOUR
=====

I.- Adoption du Procès-Verbal.

II.- Comptes rendus :

- 1°) Trafic, recettes, mouvement, etc...
- 2°) Trésorerie.

III.- Marchés et Commandes.

" "

IV.- Service Commercial.

" "

V.- Projets.

" "

VI.- Subvention à l'Oeuvre "La Santé de la Famille".

VII.- Subvention au Centre de Séchage des fruits
et légumes de Meaux.

- Questions diverses -

17 octobre 1942

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

Séance du mercredi 21 octobre 1942
88, rue Saint-Lazare, à 9 heures 30

ORDRE DU JOUR

I.- Adoption du Procès-Verbal.

II.- Comptes rendus :

- 1°) Trafic, recettes, mouvement, etc...
- 2°) Trésorerie.

III.- Marchés et Commandes.

" "

IV.- Service Commercial.

" "

V.- Projets.

" "

VI.- Subvention à l'Oeuvre "La Santé de la Famille".

VII.- Subvention au Centre de Séchage des fruits
et légumes de Meaux.

- Questions diverses -

17 octobre 1942

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

Séance du mercredi 21 octobre 1942
88, rue Saint-Lazare, à 9 heures 30

ORDRE DU JOUR
=====

I.- Adoption du Procès-Verbal.

II.- Comptes rendus :

- 1°) Trafic, recettes, mouvement, etc...
- 2°) Trésorerie.

III.- Marchés et Commandes.

" "

IV.- Service Commercial.

" "

V.- Projets.

" "

VI.- Subvention à l'Oeuvre "La Santé de la Famille".

VII.- Subvention au Centre de Séchage des fruits
et légumes de Meaux.

- Questions diverses -

17 octobre 1942

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

Séance du mercredi 21 octobre 1942
88, rue Saint-Lazare, à 9 heures 30

ORDRE DU JOUR

I.- Adoption du Procès-Verbal.

II.- Comptes rendus :

- 1°) Trafic, recettes, mouvement, etc...
- 2°) Trésorerie.

III.- Marchés et Commandes.

" "

IV.- Service Commercial.

" "

V.- Projets.

" "

VI.- Subvention à l'Oeuvre "La Santé de la Famille".

VII.- Subvention au Centre de Séchage des fruits
et légumes de Meaux.

- Questions diverses -

17 octobre 1942

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

Séance du mercredi 21 octobre 1942
88, rue Saint-Lazare; à 9 heures 30

ORDRE DU JOUR

I.- Adoption du Procès-Verbal.

II.- Comptes rendus :

- 1°) Trafic, recettes, mouvement, etc...
- 2°) Trésorerie.

III.- Marchés et Commandes.

" "

IV.- Service Commercial.

" "

V.- Projets.

" "

VI.- Subvention à l'Oeuvre "La Santé de la Famille".

VII.- Subvention au Centre de Séchage des fruits
et légumes de Meaux.

- Questions diverses -

17 octobre 1942

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

Séance du mercredi 21 octobre 1942
88, rue Saint-Lazare, à 9 heures 30

ORDRE DU JOUR

I.- Adoption du Procès-Verbal.

II.- Comptes rendus :

- 1°) Trafic, recettes, mouvement, etc...
- 2°) Trésorerie.

III.- Marchés et Commandes.

" "

IV.- Service Commercial.

" "

V.- Projets.

" "

VI.- Subvention à l'Oeuvre "La Santé de la Famille".

VII.- Subvention au Centre de Séchage des fruits
et légumes de Meaux.

- Questions diverses -

17 octobre 1942

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

Séance du mercredi 21 octobre 1942
88, rue Saint-Lazare, à 9 heures 30

ORDRE DU JOUR
=====

I.- Adoption du Procès-Verbal.

II.- Comptes rendus :

- 1°) Trafic, recettes, mouvement, etc...
- 2°) Trésorerie.

III.- Marchés et Commandes.

" "

IV.- Service Commercial.

" "

V.- Projets.

" "

VI.- Subvention à l'Oeuvre "La Santé de la Famille".

VII.- Subvention au Centre de Séchage des fruits
et légumes de Meaux.

- Questions diverses -

17 octobre 1942

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

Séance du mercredi 21 octobre 1942
88, rue Saint-Lazare, à 9 heures 30

ORDRE DU JOUR
=====

I.- Adoption du Procès-Verbal.

II.- Comptes rendus :

- 1°) Trafic, recettes, mouvement, etc...
- 2°) Trésorerie.

III.- Marchés et Commandes.

" "

IV.- Service Commercial.

" "

V.- Projets.

" "

VI.- Subvention à l'Oeuvre "La Santé de la Famille".

VII.- Subvention au Centre de Séchage des fruits
et légumes de Meaux.

- Questions diverses -

17 octobre 1942

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

Séance du mercredi 21 octobre 1942
88, rue Saint-Lazare; à 9 heures 30

ORDRE DU JOUR

I.- Adoption du Procès-Verbal.

II.- Comptes rendus :

- 1°) Trafic, recettes, mouvement, etc...
- 2°) Trésorerie.

III.- Marchés et Commandes.

" "

IV.- Service Commercial.

" "

V.- Projets.

" "

VI.- Subvention à l'Oeuvre "La Santé de la Famille".

VII.- Subvention au Centre de Séchage des fruits
et légumes de Meaux.

- Questions diverses -

17 octobre 1942

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

Séance du mercredi 21 octobre 1942
88, rue Saint-Lazare, à 9 heures 30

ORDRE DU JOUR
=====

I.- Adoption du Procès-Verbal.

II.- Comptes rendus :

- 1°) Trafic, recettes, mouvement, etc...
- 2°) Trésorerie.

III.- Marchés et Commandes.

" "

IV.- Service Commercial.

" "

V.- Projets.

" "

VI.- Subvention à l'Oeuvre "La Santé de la Famille".

VII.- Subvention au Centre de Séchage des fruits
et légumes de Meaux.

- Questions diverses -

17 octobre 1942

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

Séance du mercredi 21 octobre 1942
88, rue Saint-Lazare, à 9 heures 30

ORDRE DU JOUR

I.- Adoption du Procès-Verbal.

II.- Comptes rendus :

- 1°) Trafic, recettes, mouvement, etc...
- 2°) Trésorerie.

III.- Marchés et Commandes.

" "

IV.- Service Commercial.

" "

V.- Projets.

" "

VI.- Subvention à l'Oeuvre "La Santé de la Famille".

VII.- Subvention au Centre de Séchage des fruits et légumes de Meaux.

- Questions diverses -

17 octobre 1942

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

~~PROJET~~

Séance du mercredi 21 octobre 1942
88, rue Saint-Lazare, à 9 heures 30

ORDRE DU JOUR

I - Adoption du Procès-Verbal.-

II - Comptes rendus :

- 1°) Trafic, recettes, mouvement, etc...
- 2°) Trésorerie.

III - Marchés et Commandes.-

" "

IV - Service Commercial.-

" "

V - Projets.-

" "

VI - Subvention à l'Oeuvre "La Santé de la Famille".-

VII - Subvention au Centre de séchage des fruits
et légumes de Meaux.-

- Questions diverses -

Rendus 31 aout

Reçu et lue

17 octobre 1942

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

PROJET

Séance du mercredi 21 octobre 1942
88, rue Saint-Lazare, à 9 heures 30

ORDRE DU JOUR

I - Adoption du Procès-Verbal.-

II - Comptes rendus :

- 1°) Trafic, recettes, mouvement, etc...
- 2°) Trésorerie.

III - Marchés et Commandes.-

" "

IV - Service Commercial.-

" "

V - Projets.-

" "

VI - Subvention à l'Oeuvre "La Santé de la Famille".-

VII - Subvention au Centre de séchage des fruits
et légumes de Meaux.-

- Questions diverses -

Projets
17 octobre 1942

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

Séance du mercredi 21 octobre 1942
88, rue Saint-Lazare, à 9 heures 30

ORDRE DU JOUR

I - Adoption du Procès-Verbal.-

II - Comptes rendus :

- 1°) Trafic, recettes, mouvement, etc...
- 2°) Trésorerie.

III bis - Compte rendu de la délégation de pouvoirs
donnée par le Conseil d'Administration
dans sa séance du 6 novembre 1940.-

III - Marchés et Commandes

- Cession de 1.500 T. de cuivre aux Autorités d'occupation

IV - Service Commercial

" "

V - Projets

VI - Révision des taux des loyers des logements mis par
la S.N.C.F. à la disposition de son personnel.-

.....

VII - Subvention, pour 1942, à certaines Sociétés sportives et artistiques groupant les agents de la S.N.C.F.

VIII - Règlement des sommes dues par le chemin de fer de la Méditerranée au Niger au titre de huit locomotives cédées à ce Réseau

- Questions diverses -

VII Subvention au Centre de décharge des fruits et légumes de Meaux.

VII application des Fonctionnaires impérieux à la Caisse de Prévoyance.

VII - Subvention à l'Amn "La Verte" de Famille".

question diverses

- Rép. V.A.T V.F.I.L.A.F
- Asster de la Famille
- Barrage de l'île
- Prix la farine